



Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



Serre de production maraîchère



RAPPORT ANNUEL 2019



Investir pour le futur - Anticiper - Innover

RAPPORT ANNUEL 2019



V I S I O N 2 0 1 5 - 2 0 2 0



**Le FIRCA, moteur de financement
pérenne et innovant pour le
développement d'une agriculture
durable et compétitive.**



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	5
-------------------------	----------

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019	6
---	----------

Aperçu du PAA 2019	6
Au plan international et régional	7
Situation des principales filières agricoles ivoiriennes en 2019	11

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2019	14
---	-----------

Cotisations professionnelles	14
Contribution de la Filière Café-Cacao	14
Subventions de l'Etat	14
Ressources issues de la TVA exonérée et répartition	15
Mobilisation des ressources des programmes agricoles conventionnés	15
Ressources globales mobilisées en 2019	17
Bilan et analyse des cotisations des filières de janvier au 31 décembre 2019	18
Bilan et analyse des cotisations des filières de 2004 à fin décembre 2019	19
Engagements pour le financement des programmes de développement des filières agricoles	20
Engagements pour les programmes agricoles conventionnés	21
Réalisations financières	23
Engagements pour le financement des programmes des filières en 2019	26

GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES EN 2019	32
---	-----------

Résultats du Programme de développement de la Filière Café-Cacao	32
Résultats du Programme de développement de la Filière Cola	35
Résultats du Programme de développement de la Filière Poivre	37
Résultats du Programme de développement de la Filière Hévée	38
Résultats du Programme de développement de la Filière Karité	40
Résultats du Programme de développement de la Filière Palmier à Huile	41
Résultats du Programme de développement de la Filière Cocotier	43
Résultats du Programme de développement de la Filière Coton	44
Résultats du Programme de développement de la Filière Anacarde	48
Résultats du Programme de développement de la Filière Banane Dessert	51
Résultats du Programme de développement de la Filière Ananas	51
Résultats du Programme de développement de la Filière Mangue	52

Résultats du Programme de développement de la Filière Papaye	53
Résultats du Programme de développement des Filières Riz et Maïs	53
Résultats du Programme de développement des Filières Légumes et Soja	54
Résultats du Programme de développement de la Filière Igname	56
Résultats du Programme de développement de la Filière Manioc	57
Résultats du Programme de développement de la Filière Porcine	58
Résultats du Programme de développement de la Filière des Ruminants	59
Résultats du Programme de développement de la Filière Avicole	59
Résultats du Programme de développement de la Filière des Elevages Non Conventionnels	60
Résultats du Programme de développement de la Filière Pêche et Aquaculture	61
GESTION DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX EN 2019	62
Résultats du programme de formation aux métiers agricoles	62
Résultats du projet d'appui à la construction d'un système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments	63
Résultats du projet fonds compétitif pour l'innovation agricole durable	64
Résultats du programme gestion durable et développement inclusif	66
Résultats du programme transformation et valorisation des produits agricoles	68
Résultats du programme financement de l'agriculture	70
Résultats des évaluations finales et d'impacts réalisées en 2019	71
Etude d'impact des interventions du FIRCA dans la Filière Hévéa	74
Evaluation finale des projets de recherche de la Filière Hévéa conduits par le CNRA	75
Résultats de la communication institutionnelle du FIRCA et de la promotion des filières	76
Synthèse des projets exécutés et/ou en cours d'exécution	77
GOVERNANCE DE L'INSTITUTION EN 2019	78
ORGANISATION DU FIRCA EN 2019	79
ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2020	81
SIGLES ET ABREVIATIONS	83



“L’avenir de l’agriculture est plein de promesses”

Ensemble, nous avons le devoir et la capacité d’adapter nos systèmes agricoles pour qu’ils soient plus résilients. Nous devons, dès à présent, nous engager pour une meilleure organisation, notamment à travers la restructuration du secteur, afin d’orienter notre agriculture vers une voie plus sûre, plus saine, plus durable et plus inclusive.

Aucune entité (institution, organisation, etc.) ne peut, à elle seule, prétendre apporter des réponses pertinentes aux attentes du secteur. In fine, une meilleure cohérence et une synergie plus aboutie de la politique, la recherche, la vulgarisation, la production et le commerce, sont essentielles pour une agriculture ivoirienne performante.

Le FIRCA s’inscrit dans cette dynamique de construction participative, en s’efforçant de bâtir avec les différents acteurs institutionnels de l’agriculture ivoirienne, mais aussi avec les partenaires techniques et financiers, et la presse, des relations de collaboration intelligente orientées vers l’atteinte des objectifs communs de développement agricole.

En nous appuyant sur des démarches éprouvées, nous ferons en sorte de répondre au mieux à l’intérêt général, aux besoins spécifiques des professionnels et aux attentes sociétales. La solution passe sans doute par un effort commun accru de tous les acteurs concernés.

Et l’État a un grand rôle à jouer, donner la direction à suivre, surtout si les différents acteurs du secteur agricole n’y arrivent pas eux-mêmes. Les idées fourmillent, des projets émergent : l’avenir de l’agriculture est plein de promesses.

Depuis quelques décennies, l’agriculture ivoirienne a connu de profondes mutations qui ont fortement modifié les modèles économiques en vigueur, affectant les acteurs du secteur et le milieu rural. Cette évolution s’est notamment opérée par certaines innovations (structurelles, technologiques, etc.), de natures différentes mais complémentaires.

Les changements survenus ont été impulsés ou soutenus par des politiques nationales, dont la mise en œuvre est motivée par la volonté des pouvoirs publics d’assurer l’autosuffisance alimentaire du pays et surtout, de garantir aux exploitants agricoles, agents économiques de premier ordre, les conditions nécessaires à leur épanouissement socioéconomique.

Aujourd’hui, l’agriculture ivoirienne doit faire face à de nouveaux besoins et attentes des consommateurs, ainsi qu’au défi majeur du changement climatique, dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources (terres cultivables, etc.) nécessaires à sa survie.

Les différentes crises à l’échelle nationale et sous-régionale ont mis en évidence les inégalités et les vulnérabilités de nos systèmes agricoles, si bien qu’il convient d’adresser urgemment ces questions dans une synergie d’action, en partageant les expériences des uns et des autres.

Touré Jean-François

Président du Conseil d’Administration

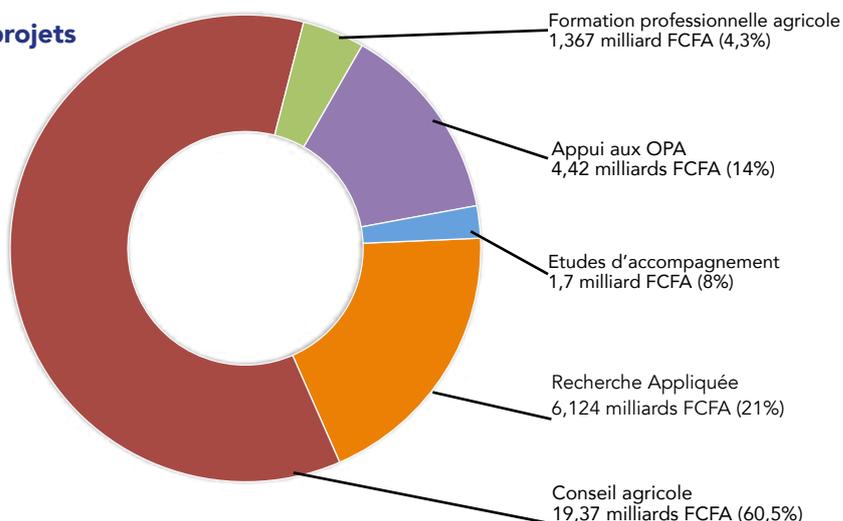
CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS EN 2019

APERÇU DU PAA 2019 DU FIRCA

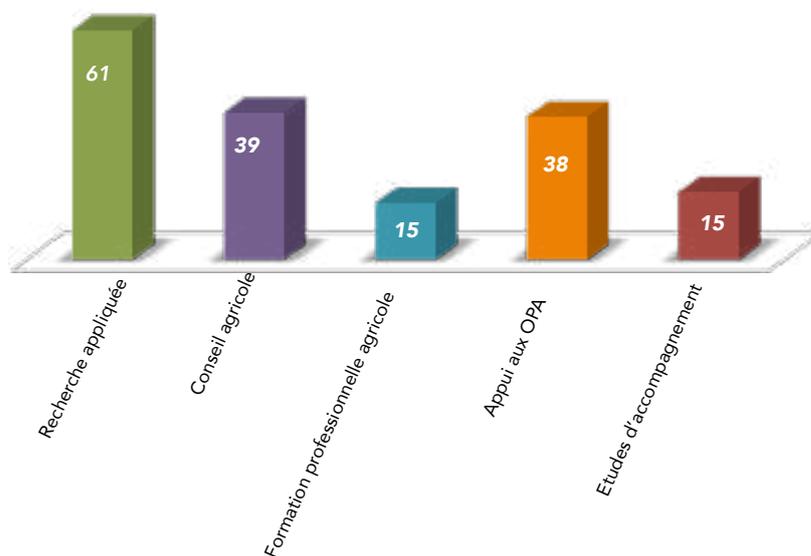
Le PAA et le Budget 2019, adoptés le 18 décembre 2018 par le Conseil d'Administration, consacrent la mise en œuvre des **programmes de développement de 25 filières agricoles** et des actions relevant de **10 programmes transversaux**.

Au total, **168 actions-projets** sont visées pour être réalisées en 2019, avec un coût global de **32 milliards FCFA** contre **22,62 milliards FCFA** en 2018, soit une hausse de **9,38 milliards FCFA (+41,5%)**. Les projets à réaliser sont répartis comme suit :

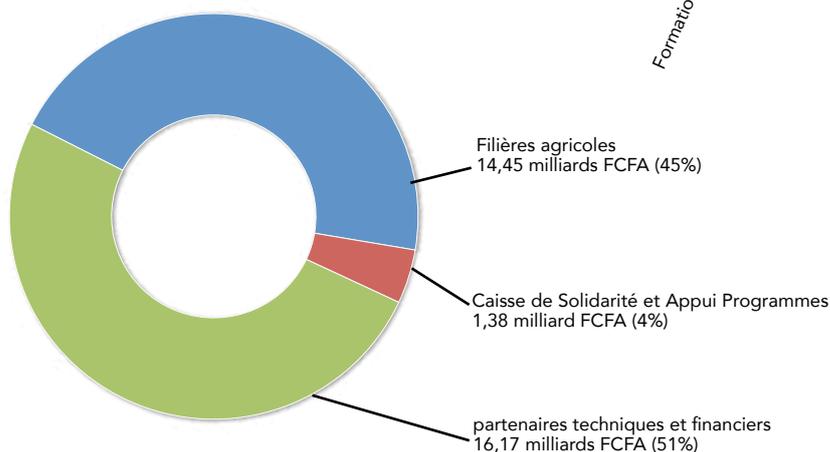
Coût des projets



Effectif des projets



Sources de financement des projets



AU PLAN INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

Cacao

Selon les données de l'ICCO, la production mondiale de cacao devrait s'établir à **4,849 millions de tonnes** au cours de la campagne 2018/2019, soit une hausse 4,3% par rapport à la campagne précédente (4,651 millions de tonnes). Dans le même temps, le niveau de broyage des fèves passe à **4,783 millions de tonnes**, soit 4,1% de plus qu'il y a un an.

A la clôture de la campagne, la production de la Côte d'Ivoire était estimée à près de **2,2 millions de tonnes** contre 1,965 million tonnes lors de la campagne 2017-2018, soit une hausse de 12 %. Au Ghana, deuxième producteur mondial, la production 2018-2019 est restée stable par rapport à l'année précédente, s'établissant autour de 900 000 tonnes.

Les cours du cacao ont connu une légère hausse sur le marché international, selon les données de l'ICCO. En effet, le prix CAF moyen du kilogramme aux ports américains et européens, sur la période de janvier à décembre 2019, est passé à **1375 FCFA** contre 1274 FCFA pour l'année 2018, soit une hausse de près de 8%.

L'année 2019 a été également marquée par les négociations, engagées par les deux principaux producteurs (Côte d'Ivoire et Ghana) avec l'industrie cacaoyère, pour l'instauration d'une **prime spéciale de 400 dollars** sur la tonne de cacao vendue. Ce mécanisme, dit de Différentiel de Revenu Décent (DRD), devrait prendre effet avec la prochaine récolte 2020/2021.

Café

Selon les données de l'OIC, la production mondiale de la campagne 2018/2019, tous cafés confondus, est estimée à **169 millions de sacs** (sacs de 60kg), soit une hausse de 5,4% par rapport à la campagne 2017/2018. La récolte africaine, Arabica et Robusta confondus, est en hausse de 5,3% en 2018/2019, s'établissant à **18,3 millions de sacs**. Selon cette même organisation, la production africaine pour la campagne 2019/2020 connaîtra une baisse de 0,6% et s'établira à 18,2 millions de sacs.

La Côte d'Ivoire, qui occupait dans les années 1970 les rangs de 3^{ème} producteur mondial de café et premier en Afrique, se classe à ce jour **15^{ème} mondial et 3^{ème} africain** de cette spéculatation.

La consommation mondiale de café, quant à elle, ralentit sur le long et le court terme. L'OIC souligne que sur ces dix dernières années, la croissance annuelle moyenne était de 2,1% alors qu'elle est estimée à 1,7% en 2018/2019 et sera de **1,5%** en 2019/2020.

Hévéa

La Chine, premier marché automobile mondial, est le principal importateur mondial de caoutchouc naturel. Ce pays essaie de relancer la vente de voitures neuves qui a baissé l'an dernier pour la première fois depuis 1990. A l'image de la baisse de la demande dans le secteur automobile, l'économie chinoise n'a pas connu récemment d'évolution significative et pourrait être même en dessous de 6% en 2020. Le 15 octobre 2019, le Fonds Monétaire International (FMI) a abaissé sa prévision pour la croissance chinoise à **5,8 %** pour l'année 2020. Cette situation est principalement causée par le ralentissement de la demande intérieure du marché chinois. La conséquence de cette situation est la baisse des cours du caoutchouc naturel.

Pour relever le niveau des cours et éviter que les planteurs ne souffrent davantage, les pays d'Asie du Sud-est ont entrepris de développer leur consommation interne de caoutchouc par l'incitation à la production de produits finis.

Au niveau de l'offre, l'International Tripartite Rubber Council (ITRC) qui regroupe les 3 plus grands pays producteurs de caoutchouc naturel (Thaïlande, Indonésie et Malaisie) avec 70% de la production mondiale, initie des plans de réduction de leurs productions afin d'influer sur les cours. En début d'année 2019, le 6^{ème} plan ambitionnait de réduire les disponibilités sur le marché de l'ordre de **240 000 tonnes**.

Par ailleurs, il faut noter que la production en 2019 a été impactée par les dégâts causés sur les vergers d'hévéa, par une maladie fongique due à *Pestalotiopsis microspora* en Asie du Sud-Est.



Palmier à Huile

La production mondiale d'huile de palme poursuit sa progression et a atteint un record de **74 millions de tonnes** au cours de la campagne de commercialisation 2018/2019, contre 70,5 millions de tonnes en 2017/2018. Les prévisions annoncent une production d'environ 75,7 millions de tonnes en 2019/2020.

Suite au ralentissement de la demande mondiale en oléagineux, en lien avec la faiblesse des cours de l'huile de soja, les cours de l'huile de palme ont oscillé à un bas niveau entre **584,58 USD** en janvier 2019 et 580,30 USD en septembre 2019, avant de croître fortement de 591,35 USD en octobre à **769,93 USD** en décembre 2019.

La décision de l'Union Européenne de supprimer en 2030 l'huile de palme dans les biocarburants dans un contexte de faible demande et de bas prix, a obligé les deux géants asiatiques de l'huile de palme (Indonésie et Malaisie) à **réagir à travers des mesures de rétorsions** : le dépôt d'une plainte auprès de l'OMC, mais aussi le développement de la consommation intérieure et la diversification des marchés, surtout vers l'Afrique.

Au plan régional, l'industrie africaine de l'huile de palme continue d'attirer tant les investissements nationaux qu'étrangers, notamment au **Ghana**, au **Nigeria**, au **Congo** et au **Liberia**.

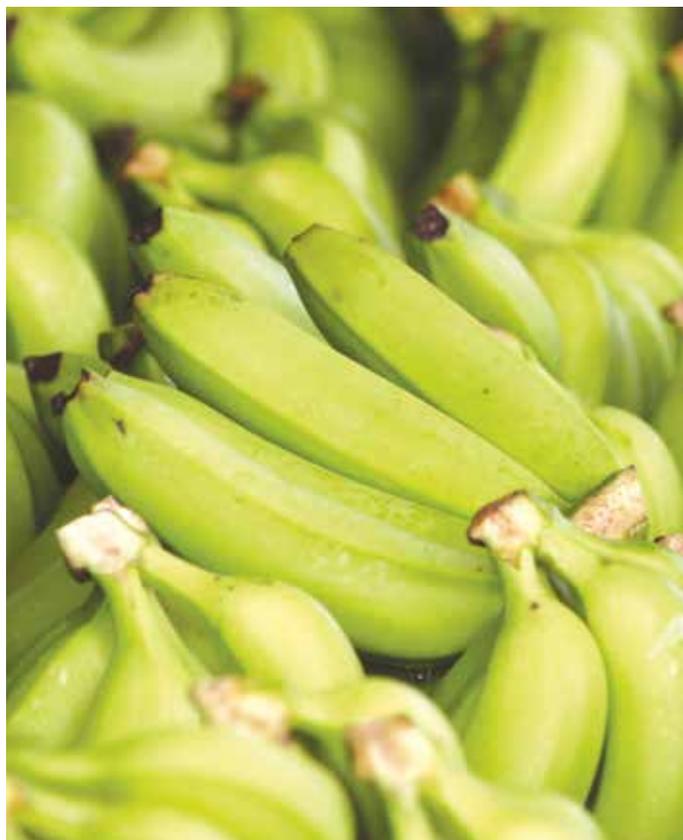
Coton

La production mondiale de coton de la campagne 2018-2019 est légèrement en baisse, selon le Conseil Consultatif International du Coton (CCIC), passant de **26,7 millions de tonnes**, la campagne précédente, à **26,3 millions de tonnes** de fibres (-0,3%). Mais, pour la campagne 2019-2020, la production mondiale devrait repartir légèrement à la hausse, pour s'établir à **26,9 millions de tonnes** de fibres.

Les prix internationaux moyens du coton, représentés par l'indice A de Cotlook, ont baissé, passant d'une moyenne de 85 cents la livre en 2017-2018 à **78 cents la livre** en 2018-2019. L'ICAC estime que la tendance baissière des prix se poursuivra en 2019-2020.

Dans la sous-région, au terme de la campagne 2018-2019, le **Bénin**, avec une production estimée à 678 000 tonnes de coton graine et une progression de 13%, devient le **1^{er} producteur** de coton de l'Afrique de l'Ouest. Il relègue le **Mali au 2^e rang**, avec une production de 656 529 tonnes de coton graine. **La Côte d'Ivoire** occupe le **3^e rang** avec 468 946 tonnes, suivi du Burkina Faso avec 435 265 tonnes de coton graine.

Au plan de la productivité, le rendement moyen de la sous-région est de **921 kg/ha**, soit 396 kg/ha de fibre de coton, contre une moyenne mondiale de **782 kg/ha**. Avec 1 196 kg/ha, la **Côte d'Ivoire enregistre le rendement le plus élevé**, suivie par le Bénin avec 1 033 kg/ha. Le Burkina Faso a enregistré le rendement le plus bas, passant de 696 kg/ha, la campagne dernière, à 673 kg/ha.



Anacarde

Par rapport à 2018, la production mondiale en 2019 de noix de cajou a augmenté de plus de **18,7%**. En Afrique de l'Ouest, elle a progressé d'environ 8,5%, passant de 1,727 million de tonnes en 2018 à **1,875 million de tonnes**. La Côte d'Ivoire demeure en tête des pays producteurs, avec **40%** de la production, suivie du Ghana (21%), du Nigeria (13%) et du Bénin (11%).

De janvier à novembre 2019, les prix de l'amande de cajou sont restés stables, ainsi que ceux de la noix brute. La dynamique des exportations de noix et d'amandes de 2019, qui continue de croître à un rythme relativement équilibré, peut laisser espérer une stabilisation des prix des noix de cajou en 2020.

Banane Dessert

Le marché de l'Union Européenne de la banane dessert, reste l'un des plus importants (**6 millions de tonnes**) et l'un des plus rémunérateurs au monde.

La concurrence internationale au niveau de la Filière Banane Dessert est marquée par la présence de plus en plus accrue des produits de l'Amérique Centrale et du Sud sur le marché européen, alors que leur marché historique est l'Amérique du nord.

Les prix de la banane sur le marché européen sont de plus en plus bas, voire à la limite des charges, à cause de l'abondance de la banane. Cette situation est due aux pays d'Amérique latine qui déversent sur ce marché leurs surplus de bananes, et aussi les grandes surfaces qui imposent des prix bas, rendant la concurrence rude entre les pays exportateurs de banane dessert.

Ananas

En 2019, l'ananas s'est relativement bien vendu sur le marché européen après une année 2018 difficile.

Le Costa Rica domine le marché avec 75% des ananas exportés dans le monde et demeure le leader mondial incontesté de l'ananas frais.

Au niveau régional, le Togo a bénéficié d'un projet d'appui à l'amélioration de la compétitivité de sa Filière Ananas. Ce projet cofinancé par l'Union Européenne et l'Allemagne, respectivement pour **4,7 millions d'euros** et **1,25 million d'euros** sur une période de quatre ans, vise à développer la transformation de l'ananas, qui reste le maillon faible de la Filière Ananas.

Mangue

La nouvelle directive de l'Union européenne (UE) sur les importations de mangues, a pris effet à partir du 1^{er} septembre 2019. Cela fait suite au nombre élevé d'interceptions d'importations de mangues dues à la présence de mouches des fruits (*tephritidae non européennes*).

Avec cette réglementation plus stricte de l'Europe sur les exportations de mangues à cause des piqûres des mouches des fruits, (fléau de la mangue africaine), il faut désormais que les pays producteurs fournissent des rapports d'inspection **tous les mois**, y compris pendant les trois mois qui précèdent la récolte.

En plus de la nouvelle directive de l'Union Européenne (UE) sur les importations de mangues, **un nouveau règlement phytosanitaire de l'UE**, avec de nouvelles règles strictes pour prévenir l'introduction et la propagation de ravageurs et maladies dans l'UE, est entré en vigueur le 14 décembre 2019. Tous les exportateurs de fruits et légumes devront respecter ce nouveau cahier des charges, sous peine de graves conséquences si des organismes nuisibles sont détectés à l'arrivée en Europe.



Productions alimentaires et animales

En 2019, les **prix des produits laitiers** et de la **viande** ont connu une hausse de **9,5%** et **5,7%** par rapport à 2018. Ce sont les cours internationaux du lait écrémé en poudre et du lait entier en poudre qui ont le plus monté, signe d'un resserrement des disponibilités, dans un contexte de forte demande mondiale à l'importation.

Parmi les différentes catégories de viande, la viande porcine est celle qui a enregistré la plus forte augmentation annuelle des cours, suivie de la viande bovine et de la viande de volaille, tandis que les prix de la viande ovine se sont établis en moyenne en deçà de leur niveau de 2018.

Céréales

Selon la FAO, pour 2019, la production mondiale de céréales devrait atteindre le niveau record de **2,714 milliards de tonnes**, soit une progression de près de 57 millions de tonnes (2,1%) par rapport à la production en recul de 2018. L'augmentation s'explique principalement par une révision à la hausse de la production mondiale de céréales secondaires, ainsi que par des rendements plus importants que prévus en Chine, en Fédération de Russie et en Ukraine. Les prévisions concernant la production mondiale de céréales secondaires s'établissent à près de **1,433 milliard de tonnes**, soit une hausse de 1,7% (24,5 millions de tonnes) par rapport à 2018 et un niveau légèrement en dessous du niveau record enregistré en 2017.

Les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de riz en 2019 sont de **515 millions de tonnes**, soit un recul de la production de 0,5% par rapport au record historique de 2018. Les mauvaises conditions météorologiques et le resserrement des disponibilités en eau destinée à l'irrigation ont dégradé les perspectives concernant les récoltes hors saison en Thaïlande et au Vietnam. Toutefois, ces ajustements ont été compensés par la révision à la hausse de la production locale au Pakistan et dans divers pays africains, à savoir l'Égypte et le Nigéria, qui, avec Madagascar, devraient désormais entraîner dans leur sillage un rebond de la production africaine de riz lors de la campagne actuelle.

En Afrique de l'ouest, les prévisions de production céréalière en 2019, observent **une tendance à la baisse de 3,8%** par rapport à 2018. En effet, la FAO estime ces prévisions à 68 millions de tonnes. Les principaux pays producteurs les plus affectés sont le Burkina Faso (9,9%), le Tchad (5,6%), le Niger (3,8%), le Ghana (3,3%) et le Nigeria (3,2%).

En ce qui concerne le riz, on note une prévision de production (2019) de **19,1 millions de tonnes** contre 20,5 millions de tonnes en 2018. Ces baisses sont principalement observées au Mali et au Nigeria.

Les différentes crises observées dans cette région, occasionnant le déplacement massif de population et les perturbations pluviométriques, expliqueraient cet état de fait.

Igname

La production annuelle de l'igname en Afrique de l'Ouest est d'environ **57 millions de tonnes**, représentant **93%** de la production mondiale estimée à 62 millions de tonnes. Les cinq grands pays producteurs sont le Bénin, **la Côte d'Ivoire**, le Ghana, le Nigeria et le Togo.

Selon la DSDI du MINADER, la production ivoirienne de 2019 est de **7 450 467 tonnes**. Elle connaît une croissance de plus de 8%, ces cinq (5) dernières années. Mais cette croissance est portée par l'accroissement des superficies.

Manioc

Le manioc, cultivé pour ses racines tubéreuses riches en amidon, constitue l'alimentation de base de nombreuses populations d'Afrique et d'Amérique latine. Il est utilisé pour l'alimentation du bétail et sert dans la fabrication de **plus de 300 produits industriels**, notamment la production d'amidon pour lequel le manioc est la source connue la plus économique.

Le manioc, longtemps considéré comme « l'aliment des pauvres », est devenu aujourd'hui une culture polyvalente qui répond aux priorités des pays en développement, aux tendances de l'économie mondiale et au défi du changement climatique. En 2012, la récolte mondiale a atteint des records, grâce au développement du commerce mondial de produits à base de manioc et à la forte croissance de la production en Afrique. La production s'intensifie partout dans le monde.



La production mondiale de manioc qui était de **278 millions de tonnes**, avait connu une baisse, après deux décennies de croissance ininterrompue.

Cette situation est imputable, notamment à des sécheresses et à une baisse des prix. Quant à la production africaine, elle est de **155,962 millions de tonnes**, avec comme 1^{er} producteur le Nigeria (55 millions de tonnes); la Côte d'Ivoire, avec **5 608 044 tonnes**, se classe au 7^{ème} rang des pays africains.

Selon la DSDI du MINADER, la production de manioc en Côte d'Ivoire, en 2019, est de **5 877 230 tonnes**, une production en forte croissance de plus de **29% depuis 5 ans**.

Banane plantain

Malgré une production mondiale qui atteint environ **20 millions de tonnes**, les échanges internationaux sont extrêmement limités et concernent uniquement **5 % de la production**, soit vraisemblablement 750 000 tonnes. L'autoconsommation reste, en effet, la clé de voûte du marché du plantain : les bassins de production d'Afrique centrale et de l'Ouest et ceux d'Amérique latine sont aussi les principales zones de consommation. La production de banane plantain de la Côte d'Ivoire, en 2019 est de **2 029 986 tonnes**.

En dehors des marchés locaux et régionaux de ces zones, ce sont les États-Unis, largement en tête, et l'UE-28, loin derrière, qui animent les échanges internationaux, répondant principalement à une demande ethnique de populations originaires d'Amérique latine ou d'Afrique.



Filière Cacao

A la clôture de la campagne 2018-2019, la production de la Côte d'Ivoire était estimée à près de **2,2 millions de tonnes** contre 1,965 million de tonnes lors de la campagne 2017-2018, **soit une hausse de 12 %**.

Par ailleurs, au plan national, la volonté affichée par l'état est de transformer d'ici 2022, 50% de la production nationale de cacao. Ainsi, pour la campagne 2018-2019, les broyages du cacao en Côte d'Ivoire ont connu une **progression de 8%**, s'établissant à plus de **538 000 tonnes de fèves transformées sur place**, soit environ **33% de la production ivoirienne**. Dans cet élan, Le Conseil du Café-Cacao et la China Light Industries Design engineering ont signé, le 17 décembre 2019, un protocole d'accord pour la construction de **deux usines de transformation du cacao** d'une capacité de **50 000 tonnes/an** chacune, respectivement à Abidjan et à San-Pedro.

La politique nationale est également marquée par la volonté de l'état de **stabiliser la production à 2 millions de tonnes**. Cette volonté s'est traduite par la mise en œuvre, depuis deux ans, des programmes d'amélioration de la productivité, notamment la création et le renouvellement de plantations.

Filière Café

La **production nationale de café** a connu un **bond de plus de 40%** en 2018/2019, s'établissant à **125 400 tonnes** (2,09 millions de sacs). Cependant, les prévisions de l'OIC projettent **une baisse de 4,1%** pour la campagne 2019/2020.

Les cours du Robusta connaissent une forte baisse ces deux dernières années. Pour maintenir le prix d'achat aux producteurs, l'état de Côte d'Ivoire a consenti **une subvention de 21 milliards de FCFA** au titre de la campagne 2018/2019 et de 32 milliards de FCFA pour la campagne 2019/2020.

Filière Hévéa

La Côte d'Ivoire est le **1^{er} producteur africain et le 6^e au plan mondial**, avec une production de caoutchouc sec à fin 2019, estimée à **780 000 tonnes** dont 29% ont été exportés sous forme de fonds de tasse. Cette performance est l'œuvre de 152 132 planteurs établis sur 177 527 plantations dont 76% sont en production.

Cette année 2019 a encore été difficile pour les producteurs, qui en plus de la mévente de leur production, ont dû faire face à des **prix d'achat particulièrement bas**, n'atteignant 300 FCFA/kg que pendant les mois de mai à juin (283 FCFA/kg de moyenne annuelle).

Au niveau des organes de gouvernance de l'APROMAC, on note la mise en place du collège des producteurs avec la tenue, le 16 mai 2019, de son Assemblée Générale Constitutive. La constitution de ce collège,



attendue de longue date, fait suite à l'unité retrouvée au sein des planteurs, avec l'avènement de la Fédération des Organisations Professionnelles Agricoles des Producteurs de la Filière Hévéa (FPH-CI).

Depuis le mercredi 26 juin 2019, lors de son Assemblée Générale Ordinaire (AGO), tenue à Abidjan, l'APROMAC est donc en passe de devenir une Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA), selon l'ordonnance de 2011. Une demande a été adressée au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour lui attribuer la qualité d'OIA.

Filière Palmier à Huile

La production d'huile de palme en 2018, validée en 2019 par l'AIPH, a atteint **560 500 tonnes** soit une hausse de 16,3% par rapport à celle de 2017, ce qui permet de maintenir la Côte d'Ivoire au rang de **2^e producteur africain** après le Nigéria.

Le prix minimum d'achat de régime de palme au planteur de palmier à huile au niveau national, à l'instar des cours mondiaux, a oscillé entre **30 638 FCFA/tonne** en janvier 2019 et **32 147 FCFA/tonne** en août 2019, avant d'entamer une forte hausse progressive pour atteindre 43 365 FCFA/tonne en décembre 2019. De janvier à mars 2019, l'AIPH a actionné son mécanisme interne de soutien au prix en faveur des planteurs de palmier à huile.

Certifié ISO 9001 version 2008 depuis 2010, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) de Côte d'Ivoire a obtenu en 2019 **la certification ISO 9001 version 2015** de son système de production et de commercialisation de semences de palmier à huile.

Le Conseil Hévéa-Palmier à Huile a sélectionné le BNETD et le cabinet KPMG pour réaliser, respectivement, des études sur la compétitivité des Filières Hévéa et Palmier à Huile, afin d'élaborer un nouveau mécanisme de fixation de prix.

Filière Coton

Au terme de la campagne 2018-2019¹, la production ivoirienne de coton graine a enregistré une hausse de **13%**, passant de 413 238 tonnes à **468 946 tonnes**. Le rendement par contre a **reculé de 5%**. Il est passé de 1 262 kg/ha à **1 196 kg/ha**.

Le **prix d'achat aux producteurs** est resté identique depuis la campagne 2016-2017 : **265 FCFA/kg** en 2018-2019. Le revenu brut des producteurs a progressé de 109 184 169 675 FCFA à **123 956 711 125 FCFA** en 2018-2019, soit une progression de **4%**. Le revenu brut moyen par producteur a par contre baissé. Il est passé de 1 235 618 FCFA à **1 199 051 FCFA**, soit un recul de **3%**.

La Filière prévoit une hausse de la production pour la campagne 2019-2020, qui est estimée à 510 274 tonnes.

Filière Anacarde

La production nationale de noix de cajou, en 2019, est passée à **691 000 tonnes** contre 761 317 tonnes en 2018 (une baisse de 9%), conservant à la Côte d'Ivoire le **1^{er} rang mondial** des pays producteurs, devant l'Inde. La quantité exportée à fin décembre 2019 est de **634 000 tonnes** contre 646 213 tonnes en 2018.

Les prix d'achat aux producteurs ont connu des fluctuations importantes. En effet, les nouveaux prix incitatifs fixés par le Gouvernement, avec un prix bord champ qui se négociait à **375 FCFA/kg** contre 500 FCFA/kg en 2018, a atteint parfois 400 FCFA/kg en début de campagne de commercialisation, avant de baisser jusqu'à **100 FCFA/kg** dans certaines localités.

Pour accroître la transformation et améliorer la performance et la compétitivité de toute la chaîne de valeur de l'anacarde, **la Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque Mondiale** ont convenu de soutenir la Filière Anacarde, à travers un prêt accordé au Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), pour la mise en œuvre du **Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)**, d'une durée de cinq ans (2018-2022). La mise en œuvre de toutes les composantes de ce projet a véritablement démarré en 2019.

Filière Ananas

Plus de 600 000 rejets d'ananas ont été mis à la disposition de dix (10) petits producteurs d'ananas formés à l'utilisation des itinéraires techniques innovants de la culture de la **variété d'ananas MD2** adaptés aux conditions pédoclimatiques de la Côte d'Ivoire. L'objectif à terme de cette initiative, est de susciter l'adoption des itinéraires techniques innovants de la culture de l'ananas MD2 par les petits producteurs.

Filière Banane Dessert

Avec une production de près de **450 000 tonnes** de bananes dessert en 2019, la Côte d'Ivoire est le premier producteur africain. Elle enregistre un **chiffre d'Affaires de 145 milliards de FCFA**, soit 7% du Produit intérieur brut (PIB) agricole et 3% du PIB national.

La Filière Banane Dessert en Côte d'Ivoire compte **9 000 emplois directs** et 35 000 emplois indirects. La faible consommation de la banane sur le marché local, et les coûts de production élevés (accès aux intrants, coûts de transports...) constituent des facteurs entravant la compétitivité de la filière.

En dépit de ces performances, une concurrence féroce des pays d'Amérique Centrale et du Sud (Costa Rica, Panama, Colombie, Equateur) se dresse face à la Côte d'Ivoire, au regard de l'importante quantité de bananes dessert exportées par ces états vers l'Union européenne (4,6 millions de tonnes contre 1,2 million de tonnes pour les pays ACP) et du contexte de libéralisation des échanges.

Filière Mangue

Si les volumes se maintiennent depuis quatre ans pour la Côte d'Ivoire (**30 000 tonnes**) qui est le **3^e** fournisseur de l'Europe, les prix, quant à eux, ne sont pas toujours attractifs. La campagne 2019 a été mauvaise avec l'arrivée massive des mangues du Pérou. Les prix n'étaient pas intéressants sur le marché européen, à cause de l'abondance des mangues sur le marché.



¹ Rapport du bilan de commercialisation conseil agricole.

Filière Riz

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, la production de riz s'est établie, selon l'USDA, à **1,304 million de tonnes** en 2018/2019, en **baisse de 5,3%** par rapport à 2017/2018. Celle de 2019/2020 devrait rebondir à 1,4 million de tonnes. Des fluctuations, en grande partie attribuées au rendement et à la résistance ou à l'incapacité des producteurs de riz de se procurer des semences améliorées, faute de financement. Au regard de la consommation, les importations ivoiriennes de riz devraient atteindre un nouveau record de 1,5 million de tonnes en 2019/2020 estime le département américain de l'Agriculture (USDA).

Filière des Légumes

Afin d'améliorer les disponibilités en légumes frais et influencer sur les prix aux consommateurs, l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, met en œuvre, à travers le FIRCA, une série de projets. A titre d'exemples, dans le cadre du PARFACI, 42 périmètres aménagés ont permis, en 2018, une production de plus de **455 tonnes de légumes**, en hausse de **54%** par rapport à 2017.

Cette production devrait être maintenue en 2019. Le Programme d'Appui au développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M) vise l'aménagement/réhabilitation de **310 ha** pour la production légumière. Ces différentes initiatives devront, à terme, permettre d'améliorer la disponibilité en légumes et atténuer les fortes variations saisonnières de prix.

Filières des Ressources Animales

Deux événements majeurs ont caractérisé la Filière Avicole en 2019. D'abord, le démarrage du processus d'organisation des 2^e Etats Généraux de l'Aviculture, qui doivent aboutir à l'élaboration du 2^e Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA 2). Ensuite, l'adoption en Conseil des Ministres, de l'ordonnance N° 2019-1047 du 11 décembre 2019 portant prorogation du prélèvement compensatoire sur les importations, en Côte d'Ivoire, de volailles mortes de basse-cour et de leurs abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés.

Au niveau de la Filière Porcine, on notera (i) l'épidémie de Peste Porcine Africaine dans l'Ouest du pays qui a entraîné des mortalités importantes et (ii) l'harmonisation des textes de l'INTERPORCI avec les dispositions de l'ordonnance N°2011-473 du 21 décembre 2011 portant sur les organisations interprofessionnelles agricoles ; avec la structuration des organisations de base de la filière, par la création de (a) l'union nationale des vendeuses de viande porcine de Côte d'Ivoire (UNAVPORCI), (b) l'union nationale des sociétés coopératives des éleveurs de porcs de Côte d'Ivoire (UNASCEPORCI), (c) l'association des transformateurs industriels de la filière porcine de Côte d'Ivoire (ATIFPORCI) et (d) l'actualisation des textes de l'INTERPORCI.

Quant à la Filière Pêche, il y a eu l'élaboration du plan national de lutte contre la pêche illicite et non déclarée, ainsi que l'achèvement de la construction du débarcadère de Sassandra.



GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2019

COTISATIONS PROFESSIONNELLES

Sur les **25 filières agricoles** programmées au PAA 2019, **10 filières** participent au mécanisme formel de cotisation professionnelle du FIRCA, dont **6 filières cotisantes autonomes** (Filières Hévée, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane Dessert et Aviculture) et **4 filières cotisantes non autonomes** (Filières Ananas, Mangue, Porcine et Pêche & Aquaculture). Quant aux Filières Café et Cacao, elles financent leurs programmes de développement sur la base de contrats-plans signés avec le Conseil du Café-Cacao.

Au 31 décembre 2019, les cotisations professionnelles mobilisées (**tous guichets confondus**) auprès des 10 filières qui participent au mécanisme formel de cotisation professionnelle du FIRCA, s'élèvent à **14 321 486 294 FCFA** contre **13 145 973 191 FCFA** à la même période en 2018, soit une **hausse de 1 175 513 103 FCFA (+8.94%)**.

Ce montant de 14 321 486 294 FCFA, mobilisé au cours de l'exercice 2019, se répartit comme suit :

Désignation	Montant 2019	Montant 2018	Variation	Total depuis 2004
Filière Hévée	8 151 581 921	7 098 599 187	+15%	57 316 345 876
Filière Palmier à Huile	2 238 726 913	2 238 726 913	+7%	24 138 575 762
Filière Coton	2 486 406 129	1 867 017 025	+33%	9 410 720 661
Filière Anacarde	1 867 017 025	1 867 017 025	(-35%),	9 410 720 661
Filière Banane Dessert	145 403 844	120 871 239	+20%	1 271 799 835
Filière Ananas	5 492 303	4 915 213	+12%	149 753 445
Filière Mangue	22 881 120	23 298 640	-2%	110 761 120
Filière Porcine	6 069 600	8 649 625	-30%	65 277 285
Filière Avicole	29 915 008	29 806 406	+0.36%	235 323 449
Filière Pêche	2 655 250	2 484 000	7%	20 114 000

CONTRIBUTION DE LA FILIÈRE CAFÉ-CACAO

La Filière Café-Cacao assure le financement de son programme de développement, sur la base des projets approuvés, par le Conseil du Café-Cacao et contribue au fonctionnement du FIRCA.

En 2019, le montant alloué par le Conseil du Café-Cacao pour le financement de son programme de développement et le fonctionnement du FIRCA est de **1 713 202 391 FCFA**, contre **3 626 869 250 FCFA** en 2018 **(-52,76%)**. Ce financement se répartit comme suit :

	2019	2018	Variation
Fonctionnement du FIRCA	863 254 745	723 459 961	+19%
Programme de développement de la filière	849 947 646	2 903 409 289	-71%)

SUBVENTION DE L'ETAT

2019

370 000 000

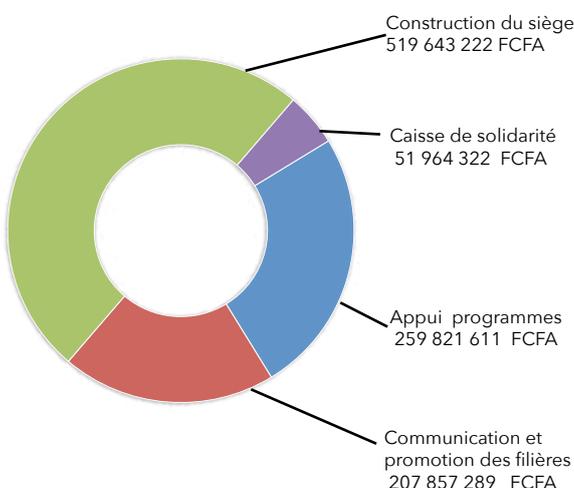
(-1%)

2018

375 000 000

RESSOURCES ISSUES DE LA TVA EXONÉRÉE ET RÉPARTITION

Au titre des produits de la TVA exonérée, **1 039 286 445 FCFA** ont été collectés contre **857 450 340 FCFA** à la même période en 2018 (+21%), se répartissant comme suit :



MOBILISATION DES RESSOURCES DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES CONVENTIONNÉS

Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI)

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Agriculture et Développement Rural » du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), signé en décembre 2012 entre la Côte d'Ivoire et l'AFD, il a été acté que le fonds alloué à ce secteur contribue au Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI).

Le PARFACI est décliné en composantes, dont la composante **"Appui aux filières vivrières"** confiée au FIRCA par le MINADER. La convention de concession, pour un montant **6 896 000 000 FCFA**, a été signée le 28 avril 2014 et approuvée le 8 octobre 2014.

Au 31 décembre 2019, un montant total de **129 297 118 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources mobilisées depuis le début du projet à 6 402 149 444 FCFA.

Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)

Convention pour la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (FADCI-SSA)

Une convention d'exécution a été signée le 30 décembre 2016 entre le FIRCA et le MINADER pour faciliter la mise en œuvre de la composante **"Appui à la Construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments"** dans le cadre du Projet Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI).

Financée initialement à hauteur de **10 495 312 000 FCFA**, cette composante a pour objectif de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer d'un Système National de

Contrôle des aliments assurant la Sécurité Sanitaire des Aliments, à travers deux (02) volets :

- o le volet 1, dédié à la structuration institutionnelle de l'Agence de gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments
- o le volet 2, dédié à l'appui des filières alimentaires pilotes (Porc, Volaille, Maïs et Légumes/Maraîchers) et des consommateurs, à accroître leur capacité à mettre sur les marchés des denrées répondant aux règlements sanitaires établis par l'Agence, ou opposés par les pays tiers, pour préserver la santé et la vie des consommateurs.

Le projet a été recadré avec ANO de l'AFD le 12 décembre 2019 pour un montant de **6 111 314 697 FCFA**, pour une durée de 03 ans, allant de 2020 à 2023.

Au 31 décembre 2019, aucune ressource n'a été mobilisée. Le cumul des fonds reçus s'établit à **3 991 363 593 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FADCI-FCIAD)

Dans le cadre du FADCI, une convention d'exécution² a été signée le 30 décembre 2016 entre le FIRCA et le MINADER, pour la mise en œuvre du **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD)**. Elle est financée à hauteur de **5 000 000 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2019, le cumul des fonds mobilisés, représentant le transfert de la totalité du financement prévu pour l'exécution de cette composante, s'élève à **5 000 000 000 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre de la composante Conseil de Gestion (FADCI-CeGER)

Cette convention est financée dans le cadre du FADCI, à hauteur de **650 000 000 FCFA**. Avec la rallonge budgétaire de **120 000 000 FCFA** validée par l'AFD, ce montant passera à **770 000 000 FCFA**, une fois l'avenant à la convention effectif.

Au 31 décembre 2019, un montant de **181 223 552 FCFA** a été mobilisé portant le cumul des ressources mobilisées à **466 181 821 FCFA**.

Convention pour la mise en œuvre de la sous composante "Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués"

La convention d'exécution du projet FADCI, finance les activités de cette sous composante à hauteur de **2 363 906 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2019, un montant de **47 826 397 FCFA** a été mobilisé portant le cumul des ressources mobilisées à **775 065 693 FCFA**.

² La valeur totale de la convention FADCI s'élève à 18 509 218 000 FCFA, répartie sur les composantes Appui à la mise en valeur agricole des périmètres aménagés, la mise en place de dispositifs pilotes de conseil en gestion, le Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable et l'Appui à la Construction d'une Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Le FIRCA a bénéficié de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASV), d'un contrat de subvention **N° FED/2017/390-441** signé le 17 novembre 2017, portant sur un appui aux Filières Manioc et Maraîchers, à travers le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîcher en Côte d'Ivoire (PRO2M). Le projet³, composé de trois volets (Manioc, Maraîcher et Nutrition), d'un montant de **17 000 000 Euros (11 151 269 000 FCFA)**, est exécuté dans 21 régions administratives de la Côte d'Ivoire.

L'objectif global du PASV est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés.

³ Le PRO2M entre dans le cadre de la mise œuvre de la Convention de financement N° CI/FED/030-093 du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PSAV), d'un montant de 20 millions d'euros, signé le 21 novembre 2016 entre la Commission Européenne et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Au 31 décembre 2019, un montant de **2 373 894 352 FCFA**, représentant la totalité de la première tranche de financement a été mobilisé.

Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA).

Le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) est un projet dont les objectifs de développement sont d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de l'anacarde, tout en mettant l'accent sur les petits producteurs et les PMI/PME, dans les régions productrices de la Côte d'Ivoire.

La mise en vigueur a été prononcée le 20 août 2018 sous le numéro Crédit BIRD 88450-CI. Le coût global du projet est de **131,44 milliards de FCFA** répartis par source de financement et par composante, comme suit :

Composantes	BIRD Enclave	CCA	Bénéficiaires	Total
Renforcement institutionnel et gouvernance de la chaîne de valeur	7 747	644	0	8 392
Amélioration de la productivité et de l'accès au marché de NCB	31 049	0	0	31 049
Appui à l'investissement privé dans l'infrastructure post-récolte et de transformation	59 596	3 221	19 387	82 205
Coordination, suivi et gestion des connaissances du projet	8 988	805	0	9 793
Total	107 380	4 671	19 387	131 439

(Montant en millions de FCFA)

Les ressources mobilisées, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, s'élèvent à **7 679 060 845 FCFA**, portant le cumul mobilisé, depuis le début du projet, à **19 340 260 472 FCFA**. Ce cumul se répartit, selon les sources, comme suit :

- **261 938 992 FCFA** issus des ressources de l'IDA mobilisées pour le compte de la phase de préparation
- **17 413 424 071 FCFA** mobilisés au titre de la phase d'exécution du crédit BIRD

- **1 571 255 578 FCFA** mobilisés au titre de la contribution du Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) au projet
- **84 691 831 FCFA** provenant des intérêts créditeurs du compte projet et du compte de contrepartie
- **8 950 000 FCFA** mobilisés au titre des ventes de DAO.

RESSOURCES GLOBALES MOBILISÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les ressources globales mobilisées au 31 décembre 2019 (**toutes sources**), d'un montant total de **26 034 454 699 FCFA** contre **35 704 486 792 FCFA** à la même période en 2018 (-27%), se répartissent comme suit :

	2019	2018	VARIATION
Cotisations professionnelles	14 321 486 294	13 145 973 191	+9%
Contribution de la Filière Café Cacao	1 713 202 391	3 626 869 250	-53%
Subventions de l'Etat	370 000 000	375 000 000	-1%
TVA exonérée	1 039 286 445	857 450 340	+21%
PARFACI	129 297 118	476 377 212	-73%
FADCI - sous composante Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués	47 826 397	18 067 496	+165%
FADCI - Conseil de Gestion	181 223 552	89 958 269	+101%
FADCI - Appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments	0	656 285 500	-100%
PSAC Coton	0	1 237 500 000	-100%
PSAC Hévéa	0	145 370 000	-100%
PSAC Anacarde	0	119 000 000	-100%
PSAC Palmier à Huile	0	50 000 000	-100%
PRO2M	0	2 373 894 352	-100%
PFR	0	562 547 192	-100%
PPCA	7 679 060 845	11 236 899 817	-33%
Produits Bancaires	553 071 657	293 527 650	+88%



BILAN ET ANALYSE DES COTISATIONS DES FILIÈRES DE JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le bilan des cotisations auprès des 11 filières agricoles cotisantes et leur comparaison par rapport aux prévisions de l'exercice 2019 figurent dans le **tableau 1**.

Le montant total des ressources mobilisées auprès des filières agricoles au cours de l'exercice 2019 s'établit à **16 034 688 685 FCFA contre 16 772 842 441 FCFA en 2018**, soit une baisse de **738 153 756 FCFA (-4,4%)**, avec un taux de mobilisation des cotisations de **105,42%** des prévisions.

La contribution spécifique des principales filières cotisantes à la mobilisation des ressources, en 2019, s'établit comme suit : **51%** pour la Filière Hévée, **16%** pour la Filière Coton, **14%** pour la Filière Palmier à Huile, **11%** pour la Filière Café-Cacao, **8%** pour la Filière Anacarde et **1%** pour la Filière Banane Dessert. Ces **6 filières** ont mobilisé **99,6%** des cotisations professionnelles ; la contribution des **5 autres filières cotisantes** (Avicole, Porcine, Ananas, Mangue et Pêche & Aquaculture) représentant **0,4%**.

Un montant de **14 512 239 654 FCFA**, représentant **90,2%**, sur un total global de **16 086 653 007 FCFA⁴** mobilisé hors subvention directe de l'Etat, a été affecté, en 2019, au financement des programmes de développement des filières, avec une répartition dans les différents guichets du FIRCA, comme suit :

- **3 169 332 231 FCFA (22%)** sur le Guichet Recherche contre **3 219 311 218 FCFA** en 2018 **(-2%)**
- **10 037 070 255 FCFA (69%)** sur le Guichet Conseil agricole/Formation contre **10 994 604 269 FCFA** en 2018 **(-9%)**
- **587 688 137 FCFA (4%)** sur le Guichet Appui aux OPA contre **578 508 999 FCFA** en 2018 **(+2%)**
- **718 149 031 FCFA (5%)** sur le Guichet Caisse de Solidarité contre **650 398 121 FCFA** en 2018 **(+10%)**.

⁴ Constitué du montant total des ressources mobilisées auprès des filières au cours de l'exercice 2019 et du montant de la TVA exonérée affecté à la Caisse de Solidarité.

Tableau 1 : Réalisation de la mobilisation des cotisations des filières au 31 décembre 2019

Filières	Prévisions 2019	Réalisations au 31 Décembre 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions au 31/12/2019	Poids de chaque filière
Hévée	7 500 000 000	8 151 581 921	108,69%	50,84%
Palmier à Huile	2 230 300 000	2 238 726 913	100,38%	13,96%
Coton	1 685 600 000	2 486 406 129	147,51%	15,51%
Café Cacao	1 677 822 000	1 713 202 391	102,11%	10,68%
Anacarde	1 920 000 000	1 232 354 206	64,19%	7,69%
Banane	117 600 000	145 403 844	123,64%	0,91%
Avicole	41 300 000	29 915 008	72,43%	0,19%
Porcine	5 000 000	6 069 600	121,39%	0,04%
Ananas	5 300 000	5 492 303	103,63%	0,03%
Mangue	24 000 000	22 881 120	95,34%	0,14%
Pêche	3 500 000	2 655 250	75,86%	0,02%
Total	15 210 422 000	16 034 688 685	105,42%	100%

BILAN ET ANALYSE DES COTISATIONS DES FILIÈRES DE 2004 À FIN DÉCEMBRE 2019

Sur la période de **juin 2004 au 31 décembre 2019**, le cumul des ressources collectées (**toutes filières confondues**) se chiffre à **143 338 432 240 FCFA**, dont la répartition par filière est consignée dans le **tableau 2**.

La contribution de la Filière Café-Cacao, d'un montant de **1 000 000 000 FCFA**, allouée au fonds d'établissement, au démarrage des activités du FIRCA, n'a pas été intégrée dans le **tableau 2**.

La mobilisation des **143 338 432 240 FCFA** a été assurée **à hauteur de 99,7%** par 7 filières agricoles, dont **40%** par la Filière Hévée, **23,7%** par la Filière Café-Cacao, **16,8%** par la Filière Palmier à Huile, **11,6%** par la Filière Coton, **6,6%** par la Filière Anacarde, **0,9%** par la Filière Banane et **0,16%** par la Filière Avicole.

Ces sept filières sont considérées comme des **filières cotisantes autonomes**, à même d'assurer la prise en charge du financement de leurs programmes de développement.

La contribution des cinq (5) autres filières cotisantes (Porcine, Ananas, Mangue, Ruminants et Pêche) représente **0,3%** du total mobilisé. Elles sont qualifiées de filières cotisantes non autonomes, car elles sollicitent les ressources de la caisse de solidarité en appui dans le financement de leurs programmes de développement.

Il est à noter que le fonctionnement du FIRCA est assuré à hauteur de **11%** par toutes les filières agricoles. Mais, en tenant compte des filières participant au mécanisme de cotisation professionnelle du FIRCA (en dehors des Filières Café-Cacao et Ruminants), cette contribution représente **5%**. Ce taux de 5% est en conformité avec les engagements pris vis-à-vis des filières agricoles lors de la mise en place du FIRCA.

Par ailleurs, **la contribution de la Filière Café-Cacao au fonctionnement du FIRCA**, depuis le démarrage de ses activités en 2004, évaluée à hauteur de **64,5%** (**9 830 478 782 FCFA** sur 15 246 244 025 FCFA), **reste déterminante**.

Tableau 2 : Bilan des ressources mobilisées de 2004 au 31 décembre 2019 et répartition dans les Guichets du FIRCA

Filières	Recherche	Conseil	Appui aux OPA	Solidarité	Fonctionnement	Total	% Cotisation par filière
Hévée	5 522 434 971	44 867 306 565	1 529 230 487	2 584 926 096	2 812 447 757	57 316 345 876	39,99%
Palmier à Huile	6 348 238 148	15 837 182 288	0	720 141 540	1 233 010 786	24 138 572 762	16,84%
Café-Cacao	7 705 960 938	16 137 136 538		300 000 000	9 830 478 782	33 973 576 258	23,70%
Coton	3 314 141 036	9 942 423 350	1 657 070 568	828 535 371	828 535 284	16 570 705 609	11,56%
Anacarde	1 864 521 828	5 432 331 478	1 237 485 682	438 190 817	438 190 856	9 410 720 661	6,57%
Banane	635 899 925	336 043 038	163 577 517	68 139 692	68 139 663	1 271 799 835	0,89%
Avicole	0	105 895 549	105 895 558	11 766 179	11 766 163	235 323 449	0,16%
Porcine	19 583 228	22 847 099	16 319 356	3 264 071	3 264 071	65 277 825	0,05%
Ananas	74 876 720	29 950 683	26 955 613	8 985 205	8 985 224	149 753 445	0,10%
Ruminants	22 644 420	22 644 420	22 644 420	3 774 070	3 774 070	75 481 400	0,05%
Mangues	38 766 390	38 766 390	19 937 004	6 645 667	6 645 669	110 761 120	0,08%
Pêche	6 034 200	8 045 600	4 022 800	1 005 700	1 005 700	20 114 000	0,01%
TOTAL	25 553 101 804	92 780 572 998	4 783 139 005	4 975 374 408	15 246 244 025	143 338 432 240	100,00%
%Cotisation par Guichet	18%	65%	3%	3%	11%	100%	
TOTAL HORS CAFE-CACAO	17 847 140 866	76 643 436 460	4 783 139 005	4 675 374 408	5 415 765 243	109 364 855 982	
%Cotisation par Guichet	16%	70%	4%	4%	5%	100%	

ENGAGEMENTS POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DES FILIÈRES AGRICOLES

Les engagements pour le financement des programmes des filières agricoles (Programmes de Développement des Filières et Programmes Conventionnés), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, s'établissent à **27 891 950 804 FCFA**, dont **13 285 330 121 FCFA (48%)** proviennent des ressources mobilisées auprès des filières agricoles et **14 606 620 683 FCFA (52%)** des ressources issues des partenaires au développement.

Engagements pour les Programmes de Développement des Filières

Au 31 décembre 2019, les engagements contractés à partir des différents guichets pour le financement des programmes de développement des filières, sur leurs cotisations professionnelles, s'élèvent **13 285 330 121 FCFA (tableau 3)**.

Le montant des engagements (**13 285 330 121 FCFA**), se répartit selon les Guichets de financement comme suit :

- **1 883 531 321 FCFA (14,61%)** pour la Recherche Appliquée
- **10 192 320 312 FCFA (74,54%)** pour le Conseil/Formation
- **306 282 396 FCFA (2,24%)** pour l'Appui aux OPA
- **903 196 091 FCFA (6,61%)** pour la Caisse de Solidarité au profit des filières non cotisantes ou aux ressources limitées.

Le détail des cotisations et des engagements au 31 décembre 2019 figure à la **page 26**.

Tableau 3 : Engagements pour les programmes de développement des filières au 31 décembre 2019

Filières	Guichet recherche	Guichet conseil/formation	Guichet appui aux opa	Guichet caisse de solidarité	Total
hévée	169 035 621	6 679 407 573	214 552 396		7 062 995 591
Palmier à Huile	221 754 076	1 619 925 326			1 841 679 403
Café-Cacao	1 160 578 191				1 160 578 191
Coton	110 781 613	1 741 577 304	82 730 000		1 935 088 917
Anacarde	184 107 381	76 770 274			260 877 655
Ananas	15 000 000	13 375 000			28 375 000
Banane Dessert		22 021 390			22 021 390
Mangue	22 274 439				22 274 439
Ruminants					0
Avicole		32 977 500	9 000 000		41 977 500
Porcs		6 265 945			6 265 945
Pêche					0
Caisse de Solidarité				903 196 091	903 196 091
TOTAL	1 883 531 321	10 192 320 312	306 282 396	903 196 091	13 285 330 121
%	14,18%	76,72%	2,31%	6,80%	100%

ENGAGEMENTS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CONVENTIONNÉS

Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI)

Les décaissements effectués au 31 décembre 2019 s'élèvent à **-25 760 284 FCFA**, ce chiffre négatif s'explique par l'annulation de la dépense pour la constitution du fonds de garantie d'un montant de **200 millions** et des dépenses préfinancées pour le compte du projet FADCI-Conseil de Gestion. Ces décaissements portent le cumul depuis le début du projet à **6 178 519 717 FCFA**.

Ces décaissements se présentent comme suit :

65 713 428 FCFA pour le volet production végétale (légumes, maïs et soja), portant le cumul à **4 114 931 016 FCFA** depuis le début du projet ;

- **(-136 698 195 FCFA)** pour le volet production porcine, portant le cumul à **733 549 224 FCFA** depuis le début du projet ;
- **73 469 045 FCFA** pour la production piscicole, portant le cumul à **894 043 614 FCFA** depuis le début du projet ;
- **(-29 756 286 FCFA)** pour les études stratégiques, portant le cumul à **96 000 000 FCFA** depuis le début du projet ;
- **1 511 724 FCFA** pour la rémunération du FIRCA, portant le cumul à **339 995 863 FCFA** depuis le début du projet.

Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)

Sous-composante « Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués »

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, sur cette sous-composante s'élèvent à **62 720 281 FCFA**, portant le cumul à **156 845 414 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- **0 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **0 FCFA**
- **31 491 822 FCFA** pour les opérations pilotes et/ou spécifiques, portant le cumul à **34 943 022 FCFA**
- **7 328 343 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, pour un cumul de **56 750 567 FCFA**
- **23 900 116 FCFA** de coûts opérationnels et de structure, pour un cumul de **65 160 825 FCFA**.

Composante « Conseil en Gestion »

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, sur le compte projet s'élèvent à **276 945 048 FCFA**, portant le cumul à **602 852 349 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- **130 796 544 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **235 335 412 FCFA**
- **29 756 286 FCFA** pour les opérations pilotes et/ou spécifiques
- **105 640 349 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **303 793 384 FCFA**
- **10 751 869 FCFA** de coûts opérationnels et de structure, pour un cumul de **33 967 267 FCFA**.

Composante « Construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments »

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 s'élèvent à **320 151 520 FCFA**, portant le cumul à **1 648 885 009 FCFA**. Ces décaissements sont répartis sur les deux volets de la composante.

Pour le Volet 1, les décaissements s'élèvent à **21 473 880 FCFA**, soit un cumul de **488 040 706 FCFA**, se répartissant comme suit :

- **0 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **78 560 874 FCFA**
- **21 295 182 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **318 930 737 FCFA**
- **178 698 FCFA** de coûts opérationnels et de structure, portant le cumul à **90 549 095 FCFA**.

Pour le Volet 2, le décaissement de **298 677 640 FCFA** portant le cumul à **1 160 844 303 FCFA**, se répartissant comme suit :

- **37 417 417 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante portant le cumul à **92 725 741 FCFA**
- **121 635 073 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **556 333 323 FCFA**
- **139 625 150 FCFA** de coûts opérationnels et de structure, portant le cumul à **511 785 239 FCFA**.

Composante « Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable »

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 s'élèvent à **1 184 968 195 FCFA**, portant le cumul à **2 505 260 810 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit :

- **1 033 416 406 FCFA** d'actions directes d'appui à la composante, portant le cumul à **1 805 586 347 FCFA**
- **144 754 889 FCFA** de coûts directs de gestion du programme, portant le cumul à **460 981 485 FCFA**
- **6 796 900 FCFA** de rémunération FIRCA, portant le cumul à **238 692 978 FCFA**.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1 545 039 435 FCFA. Ces décaissements se répartissent comme suit :

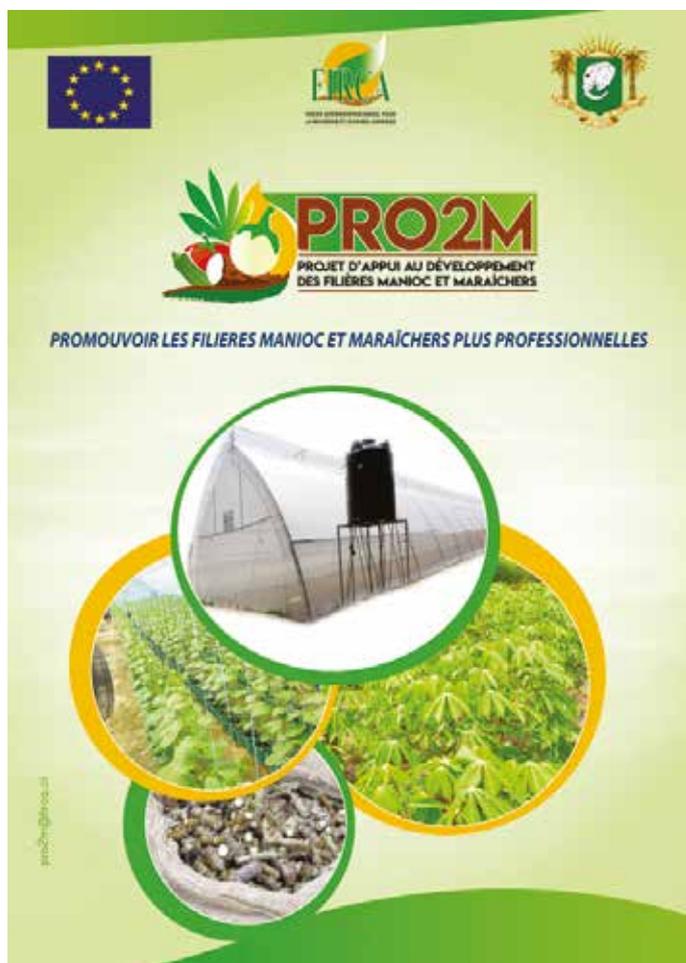
- o Volet maraîcher : **465 926 913 FCFA** portant le cumul à **644 333 200 FCFA**
- o Volet manioc : **507 508 396 FCFA** portant le cumul à **540 136 880 FCFA**
- o Volet coordination : **571 604 126 FCFA** portant le cumul à **1 070 573 676 FCFA**.

La consommation globale du budget du projet, au 31 décembre 2019, est de **2 255 043 756 FCFA, soit un taux de décaissement global de 95%** de la première tranche de financement mobilisée.

Projet d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)

Les décaissements effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, s'élèvent à **11 242 556 488 FCFA**, portant le cumul à **12 309 418 787 FCFA**, et se décomposent comme suit :

- 1 170 149 177 FCFA** pour les travaux de réhabilitation
- o **2 524 729 636 FCFA** pour les biens et fournitures, portant le cumul à **2 816 489 080 FCFA**
- o **804 769 355 FCFA** pour les ateliers et formations, portant le cumul à **812 378 213 FCFA**
- o **6 202 276 260 FCFA** pour les services de consultants, portant le cumul à **6 816 653 656 FCFA**
- o **540 632 060** de coûts opérationnels, portant le cumul à **693 748 661 FCFA**.



PROJET DE PROMOTION DE LA COMPÉTIVITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA) EN CÔTE D'IVOIRE



P P C A PROMOTION DE LA COMPÉTIVITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ANACARDE
Projet : P15881 & IBRD-88450 - C1

RÉALISATIONS FINANCIÈRES

Ressources

Un montant total de **25 514 812 000 F CFA** a été mobilisé au cours de l'exercice 2019, sur un objectif de **51 206 573 000 F CFA**, soit un **taux de mobilisation de 50%** pour l'ensemble des ressources attendues.

La synthèse des réalisations au 31 décembre 2019, pour les ressources du budget 2019 du FIRCA, est résumée dans le **tableau 4**.

Le taux de mobilisation spécifique pour les programmes (**toutes sources confondues**) représente **47%** des ressources à mobiliser, tandis que le taux de mobilisation spécifique pour l'administration du FIRCA s'établit à **99%** des prévisions.

Charges

Le budget des charges du FIRCA pour l'exercice 2019, s'élève à **35 130 555 000 FCFA** et se répartit comme suit :

- **31 995 493 000 FCFA** pour le financement des programmes
- **3 135 062 000 FCFA** pour l'administration du FIRCA.

Au 31 décembre 2019, les charges du FIRCA ont été exécutées à hauteur de **30 782 180 307 FCFA**, soit un taux d'exécution de **88%** du budget.

Tableau 4 : Exécution des produits (milliers de FCFA)

Produits	Budget 2019	Réalisations au 31/12/2019	Taux
1. COTISATIONS FILIERES	13 532 600	14 321 486	106%
Financement des Programmes (*)	12 863 933	13 610 427	106%
Administration FIRCA (**)	668 667	711 059	106%
2. CONTRIBUTION FILIERE CAFE CACAO	1 677 822	1 713 203	102%
Financement des Programmes (*)	994 322	849 948	85%
Administration FIRCA (**)	683 500	863 255	126%
3. SUBVENTIONS DE L'ETAT	300 000	370 000	123%
Financement des Programmes (*)	0	0	
Administration FIRCA (**)	300 000	370 000	123%
4. PRODUITS BANCAIRES	400 000	553 072	138%
Administration FIRCA (**)	400 000	553 072	138%
5. TVA EXONEREE (*)	500 000	519 643	104%
6. PARTENAIRE AU DEVELOPPEMENT	34 796 151	8 037 408	23%
Financement des Programmes (*)	33 616 396	7 331 173	22%
Administration FIRCA (**)	1 179 755	706 235	60%
TOTAL PRODUITS	51 206 573	25 514 812	50%
(*) Financement des programmes des Filières	47 974 651	22 311 191	47%
(**) Administration du FIRCA	3 231 922	3 203 621	99%

La synthèse des réalisations au 31 décembre 2019 pour les charges du budget 2019 du FIRCA est résumée dans le **tableau 5**.

Au 31 décembre 2019, les charges du FIRCA ont été exécutées à hauteur de **30 782 180 307 FCFA**, soit un taux d'exécution de **88%** du budget, dont :

- **27 887 251 244 FCFA** pour les programmes des filières, soit **87%** du budget
- **2 894 929 063 FCFA** pour l'administration du FIRCA, soit **92%** du budget.

Tableau 5 : Exécution des charges (milliers de FCFA)

Charges	Budget 2019	Réalizations au 31/12/2019	Taux/prévisions annuelles
	Budget 2019	Montant	Taux / prévisions annuelles
1. INVESTISSEMENTS	57 000 000	52 776 819	93%
2. COÛTS RECURRENTS	3 078 062 000	2 842 152 244	92%
Frais généraux	340 476 000	280 367 148	82%
Entretien réparation véhicules et équipements	62 220 000	48 362 280	78%
Primes d'assurance	188 729 000	178 128 481	94%
Etudes, documentation, publicité	22 118 000	16 209 108	73%
Frais bancaires	18 000 000	12 341 756	69%
Honoraires et consultants	65 100 000	58 091 624	89%
Frais de mission	12 000 000	10 330 370	86%
Impôts et taxes	51 352 000	40 890 200	80%
Assemblées générales & C.A.	165 321 000	150 360 500	91%
Appui institutionnel	50 000 000	49 300 000	99%
Personnel	1 734 620 000	1 649 946 314	95%
Autres charges sociales	368 126 000	347 824 463	94%
3. PROGRAMMES	31 995 493 000	27 887 251 244	87%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 135 062 000	2 894 929 063	92%
TOTAL PROGRAMMES	31 995 493 000	27 887 251 244	87%
TOTAL GENERAL	35 130 555 000	30 782 180 307	88%

Le FIRCA en 7 points



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

1 NOUS SOMMES

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA),
Personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, régie par la loi n°2001-635 du 9 octobre 2001 et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002.

2 NOTRE MISSION

Le financement des programmes de recherche agronomique et forestière, de conseil agricole et d'appui aux organisations professionnelles agricoles.

3 NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Recherche appliquée, Conseil agricole, Appui aux OPA, Formation professionnelle et renforcement des capacités, Etudes d'accompagnement, dans les secteurs végétal, forestier, animal et halieutique.

4 NOTRE ORGANISATION

- 1 Assemblée Générale,
- 1 Conseil d'Administration,
- 1 Direction Exécutive,
- 4 Départements technique et fiduciaire,
- 3 Unités autonomes,
- 4 Services autonomes.

5 NOS PARTENAIRES

Le FIRCA assure le rôle d'agence d'exécution technique et fiduciaire de programmes financés ou cofinancés avec les partenaires financiers : Banque Mondiale (WAAPP, PAAC) Union Européenne (ECAFC, PRRC, PRO2M), Agence Française de Développement (PARFACI, FADCI), etc.

Le FIRCA mets en œuvre des programmes de développement des filières, en collaboration avec les différentes organisations des filières (Conseil du Café et du Cacao, Conseil du Coton et de l'Anacarde, APROMAC, INTERCOTON, AIPH, ADERIZ, INTERPORCI, IPRAVI, OBAM CI, OCAB) et avec l'aide de partenaires techniques : ANADER, CNRA, CSRS, I2T, etc.

6 NOTRE IMPACT

Depuis 16 ans, la mobilisation des ressources des cotisations professionnelles auprès des filières agricoles pour le financement des programmes de développement et la contribution des partenaires techniques et financiers au financement des projets conventionnés, ont contribué significativement au développement du secteur agricole, aussi bien pour les cultures d'exportation et vivrières, que pour les ressources animales et halieutiques.

7 NOS RESULTATS

747

projets mis en œuvre pour les Filières Agricoles :

Recherche Appliquée	Appui aux OPA	Conseil Agricole
266	169	133
Formation professionnelle et renforcement des capacités	Etudes d'accompagnement	
103	76	

NOUS JOINDRE



www.firca.ci



firca@firca.ci



[/fircaofficiel](#)



Firca



22 52 81 81



22 52 81 87



Abidjan, Cocody II Plateau, 7^{ème} tranche



01 BP 3726 Abidjan 01

ENGAGEMENTS POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DES FILIÈRES EN 2019

FILIERE HEVEA

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	2 345 152 688	1 652 264 173	709 859 918	815 158 192	5 522 434 971	1 568 426 995	1 387 632 605	170 994 870	169 035 621	3 296 090 091	2 226 344 880
Conseil	20 084 504 735	12 887 660 563	5 536 907 365	6 358 233 902	44 867 306 565	18 209 490 219	10 637 055 885	5 675 058 194	6 679 407 573	41 201 011 871	3 666 294 694
Appui aux OPA	893 774 039	330 452 831	141 971 984	163 031 633	1 529 230 487	566 624 711	252 041 505	169 115 326	214 552 396	1 202 333 938	326 896 549
Caisse de solidarité	996 284 959	826 132 086	354 929 958	407 579 093	2 584 926 096	996 284 959	826 132 086	354 929 958	407 579 093	2 584 926 096	0
Fonctionnement	1 223 806 599	826 132 095	354 929 962	407 579 101	2 812 447 757	1 223 806 599	826 132 095	354 929 962	407 579 101	2 812 447 757	0
Total	25 543 523 020	16 522 641 748	7 098 599 187	8 151 581 921	57 316 345 876	22 564 633 483	13 928 994 176	6 725 028 310	7 878 153 785	51 096 809 754	6 219 536 122

FILIERE ANANAS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	60 960 494	8 712 468	2 457 607	2 746 151	74 876 720	90 731 795	3 090 000	0	15 000 000	108 821 795	-33 945 075
Conseil	24 384 195	3 484 985	983 042	1 098 461	29 950 683	15 985 006	192 128	60 889	13 375 000	29 613 023	337 660
Appui aux OPA	21 945 775	3 136 485	884 740	988 613	26 955 613	32 425 621	0	0	0	32 425 621	-5 470 008
Caisse de solidarité	7 315 259	1 045 495	294 913	329 538	8 985 205	7 315 259	1 045 495	294 913	329 538	8 985 205	0
Fonctionnement	7 315 263	1 045 510	294 911	329 540	8 985 224	7 315 263	1 045 510	294 911	329 540	8 985 224	0
Total	121 920 986	17 424 943	4 915 213	5 492 303	149 753 445	153 772 944	5 373 133	650 713	29 034 078	188 830 868	-39 077 423

FILIERE BANANE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	325 522 800	177 239 577	60 435 624	72 701 924	635 899 925	530 952 826	157 198 277	45 028 158	0	733 179 261	-97 279 336
Conseil	149 816 773	106 343 745	36 261 370	43 621 150	336 043 038	63 138 956	21 262 435	39 770 774	22 021 390	146 193 555	189 849 483
Appui aux OPA	101 502 086	35 447 918	12 087 126	14 540 387	163 577 517	18 720 691	48 018 324	0	0	66 739 015	96 838 502
Caisse de solidarité	37 101 973	17 723 958	6 043 564	7 270 197	68 139 692	37 101 973	17 723 958	6 043 564	7 270 197	68 139 692	0
Fonctionnement	37 101 965	17 723 957	6 043 555	7 270 186	68 139 663	37 101 965	17 723 957	6 043 555	7 270 186	68 139 663	0
Total	651 045 597	354 479 155	120 871 239	145 403 844	1 271 799 835	687 016 411	261 926 951	96 886 051	36 561 773	1 082 391 186	189 408 649

FILIERE MANGUE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	7 236 040	15 367 434	8 154 524	8 008 392	38 766 390	8 799 523	900 000	30 000 000	22 274 439	61 973 962	-23 207 572
Conseil	7 236 040	15 367 434	8 154 524	8 008 392	38 766 390	5 369 200	3 252 563	30 444	0	8 652 207	30 114 183
Appui aux OPA	3 721 394	7 903 253	4 193 755	4 118 602	19 937 004	6 141 443	17 983 750	0	0	24 125 193	-4 188 189
Caisse de solidarité	1 240 464	2 634 418	1 397 918	1 372 867	6 645 667	1 240 464	2 634 418	1 397 918	1 372 867	6 645 667	0
Fonctionnement	1 240 464	2 634 419	1 397 919	1 372 867	6 645 669	1 240 464	2 634 419	1 397 919	1 372 867	6 645 669	0
Total	20 674 402	43 906 958	23 298 640	22 881 120	110 761 120	22 791 094	27 405 150	32 826 281	25 020 173	108 042 698	2 718 422

FILIERE CAFE-CACAO

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	3 053 399 604	0	0	0	3 053 399 604	2 674 351 959	379 047 645			3 053 399 604	0
Conseil	5 235 544 021	0	0	0	5 235 544 021	4 770 035 436	487 875 609	10 777 156		5 268 688 201	-33 144 180
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Caisse de solidarité	300 000 000	0	0	0	300 000 000	300 000 000	0	0	0	300 000 000	0
Fonctionnement	5 797 215 509	2 446 548 567	723 459 961	863 254 745	9 830 478 782	5 797 215 509	2 446 548 567	723 459 961	863 254 745	9 830 478 782	0
Total	13 309 744 849	1 831 742 113	723 459 961	863 254 745	18 419 422 407	13 541 602 904	3 313 471 821	734 237 117	863 254 745	18 452 566 587	-33 144 180
* à ajouter 1.000.000.000 affecté au fonds d'établissement donc Total fonctionnement =					10 830 478 782						

FILIERE CAFE-CACAO (CONTRAT PLAN)

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	455 094 600	2 205 089 104	1 142 429 984	849 947 646	4 652 561 334	638 460 680	1 823 822 655	1 056 919 240	1 160 578 191	4 679 780 766	-27 219 432
Conseil	871 370 687	8 269 242 525	1 760 979 305	0	10 901 592 517	1 408 456 381	7 969 626 548	1 445 204 146		10 823 287 075	78 305 442
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Caisse de solidarité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Total	1 326 465 287	10 474 331 629	2 903 409 289	849 947 646	15 554 153 851	2 046 917 061	9 793 449 203	2 502 123 386	1 160 578 191	15 503 067 841	51 086 010

FILIERE PALMIER A HUILE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	3 149 308 843	1 859 205 867	616 031 265	723 694 573	6 348 240 548	1 298 065 626	1 286 752 651	272 487 959	221 754 076	3 079 060 312	3 269 180 236
Conseil	9 096 719 742	4 092 845 105	1 311 680 854	1 335 934 187	15 837 179 888	9 081 024 387	4 514 158 477	1 547 314 844	1 619 925 326	16 762 423 034	-925 243 146
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Caisse de solidarité	396 030 943	194 088 620	62 860 171	67 161 806	720 141 540	396 030 943	194 088 620	62 860 171	67 161 806	720 141 540	0
Fonctionnement	692 826 434	323 481 032	104 766 973	111 936 347	1 233 010 786	692 826 434	323 481 032	104 766 973	111 936 347	1 233 010 786	0
Total	13 334 885 962	6 469 620 624	2 095 339 263	2 238 726 913	24 138 572 762	11 467 947 390	6 318 480 780	1 987 429 947	2 020 777 556	21 794 635 673	2 343 937 089

FILIERE PORCINE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	13 260 660	1 906 800	2 594 888	1 820 880	19 583 228	1 580 000	3 002 354	0	0	4 582 354	15 000 874
Conseil	15 470 770	2 224 600	3 027 369	2 124 360	22 847 099	4 089 088	2 951 993	121 775	6 265 945	13 428 801	9 418 298
Appui aux OPA	11 050 550	1 589 000	2 162 406	1 517 400	16 319 356	7 912 956	2 515 236	0	0	10 428 192	5 891 164
Caisse de solidarité	2 210 310	317 800	432 481	303 480	3 264 071	2 210 310	317 800	432 481	303 480	3 264 071	0
Fonctionnement	2 210 310	317 800	432 481	303 480	3 264 071	2 210 310	317 800	432 481	303 480	3 264 071	0
Total	44 202 600	6 356 000	8 649 625	6 069 600	65 277 825	18 002 664	9 105 183	986 737	6 872 905	34 967 489	30 310 336

FILIERE COTON

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	1 531 092 187	912 364 220	373 403 402	497 281 227	3 314 141 036	560 741 280	474 520 400	1 469 808 703	110 781 613	2 615 851 996	698 289 040
Conseil	4 593 276 787	2 737 092 671	1 120 210 215	1 491 843 677	9 942 423 350	3 119 145 063	3 831 184 242	283 454 992	1 741 577 304	8 975 361 601	967 061 749
Appui aux OPA	765 546 141	456 182 114	186 701 702	248 640 611	1 657 070 568	158 590 201	760 625 252	186 665 850	82 730 000	1 188 611 303	468 459 265
Caisse de solidarité	382 773 114	228 091 089	93 350 857	124 320 311	828 535 371	382 773 114	228 091 089	93 350 857	124 320 311	828 535 371	0
Fonctionnement	382 773 106	228 091 026	93 350 849	124 320 303	828 535 284	382 773 106	228 091 026	93 350 849	124 320 303	828 535 284	0
Total	7 655 461 335	4 561 821 120	1 867 017 025	2 486 406 129	16 570 705 609	4 604 022 764	5 522 512 009	2 126 631 251	2 183 729 531	14 436 895 555	2 133 810 054

FILIERE ANACARDE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	809 329 355	554 816 996	303 198 806	197 176 671	1 864 521 828	601 825 470	354 056 745	234 017 045	184 107 381	1 374 006 641	490 515 187
Conseil (1)	1 249 153 070	2 199 502 396	1 201 993 744	781 682 268	5 432 331 478	1 638 147 613	2 569 227 090	70 206 541	76 770 274	4 354 351 518	1 077 979 960
Appui aux OPA	483 682 922	396 347 072	216 597 605	140 858 083	1 237 485 682	262 268 525	77 366 650	108 444 146	0	448 079 321	789 406 361
Caisse de solidarité	136 801 046	158 469 954	86 601 226	56 318 591	438 190 817	136 801 046	158 469 954	86 601 226	56 318 591	438 190 817	0
Fonctionnement	136 801 067	158 469 984	86 601 212	56 318 593	438 190 856	136 801 067	158 469 984	86 601 212	56 318 593	438 190 856	0
Total	2 815 767 460	3 467 606 402	1 894 992 593	1 232 354 206	9 410 720 661	2 775 843 721	3 317 590 423	585 870 170	373 514 839	7 052 819 153	2 357 901 508

(1) à ajouter au guichet conseil un montant de 229 880 000 FCFA représentant le financement complémentaire du Conseil Agricole de la filière Anacarde par l'Initiative cajou africain (ICA) et le PSAC

FILIERE RUMINANTS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	22 644 420	0			22 644 420	0	0	0	0	0	22 644 420
Conseil	22 644 420	0			22 644 420	13 044 385	2 041 000	0	0	15 085 385	7 559 035
Appui aux OPA	22 644 420	0			22 644 420	13 000 000	23 132 729	0	0	36 132 729	-13 488 309
Caisse de solidarité	3 774 070	0			3 774 070	3 774 070	0	0	0	3 774 070	0
Fonctionnement	3 774 070	0			3 774 070	3 774 070	0	0	0	3 774 070	0
Total	75 481 400	0	0	0	75 481 400	33 592 525	25 173 729	0	0	58 766 254	16 715 146

FILIERE AVICOLE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Conseil	41 243 182	37 777 728	13 412 881	13 461 758	105 895 549	18 624 919	40 738 457	22 384 565	32 977 500	114 725 441	-8 829 892
Appui aux OPA	41 243 191	37 777 728	13 412 881	13 461 758	105 895 558	15 012 500	35 814 459	10 000 000	9 000 000	69 826 959	36 068 599
Caisse de solidarité	4 582 581	4 197 527	1 490 316	1 495 755	11 766 179	4 582 581	4 197 527	1 490 316	1 495 755	11 766 179	0
Fonctionnement	4 582 577	4 197 521	1 490 328	1 495 737	11 766 163	4 582 577	4 197 521	1 490 328	1 495 737	11 766 163	0
Total	91 651 531	83 950 504	29 806 406	29 915 008	235 323 449	42 802 577	84 947 964	35 365 209	44 968 992	208 084 742	27 238 707

FILIERE PECHE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	1 194 975	3 297 450	745 200	796 575	6 034 200	0	600 000	0	0	600 000	5 434 200
Conseil	1 593 300	4 396 600	993 600	1 062 100	8 045 600	0	96 063	0	0	96 063	7 949 537
Appui aux OPA	796 650	2 198 300	496 800	531 050	4 022 800	0	1 550 000	0	0	1 550 000	2 472 800
Caisse de solidarité	199 163	549 575	124 200	132 762	1 005 700	199 163	549 575	124 200	132 762	1 005 700	0
Fonctionnement	199 162	549 575	124 200	132 763	1 005 700	199 162	549 575	124 200	132 763	1 005 700	0
Total	3 983 250	10 991 500	2 484 000	2 655 250	20 114 000	398 325	3 345 213	248 400	265 525	4 257 463	15 856 537

TOTAL DES COTISATIONS ET ENGAGEMENTS DES FILIERES

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	11 774 196 666	7 390 264 089	3 219 311 218	3 169 332 231	25 553 104 204	7 973 936 154	5 870 623 332	3 279 255 975	2 271 671 321	19 395 486 782	6 157 617 422
Conseil	41 392 957 722	30 355 938 352	Z	10 037 070 255	92 780 570 598	38 346 550 653	30 079 662 490	9 094 384 320	10 192 320 312	87 712 917 775	5 067 652 823
Appui aux OPA	2 345 907 168	1 271 034 701	578 508 999	587 688 137	4 783 139 005	1 080 696 648	1 219 047 905	474 225 322	306 282 396	3 080 252 271	1 702 886 734
Caisse de solidarité	2 268 313 882	1 433 250 522	607 525 604	666 284 400	4 975 374 408	2 268 313 882	1 433 250 522	607 525 604	666 284 400	4 975 374 408	0
Fonctionnement	8 289 846 526	4 009 191 486	1 372 892 351	1 574 313 662	15 246 244 025	8 289 846 526	4 009 191 486	1 372 892 351	1 574 313 662	15 246 244 025	0
Total	66 071 221 964	44 459 679 150	16 772 842 441	16 034 688 685	143 338 432 240	57 959 343 863	42 611 775 735	14 828 283 572	15 010 872 091	130 410 275 261	12 928 156 979

CAISSE DE SOLIDARITE

Sources	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019	Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
						Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Filières	2 268 313 882	1 433 250 522	607 525 604	666 284 400	4 975 374 408						
Subvention Etat	420 000 000	0	0	0	420 000 000						
TVA Exonérée	455 596 164	147 651 286	42 872 517	51 964 322	698 084 289	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Total	3 143 910 046	1 580 901 808	650 398 121	718 248 722	6 093 458 697	2 787 159 672	1 576 127 112	800 553 887	903 196 091	6 067 036 762	26 421 935

FONCTIONNEMENT

Sources	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019	Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
						Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Filières	8 289 846 526	1 562 642 919	649 432 390	711 058 917	11 212 980 752						
Fonds Café-cacao	1 000 000 000	2 446 548 567	723 459 961	863 254 745	5 033 263 273	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Participation exceptionnelle	150 000 000	0	0	0	150 000 000	9 439 846 526	4 009 191 486	1 372 892 351	1 574 313 662		
Subvention de l'Etat	4 869 000 000	750 000 000	375 000 000	370 000 000	6 364 000 000	4 869 000 000	750 000 000	375 000 000	370 000 000		
Total	14 308 846 526	4 759 191 486	1 747 892 351	1 944 313 662	22 760 244 025	14 308 846 526	4 759 191 486	1 747 892 351	1 944 313 662	22 760 244 025	0

MONTANT GLOBAL SANS LA SUBVENTION DE L'ETAT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	11 774 196 666	7 390 264 089	3 219 311 218	3 169 332 231	25 553 104 204	7 973 936 154	5 870 623 332	3 279 255 975	2 271 671 321	19 395 486 782	6 157 617 422
Conseil	41 392 957 722	30 355 938 352	10 994 604 269	10 037 070 255	92 780 570 598	38 346 550 653	30 079 662 490	9 094 384 320	10 192 320 312	87 712 917 775	5 067 652 823
Appui aux OPA	2 345 907 168	1 271 034 701	578 508 999	587 688 137	4 783 139 005	1 080 696 648	1 219 047 905	474 225 322	306 282 396	3 080 252 271	1 702 886 734
Caisse solidarité	3 143 910 046	1 580 901 808	650 398 121	718 248 722	6 093 458 697	2 787 159 672	1 576 127 112	800 553 887	903 196 091	6 067 036 762	26 421 935
Fonctionnement	9 439 846 526	4 009 191 486	1 372 892 351	1 574 313 662	16 396 244 025	9 439 846 526	4 009 191 486	1 372 892 351	1 574 313 662	16 396 244 025	0
Total	68 096 818 128	44 607 330 436	16 815 714 958	16 086 653 007	145 606 516 529	59 628 189 653	42 754 652 325	15 021 311 855	15 247 783 783	132 651 937 616	12 954 578 914

MONTANT GLOBAL AVEC LA SUBVENTION DE L'ETAT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		Années 2004 -2014	Année 2015/2017	Année 2018	Année 2019		
Recherche	11 774 196 666	7 390 264 089	3 219 311 218	3 169 332 231	25 553 104 204	7 973 936 154	5 870 623 332	3 279 255 975	2 271 671 321	19 395 486 782	6 157 617 422
Conseil	41 392 957 722	30 355 938 352	10 994 604 269	10 037 070 255	92 780 570 598	38 346 550 653	30 079 662 490	9 094 384 320	10 192 320 312	87 712 917 775	5 067 652 823
Appui aux OPA	2 345 907 168	1 271 034 701	578 508 999	587 688 137	4 783 139 005	1 080 696 648	1 219 047 905	474 225 322	306 282 396	3 080 252 271	1 702 886 734
Caisse solidarité	3 143 910 046	1 580 901 808	650 398 121	718 248 722	6 093 458 697	2 787 159 672	1 576 127 112	800 553 887	903 196 091	6 067 036 762	26 322 244
Fonctionnement	14 308 846 526	4 759 191 486	1 747 892 351	1 944 313 662	22 760 244 025	14 308 846 526	4 759 191 486	1 747 892 351	1 944 313 662	22 760 244 025	0
Total	72 965 818 128	45 357 330 436	17 190 714 958	16 456 653 007	151 970 516 529	64 497 189 653	43 504 652 325	15 396 311 855	15 617 783 783	139 015 937 616	12 954 479 223



LE FIRCA, ACTEUR ENGAGÉ POUR L'ADAPTABILITÉ AGRICOLE

En vue de prendre une part active à la lutte contre les changements climatiques, le FIRCA, outil de financement au service du progrès agricole, s'est doté d'un Service Genre et Environnement, dont la mission est de veiller à la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, dans tous les projets et programmes sous sa gestion.

A cet effet, un vaste programme d'adaptation et d'atténuation a été initié depuis 2012, adressant différentes thématiques :

- ✓ la maîtrise de l'eau (irrigation et transfert de la technologie de « la pluie solide ») ;
- ✓ la valorisation des déchets agricoles (compostage et biogaz) ;
- ✓ l'adaptation des itinéraires techniques (installation de stations agro météorologiques) ;
- ✓ l'efficacité énergétique (fabrication et diffusion de foyers améliorés).

Au titre de l'efficacité énergétique, plus de 4000 foyers améliorés « ménages » ont été diffusés dans les zones de production de cacao et de coton, et 60 foyers améliorés « commerciaux » introduits dans les unités de production de beurre de karité et d'attiéké.

Ces foyers ont permis aux utilisateurs (ménages et productrices) de :

- ✓ réduire leur consommation de bois de 30 à 60 % ;
- ✓ réduire le temps de cuisson de 50 % ;
- ✓ réduire les émissions de fumées ;
- ✓ réduire les dépenses liées à l'achat du bois de chauffe et du charbon.

Ce projet contribue à la réduction des gaz à effet de serre et de la pression sur les ressources forestières, ainsi qu'à la promotion de nouvelles alternatives aux équipements de cuisson et combustibles domestiques usuels.

Concernant l'adaptabilité des systèmes culturels aux changements climatiques, un réseau d'une centaine de stations agro météorologiques (dont 64 déjà installées) est déployé à travers tout le pays pour la collecte des données climatiques. L'un des principaux objectifs du projet est de réduire la vulnérabilité des populations face aux changements climatiques, en renforçant l'accès à l'information, par la fourniture d'informations climatiques pertinentes aux producteurs.

Par ailleurs, face à la flambée des prix des intrants et aux diverses formes de pollution des sols, le FIRCA développe depuis quelques années des initiatives dans le domaine de l'agroécologie. A ce titre 3 unités de compostage ont été installées dans différentes régions de la Côte d'Ivoire, avec pour objectif de contribuer à la valorisation des déchets agricoles.

Il faut également rappeler que le FIRCA consacre un volet important de son financement aux programmes de recherche sur les semences et variétés résilientes aux changements climatiques.



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

LE FIRCA, ENTITE NATIONALE ACCREDITEE PAR LE FONDS D'ADAPTATION

Fort de l'expérience acquise en seize années d'existence et au regard de son dispositif organisationnel de gouvernance et de gestion, le FIRCA a été accrédité par le Fonds d'Adaptation au Changement Climatique en Avril 2020 comme entité nationale de mise en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique en Côte d'Ivoire.



GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CAFÉ-CACAO

Le financement des projets conduits pour la Filière Café-Cacao provient des ressources mobilisées auprès du Conseil du Café-Cacao. L'objectif général du programme de développement de la filière est d'améliorer la productivité des vergers et la qualité marchande des produits.

Projets de recherche appliquée

Projets de recherche sur le cacaoyer

Amélioration variétale du cacaoyer

Ce projet vise à gérer et conserver les ressources génétiques du cacaoyer du CNRA et à sélectionner du matériel végétal haut producteur, résistant à la pourriture brune, au swollen shoot, aux mirides, à la sécheresse et donnant des fèves de bonne qualité technologique.

En matière de **gestion des ressources génétiques**, les réalisations suivantes ont été obtenues : (i) **953 clones** et **263** accessions paysannes sont couramment suivis et entretenus à Divo et à Bouaflé, (ii) 47 clones de la collection de Divo dupliqués à la station de Soubré, (iii) **5 nouveaux clones hauts producteurs** candidats à la diffusion à la vulgarisation, (iv) **157 clones élites**, potentiellement hauts producteurs et résistants à la pourriture brune des cabosses, introduits en collection.

En ce qui **concerne la sélection de variétés de cacaoyers résistantes aux aléas biotiques** (CSSV et *Phytophthora megakarya*) et adaptées aux zones de faible pluviométrie, les réalisations portent sur : (i) **un parc à bois de 33 accessions paysannes** potentiellement tolérantes au CSSVD suivi et entretenu à Bouaflé, (ii) **un parc à bois de 73 génotypes** potentiellement résistants au CSSV mis en place en milieu paysan à Bouaflé, (iii) **157 clones élites** potentiellement hauts producteurs et résistants à la pourriture brune des cabosses introduits en collection, (iv) **5 clones** (IFC 1060, IFC 1027, IFC 1048, IFC 16 et IFC 1025) révélés précoces, avec un nombre de cabosses variant de 10 à 26 à 18 mois après plantation, (v) **9 (sur 30) familles hybrides** classées pour leur réaction vis-à-vis du CSSV en serre se sont révélées indemnes de la maladie 60 jours après inoculation artificielle, (vi) **13 parcelles d'essais** d'évaluation d'hybrides vis-à-vis du swollen shoot suivies et entretenues à Bouaflé, Soubré, Sinfra et Daloa, (vii) **11 (sur 32) familles d'hybrides** classées pour leur réaction vis-à-vis du CSSV, en zones infectées au champ, se sont révélées indemnes de la maladie 10 ans après plantation, (viii) **04 parcelles de 33 hybrides** mises en place à Djékanou, Toumodi et Yamoussoukro, 2 parcelles de clones mises en place à Djékanou et Yamoussoukro, 12 parcelles d'essai suivies et entretenues à Djékanou, Yamoussoukro, Toumodi et Dimbokro, pour l'évaluation du matériel végétal en zones marginales.

Génération de technologies de lutte contre le Swollen Shoot

Le projet a pour objectif l'amélioration et le renforcement des connaissances sur l'agent pathogène de la maladie du Swollen Shoot et l'amélioration des méthodes de lutte. Il porte sur (i) l'étude de l'agent pathogène du swollen shoot, (ii) l'étude du vecteur du virus, (iii) l'étude des plantes hôtes du virus et (iv) la mise au point de méthodes de lutte intégrée contre la maladie.

Les principaux acquis :

En ce qui concerne les études sur l'agent pathogène :

(i) 5 groupes de virus B, D, E, F et S sont connus à ce jour dans le verger infecté, (ii) une nouvelle souche S identifiée à Yamoussoukro (Zougounou), (iii) la reconnaissance à ce jour de la souche virale B comme étant la plus agressive.

En ce qui concerne le vecteur du virus : (i) les données actualisées sur les niveaux de populations de cochenilles dans les 11 bases d'observation et à la station de recherche de Divo ont révélé un seul pic de pullulation, constaté à la station de Divo au mois de juin, (ii) la maîtrise des paramètres de développement des cochenilles (ce qui permettra d'optimiser le développement des cochenilles *Formicococcus njalensis* et *Planococcus citri* dont l'essai d'élevage est en cours).



En ce qui concerne les études sur les plantes hôtes : un catalogue de 49 plantes hôtes du virus autres que le cacaoyer a été élaboré et est en cours d'édition.

En ce qui concerne la lutte intégrée contre la maladie du swollen shoot : (i) Aucune réinfection n'a encore été observée dans les cacaoyers entourés de plantes barrières, dans les 15 anciennes parcelles observées et (ii) l'étude de l'impact de la fertilisation dans la lutte contre le swollen shoot révèle qu'à ce jour aucun symptôme de CSSV n'a été observé sur les plants replantés avec application de fertilisants en zone infectée ; par ailleurs, il a été noté, 3 mois après inoculation du virus, une baisse du taux d'infection des plants fertilisés de 50% à 13% et une hausse du taux d'infection de 33% chez les plants non fertilisés.

Gestion efficace des maladies et ravageurs du cacaoyer

L'objectif du projet est de mettre au point des méthodes de lutte efficaces et régionalisées, contre les maladies et insectes nuisibles du cacaoyer.

Les réalisations ont porté sur :

(i) **La collecte de données sur la dynamique de populations d'insectes nuisibles** (mirides, foreurs de tiges, psylles, punaises verte...) et **d'agents de maladies** (Phytophthora, Loranthaceae...) du cacaoyer dans les 11 bases d'observations, a permis de produire les informations suivantes :

- **Mirides** : Confirmation d'une seule période de pullulation dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Sud-Comoé, du Lôh-Djiboua, de la Nawa, du Bélier et de l'Agneby-Tiassa ; confirmation de 2 périodes de pullulation dans les régions du Haut-Sassandra et du Guémon
- **Foreurs des tiges** : Confirmation de 2 périodes d'attaques dans toutes les régions.

Ces données permettent d'orienter les périodes de traitement contre ces nuisibles.

(ii) **L'actualisation du niveau de pertes de récolte due à la pourriture brune des cabosses et autres affections** qui s'établissent suivant les régions comme suit : Sud-Comoé - 29,88 % ; Guémon, Indénié-Djuablin et Tonpki - 23,32 à 25,01 % ; Gbôklè - 17,77 % ; Nawa, Lôh-Djiboua, Haut-Sassandra et Agnéby-Tiassa - 9,69 à 12,05 % ; Moronou - 6,55% et Bélier - 6,27 %.

(iii) **L'étude de la répartition des espèces de Phytophthora dans le verger cacaoyer** qui indique une forte présence de **P. megakarya** dans les départements d'Aboisso (73,17 %), Agnibilékro (60 %) et Transua (71,43 %).

(iv) **L'étude de l'efficacité in vitro de 03 huiles essentielles** (Eucalyptus citriodora, Cymbopogon citratus et Ocimum gratissimum) **contre la pourriture brune des cabosses**, qui a permis de déterminer les concentrations minimales inhibitrices suivantes :

- 3 ml/l, pour Eucalyptus citriodora
- 0,5 ml/l, pour Cymbopogon citratus

- 0,5 ml/l, pour d'Ocimum gratissimum.

(v) **L'étude de l'efficacité in vitro et in vivo des endophytes bactériens**, débutée avec la collecte de 218 isolats bactériens endophytes issus de différents hybrides / clones sélectionnés.

(vi) **La conduite d'essais d'évaluation des périodes optimales de traitement contre les mirides**, impliquant 96 parcelles de 0,5 ha chacune, dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Lôh-Djiboua, de la Nawa, du Haut-Sassandra, du Guémon et du Sud-Comoé.

En outre, le FIRCA a organisé, en relation avec les chercheurs du CNRA, qui ont dispensé la formation, **deux sessions de formation** (du 10 au 14 novembre 2019 et du 02 au 06 décembre 2019) des agents de vulgarisation de l'ANADER à la reconnaissance des maladies et ravageurs du cacaoyer.

Ces sessions qui ont regroupé au total **56 agents de vulgarisation** (28 agents de vulgarisation par session) ont porté, d'une part, sur la reconnaissance des maladies endogènes et les méthodes de lutte préconisées et, d'autre part, sur les maladies exogènes dont les plus importantes dans les pays producteurs d'Asie et d'Amérique, sont le balai de sorcière, la moniliose, la maladie des stries vasculaires et le mal de machette.

Concernant les ravageurs, la formation a porté sur les mirides, les foreurs de tiges, les foreurs de cabosses, les punaises, les chenilles, les Anomis pseudotheraptus devastans et la chenille Achaea catocaloides comme insectes nuisibles endogènes avec le foreur des cabosses (CocoaPod Borer) et certains mirides d'Amérique et d'Asie comme le Monalonion spp.

Développement d'itinéraires techniques régionalisés pour l'amélioration de la productivité du caféier et du cacaoyer

L'objectif du projet est de mieux orienter le choix des zones et des sols pour la culture du caféier et du cacaoyer, afin d'une part, de disposer de données agropédoclimatiques pour l'identification des sols favorables à la caféiculture et à la cacaoculture par zone agro-écologique, et d'autre part, de mettre au point des itinéraires techniques régionalisés.

En ce qui concerne la détermination des aptitudes culturales de chaque zone de production, les résultats suivants ont été obtenus : (i) **la caractérisation des saisons de 6 localités** (Alepé, Azaguié, Dabou, Gagnoa, Abengourou, et Divo) indiquant que les quantités de pluies au cours des saisons pluvieuses se sont avérées suffisantes pour satisfaire les besoins en eau du cacaoyer dans les localités de Dabou, Alepé, Azaguié et Gagnoa contrairement à Divo et Abengourou, (ii) **l'élaboration de 2 cartes d'aptitude des sols** du degré carré de Sassandra en cacaoculture et caféiculture et de **3 cartes agropédoclimatiques** pour la cacaoculture et la caféiculture du degré carré de Sassandra, (iii) la création d'une **base de données climatiques**.

En ce qui concerne le développement d'itinéraires techniques régionalisés, les études conduites ont permis, à ce jour, de disposer de données et informations pertinentes sur (i) les dates optimales de plantation et (ii) les *barèmes de fumure minérale adaptée aux nouveaux hybrides de cacaoyers et aux conditions agropédoclimatiques*, pour les zones de Divo, Soubré et Abengourou.

En ce qui concerne le développement de systèmes agroforestiers, les essais conduits révèlent que (i) l'association des cacaoyers aux cocotiers est comparable aux parcelles de cacaoyers en culture pure et (ii) l'association récente du cacaoyer à des arbres à usages multiples (apki, petit cola, kplé et cocotier) semble prometteuse.

Programme de recherche sur le caféier

Amélioration variétale du caféier

L'amélioration variétale au niveau du café se focalise sur deux principales actions : (i) la gestion des ressources génétiques et (ii) la sélection de clones et d'hybrides précoces, hauts producteurs et résistants à la sécheresse et aux maladies.

L'état des réalisations se présente comme suit :

- (i) **Au niveau de la gestion des ressources génétiques** les activités se poursuivent suivant trois axes (i) l'enrichissement et la sauvegarde de la collection de Divo, (ii) la régénération des collections des caféiers d'altitude à Man, (iii) la duplication de la collection de travail à Man.
- (ii) **Au niveau de la sélection de clones et d'hybrides précoces, hauts producteurs et résistants à la sécheresse et aux maladies**, 5 des 6 hybrides testés au cours du premier cycle d'essais multi-locaux

de 2008 présentent un niveau de productivité satisfaisant et sont reproduits en champs semenciers pour la distribution des semences.

- (iii) Il ressort des travaux de recherche sur le Café Arabusta, les principaux résultats suivants : (i) **l'Arabusta semble mieux adapté à la culture en moyennes altitudes** qu'à basse altitude, (ii) sa **productivité s'améliore de 14 à 27% en passant de 400 à 700 m d'altitude** (1140 à 1270 kg cmd/ha) contre 1000 kg cmd/ha à basse altitude, (iii) au plan technologique, la grosseur de ses grains ne semble pas influencée par l'altitude, **(iv) l'Arabusta est plus apprécié par les foreurs de tiges** que le Robusta (85% des arbres sont attaqués) certainement à cause de la tendreté de son bois et de sa faible teneur en caféine

Par ailleurs, **25 clones d'hybrides** interspécifiques diploïdes ayant présenté, en station, **une bonne résistance à la sécheresse et aux maladies** ainsi que des **potentiels de production respectifs de 2000 et 2300 kg cmd/ha**, font l'objet de tests de confirmation multi-locaux à Divo, Man et Abengourou.

Gestion efficace des maladies et ravageurs

L'objectif de cette composante est de mettre au point des méthodes de lutte efficaces et régionalisées contre les maladies et les insectes nuisibles du caféier.

Les 11 bases d'observation, installées pour étudier l'incidence des insectes nuisibles et des maladies du caféier dans les zones de production, ont montré que **le scolyte des fruits, le scolyte des rameaux, le foreur du tronc, le foreur des tiges, les termites, la punaise bigarrée et le criquet puant** sont régulièrement présents dans le verger caféier dans toutes les régions d'étude.



Développement de techniques culturales du caféier

Les premiers résultats des essais conduits montrent que :

(i) au niveau de la fertilisation du caféier, pour le premier cycle de production (5 ans), **l'urée, apporté à la dose de 100g/pied en deux apports/an donne les meilleurs résultats, avec 3 500 kg de café marchand/ha**. Cette dose pourrait être préconisée pour les nouveaux hybrides au premier cycle.

(ii) Pour les nouveaux hybrides de caféiers robusta, **les plans transplantés au champ après moins de 6 mois en pépinière enregistrent un taux de mortalité inférieur à 26%** (contre plus de 60% pour les plants de plus de 6 mois) et **un bon développement après 24 mois d'implantation au champ**.

Valorisation des spécificités des cafés d'origine Côte d'Ivoire

Ce projet a pour objectif général d'enrayer la chute et de redynamiser la production du café en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agit d'identifier et de valoriser les cafés, selon leurs terroirs de production et de valoriser le café Arabusta, dans un contexte de production pour des marchés de niche.

Au niveau du développement et de la promotion de l'Arabusta

Les principales réalisations concernent : (i) deux parcs à bois de café Arabusta mis en place et entretenus à Divo et Man, (ii) l'assistance technique apportée aux producteurs, dans les régions du Haut Sassandra, du Lôh Djiboua et du Tonpki, pour la conduite d'un réseau de 48 parcelles de production de café Arabusta (30 ha au total), dont 57% sont en production et (iii) les résultats préliminaires des essais de densité optimale de plantation de l'Arabusta, conduits à Aboisso, Soubré et Daloa, qui révèlent le bon comportement de la densité de **1600 pieds/ha** par rapport au témoin à 1 333 pieds/ha.

Au niveau de la caractérisation des cafés selon leurs terroirs d'origine

6 potentiels terroirs ont été déterminés à partir des données sensorielles et de typologies des exploitations (« parcelles sous ombrage » ou « parcelles plein soleil »).

Renforcement du réseau de « parcs météorologiques » de la zone de production du café et du cacao

Ce projet est une contribution de la filière café-cacao au renforcement du réseau de parcs agro-météorologiques existant. Il a pour objectif d'acquies et installer **30 stations agro-météorologiques** dans la zone de production du café et du cacao et d'apporter un appui pour la mutualisation des données fournies par l'ensemble des stations.

Les équipements ont été acquis et l'installation des stations se fera dans le premier trimestre de 2020.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COLA

Le financement des projets conduits pour la Filière Cola provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du programme de développement de la filière est de mettre en place une filière performante, avec une amélioration du niveau de valorisation de la production.

Projets de Recherche Appliquée

Programme d'amélioration de la productivité du verger colatier en Côte d'Ivoire

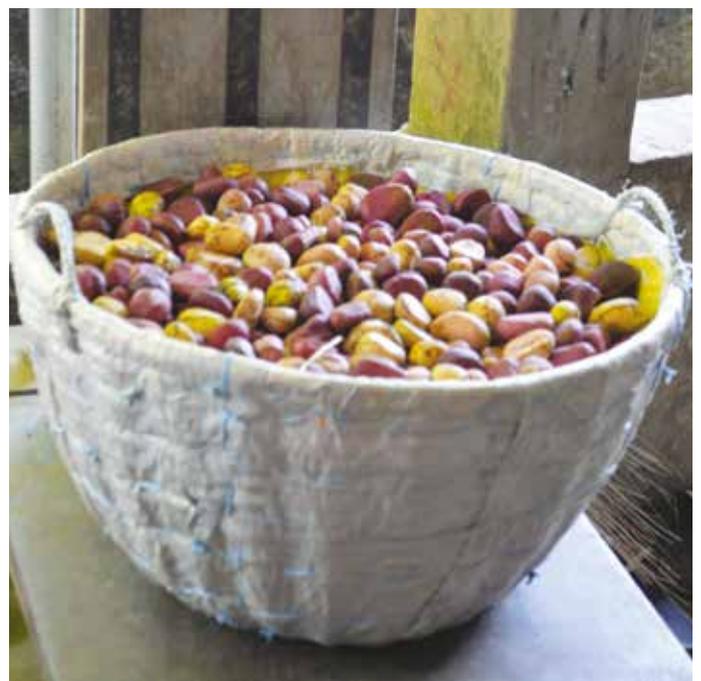
Au titre de l'amélioration et de la création variétale du colatier

L'objectif général visé est de contribuer à l'amélioration de la productivité des vergers de colatier en mettant à la disposition des producteurs du matériel végétal performant.

Les réalisations au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Pour la reconstitution, la conservation et la gestion des ressources génétiques du colatier :

- o 2 parcelles ont été réhabilitées par recépage, une de 0,98 ha à Divo et une de 0,23 ha à Zro-Troya (Guiglo). 2 parcelles, dont une densifiée, avec 19 clones sous ombrage de bananier et une en cours de densification, ont été mises en place à Divo.
- o 800 porte-greffes en cours de production à Divo pour la constitution d'une collection de ressources génétiques. 8 géotypes ont été greffés sur les porte-greffes.
- o 15 nouvelles accessions paysannes prometteuses ont été collectées à Agboville et Rubino. 54 accessions paysannes déjà collectées ont été multipliées à Abengourou et Divo pour la création d'une nouvelle collection de 1 ha à Soubré.



- 23 clones, dont 10 nigériens et 384 accessions ont été caractérisés au plan agro morphologique. Sur la base des premiers résultats de la caractérisation, 39 caractères morphologiques permettant de reconnaître les clones, dont neuf liés aux follicules et aux noix, ont été définis et un fichier électronique est conçu sous Excel.
- 2 insectes, a priori pollinisateurs, ont été identifiés dans les parcelles de Divo
- 37 nouveaux clones élites sont identifiés à Divo, dont 21 potentiellement hauts producteurs et 16 potentiellement précoces. En outre, 6 nouveaux clones produisant entre 22 et 105 Kg de follicules sont sélectionnés. 19 géniteurs sont identifiés, dont 7 nouveaux. Un croisement entre géniteurs est mis en place à Divo.
- 2,5 ha de plants greffés ont été produits. 2 nouveaux champs semenciers (1 à Divo et 1 à Soubré) et 1 ha de parcs à bois à Divo, sont en création.
- Relativement aux techniques de production de matériel végétal, (i) **11 clones ont donné un taux de réussite au greffage de 80%**, (ii) **les 3 meilleurs substrats**, testés à ce jour, **pour un meilleur enracinement des boutures** de colatier, sont « 100% Terreau », « 100% Sciure de bois », « 50% Black coco + 50% Sciure de bois ».

Par ailleurs, une fiche technique sur le mode d'habillage des boutures est en cours de validation, et (iii) la fiche technique provisoire du greffage est disponible

Pour le recepage, **la meilleure hauteur de recépage est de 220 cm.**

- ***Balanogastriis colae* et *Paremydica sp*** ont été identifiés comme les deux principaux insectes parasites des noix, présents dans les vergers des 6 Départements où les études sont menées, en vue de la mise au point de techniques de lutte intégrée contre les ennemis du colatier et de la noix de cola.

Au titre de l'amélioration de l'itinéraire technique du colatier

L'objectif est d'améliorer la productivité des vergers par des techniques culturales adaptées au colatier. Les premiers acquis obtenus sont les suivants :

- **5 fiches techniques** portant sur l'itinéraire technique du colatier ont été élaborées, sur la base des travaux conduits par le CNRA et AFRECO et portent sur (i) la régénération des colatiers adultes par la technique de la taille de rabaissement, (ii) la pré-germination des semences de cola, (iii) la conduite de la pépinière de cola, (iv) les techniques de conduite de la parcelle, (v) les opérations de récolte et post récolte. Sur la base de ces fiches techniques, **un manuel de bonnes pratiques de la culture du colatier destiné aux producteurs de cola et aux techniciens de l'agriculture a été édité.**

Projets d'appui aux OPA

L'objectif visé est d'apporter un appui à l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Cola (INTERCOLA) pour la mise en place d'un cadre formel de mobilisation des ressources.

Appui institutionnel pour l'opérationnalisation de l'INTERCOLA

Cet appui vise à permettre à l'INTERCOLA de déployer son dispositif de suivi de la commercialisation et de mobilisation des ressources au sein de la filière.

Au terme de l'exercice 2019, les appuis apportés ont abouti à la mise en place des sièges des représentations locales (Anyama, Soubré, Bouaké et Danané) de l'INTERCOLA.



Appui à la mise en place du circuit de commercialisation de la cola

L'INTERCOLA compte s'organiser en dix (10) représentations régionales définies en fonction des zones de production et du circuit traditionnel de commercialisation de la cola. Ces représentations auront pour rôles, d'appuyer le développement de la filière et d'assurer le suivi de la commercialisation intérieure, ainsi que les flux de cola à l'export.

Les appuis apportés à cette initiative ont abouti, sous l'égide du Ministère en charge du budget et la collaboration des administrations intervenant dans le commerce de la noix de cola, à la mise en place d'un dispositif transitoire, en attendant la mise en place d'un cadre de commercialisation formel. Ainsi, la documentation devant accompagner le produit sur la chaîne de commercialisation [achats de cola chez le producteur, transport des zones de production aux centres de groupage (Anyama et Bouake), exportation de la cola] a été élaborée et les imprimés confectionnés à cet effet.

Organisation de la concertation entre les acteurs de la Filière Cola

En vue de mettre en place un fonds pérenne pour le financement de leurs activités, une réunion de concertation a été organisée le mercredi 27 février 2019 au siège du FIRCA, conformément à la procédure en la matière. A l'issue de la concertation, une cotisation de 20 FCFA sur le kilogramme de cola a été fixée pour la période quinquennale 2019-2023. Pour formaliser cette décision, le FIRCA a élaboré et introduit un projet de décret portant institution de la cotisation professionnelle sur le kilogramme de cola au profit du FIRCA, sur la période indiquée.

Pour prendre en compte les observations du Ministère en charge du commerce sur le projet de décret, une nouvelle concertation entre les acteurs de la Filière Cola et le FIRCA s'est tenue le lundi 16 septembre 2019, au cours de laquelle le montant de 40 FCFA par kg de produit de cola transformé et exporté a été fixé. Le décret a donc été modifié et réintroduit dans le circuit.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE POIVRE

Le financement des projets conduits pour la Filière Poivre provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du Programme d'actions 2019 est d'initier la mise en place d'une Filière Poivre performante.

Projets de recherche Appliquée

Constitution d'une collection et caractérisation des ressources génétiques du poivrier en côte d'ivoire

L'objectif général visé par le projet est de mettre en place une collection de poivrier, à partir des accessions collectées en Côte d'Ivoire.

Ces ressources génétiques en collection seront par la suite caractérisées, au plan agro morphologique et moléculaire, en vue de la création d'une base de données des accessions disponibles sur le poivrier.

Au 31 décembre 2019, les réalisations se présentent comme suit :

Il ressort de l'évaluation des collections existantes du CNRA sur ses sites de Divo et Azaguié, la présence de 192 pieds de poivriers issus de 2 variétés (Lamong et Muntok originaires de Sumatra en Indonésie), répartis comme suit :

- o A Azaguié : 116 pieds dont 63 de Lampong et 53 de Muntok
- o A Divo : 76 pieds de Muntok.

Par ailleurs, 2 pépinières ont été mises en place respectivement (i) à Azaguié, avec 1518 pieds de Lampong, 1097 pieds de Muntok et 466 pieds d'origines paysannes non encore identifiées et (ii) à Divo, 847 pieds de Muntok, 1359 pieds de Lampong et 146 pieds d'origines paysannes non encore identifiées.

De même, à l'issue de missions de prospection, 3 660 boutures d'accessions paysannes et 1710 boutures de variétés collectées sont disponibles à Azaguié.

Projet d'appui aux OPA

Appui à la structuration et à l'organisation de la Filière Poivre

L'objectif visé est de contribuer à la mise en place d'une organisation forte et stable au sein de la filière.

Au titre de ce projet, le FIRCA a financé l'Assemblée Générale Constitutive de l'OPA Poivre, qui s'est tenue du 04 au 05 mai 2019, à Yamoussoukro.

Ainsi, a été mise en place, la Coopérative des Producteurs de Poivre Sélectionné de Côte d'Ivoire (CPPS CI), seule organisation fonctionnelle de la filière à ce jour.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HÉVÉA

Le financement des projets pour la Filière Hévéa provient des cotisations de cette filière. L'objectif du programme de développement de la filière est de rendre plus professionnels les acteurs de la filière, pour une hévéaculture durable.

Projets de Recherche appliquée

Projet de promotion des nouveaux clones d'hévéa

Le projet de «valorisation des résultats des champs de comportement en Côte d'Ivoire et diffusion de nouveaux clones performants d'hévéa» conduit par le CNRA, a abouti à **la présélection de 22 clones au niveau des séries 400 à 1000**. La sensibilité de ces 22 clones à *Corynespora Spp* sera testée, en vue de retenir la liste définitive des clones à vulgariser.

Mise en place d'un dispositif de veille sanitaire

En vue de la prévention des épidémies sur le verger hévéicole en Côte d'Ivoire, un système de veille et d'alerte phytosanitaire, composé de six (06) sites de JBG et de stations agro-météorologiques, a été installé dans les localités de Daoukro, Aboisso, Gagnoa, Man, Tabou et Zoukougbeu. Les stations météo servent à mesurer les paramètres agro-climatiques (la pluviométrie, la température, l'hygrométrie, la durée d'humectation, la vitesse et la direction du vent, le rayonnement solaire et la température du sol) et à déterminer leur incidence sur le développement des parasites affectant l'hévéaculture.

Effet de la fertilisation organique en culture immature d'hévéa (Phase II)

Le projet vise à déterminer l'effet de la fertilisation organique sur la croissance et le développement des plants immatures d'hévéa.

Ainsi, outre le très bon développement observé en pépinière pour les plants ayant reçu 0,5 kg de compost par plant (Phase 1), la phase 2 du projet a permis d'obtenir du compost sous forme liquide (vermi compost). Toutefois, laissé à l'air libre, ce compost présente une baisse significative de sa valeur fertilisante, d'environ 30 à 80 % après une période de conservation de 12 mois à l'air libre.

Adaptation des clones en zones marginales : valorisation des jachères de l'ancienne Boucle du cacao (Phase III)

Le projet a pour objectif d'évaluer les performances agronomiques des plantations créées dans la région de l'Iffou et des plants immatures des clones promoteurs issus des champs de comportement.

Les premiers résultats d'analyses portant sur les paramètres technologiques, effectuées sur la production de caoutchouc des plantations pilotes de Bongouanou, Arrah et Bocanda semblent indiquer un effet de la zone de culture sur la plasticité initiale, l'indice de rétention de la plasticité et, surtout, sur le taux de cendre du caoutchouc produit.

Projet IRRDB d'échange multilatéral de clones d'hévéa et de prospection au Pérou

Ce projet vise à mettre à la disposition des participants au programme d'échange international du matériel végétal performant, en utilisant la diversité génétique disponible dans chaque pays membre.

Un Jardin à Bois de Greffe (JBG) de quarantaine, contenant 18 clones, provenant des Philippines, de la Thaïlande, de l'Inde, du Myanmar et du Ghana (CIRAD), **a été mis en place au sein de la station de recherche sur le cocotier du CNRA-Marc Delorme, à Port-Bouët.**



Modèle de station I-MOD-4 installé à la Préfecture de Tabou

Assistance technique aux planteurs d'hévéa

Le projet vise l'amélioration de la productivité des exploitations d'hévéa, grâce à une assistance technique performante et soutenue aux producteurs.

Le dispositif déployé sur le terrain en **2019** pour l'assistance technique est composé de **23** chefs secteurs, **485** moniteurs, **49** contrôleurs de saignée, **55** formateurs de saignée, **84** contrôleurs ordinaires et **221** ouvriers d'intervention. Cette assistance technique est assurée par sept (7) opérateurs techniques (SAPH, SOGB, CCP, CHC, EXAT, TRCI, IDH) retenus par appel à candidatures pour la période 2018-2020.

Les résultats de l'assistance technique en 2019 aux producteurs d'hévéa (zone ordinaire + zone expansion) se présentent comme suit : (i) **152 132 planteurs encadrés** (dont 6% de femmes), disposant de **177 527 plantations** d'une superficie totale de **552 659 ha**, (ii) **124 982 plantations (70%)** d'une superficie totale de **417 209,17 ha (75%) en production**, (iii) les taux des visites des plantations des zones ordinaires sont de 95% pour les moniteurs, 103% pour les contrôleurs et 102% pour les Chefs secteurs, (iv) dans les zones en expansion, le dispositif de formation (centres d'apprentissages permanents et champs pilotes) est fonctionnel, (v) en zone ordinaire, les **46 écoles de saignée** installées ont permis de former **18 400 nouveaux saigneurs** et le perfectionnement in situ de **29 280 saigneurs**, (vi) en zone d'expansion, la formation initiale à la saignée a concerné **1 296 nouveaux saigneurs**, (vii) les **4 080 groupes de vulgarisation** installés à 100% dans tous les secteurs hévéicoles, (viii) le taux moyen d'animation des groupes est de 100% avec un **taux de présence de 66%** dans les zones ordinaires et de **78%** dans les zones en expansion, (ix) 60 conférences thématiques en zones ordinaires réalisées à 100%, avec un taux de présence de 105%, (x) **80 voyages d'étude** impliquant **2 595 participants** effectués en zones ordinaires, (xi) les formations de courte durée des leaders des groupes de vulgarisation en zone d'expansion réalisées à 100%, (xii) en zones ordinaires, **96% des plantations sont géolocalisées** et en zones d'expansion, ce taux est de **50%**.

Conseil de gestion aux planteurs d'hévéa (phase pilote)

L'objectif global de ce projet est d'apporter le conseil de gestion aux planteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire, à travers l'approche « Farmer Business School (FBS) » initiée par la GIZ.

Au cours de l'exercice 2019, les documents d'adaptation du FBS au contexte hévéicole ont été élaborés et validés. Il s'agit (i) du cahier de formation aux modules FBS, (ii) du cahier d'application, (iii) du guide du formateur et (iv) du certificat de formation. Par ailleurs, **19 Chefs secteurs d'encadrement ont été formés** comme formateurs à l'approche FBS.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations professionnelles

Formation aux métiers de l'hévéa

Ce projet vise à mettre à la disposition de la Filière Hévéa, du personnel qualifié pour l'exercice des principaux métiers déterminés au sein de cette filière.

Au cours de l'exercice 2019, **60 Régisseurs de plantations et 40 Saigneurs** ont été formés à la saignée inversée. De même, **120 femmes** ont été formées au métier de saigneur.

Par ailleurs, les capacités de **100 planteurs** du secteur de Yamoussoukro ont été renforcées en techniques culturales de l'hévéa.

Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives du secteur hévéicole

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui à la création et au renforcement des coopératives du secteur hévéicole, pour une meilleure structuration du secteur hévéicole villageois, à travers des coopératives stables, opérationnelles et économiquement viables.

Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2019, dans les zones d'expansion (secteurs hévéicoles de Man, Yamoussoukro et Bondoukou), une coopérative identifiée dans le secteur de Man (SCOOPS COHESPO) a été intégrée dans le programme de renforcement des capacités et une assistance a été apportée à la création d'une coopérative à Bouaflé (COOPCMA SCOOPS) dans le secteur de Yamoussoukro. Quant au secteur de Bondoukou, une coopérative est en cours de création à Tanda.



Les actions de l'ANADER ont permis de réaliser le diagnostic organisationnel de **21 coopératives hévéicoles** et de procéder à leur restructuration en fonction de l'étendue de leur couverture territoriale et du nombre de leurs membres. Ainsi, le **nombre total de sections**, pour ces 21 coopératives, est passé de **147 à 510**, tandis que le nombre de **délégués** passe de **191 à 472**.

Les appuis apportés ont également permis :

- l'élaboration d'un Plan stratégique de développement pour une coopérative (SCOOP CA PROCANSO de Soubré)
- la formation sur le plan comptable harmonisé des coopératives hévéicoles des représentants de **13 Coopératives**
- la formation in situ, sur le rôle et les responsabilités du délégué de section, dans **7 Coopératives** (SCOBOPHES, COOP-CAPHET, SOCOOPHEMA SCOOPS, COOP CA COOPHES, POYE TABE COOP-CA, COOP-CA AYAGRO, SCOOPS COHESPO), avec la participation de **127 délégués de section**.
- la formation in situ, sur le rôle et les responsabilités des membres du Comité de Suivi (CS) dans **9 coopératives** (COOPHESA COOP-CA, SCOBOPHES SCOOPS, COOP CA PCNB, COOP-CA AYAGRO, SCOOPS COHESPO, COOP CA HT, SOCOOPHEMA SCOOPS, COOP-CA COOPHES et COOP-CA SOCOOPHE GB). Cette formation a concerné 25 membres des organes de surveillance.
- l'élaboration, sur la base d'un canevas fourni par l'ANADER, des Plans d'actions annuels et des budgets de 21 coopératives suivies
- le suivi de la mise en œuvre du plan d'action annuel du GIE « Solidarité Coopératives Hévéa » créé en 2015 et constitué pour le moment de **8 SCOOP**. L'appui de l'ANADER a consisté à faciliter l'organisation des rencontres de concertation entre les SCOOP membres du GIE
- la formation des acteurs des SCOOP à l'utilisation de l'outil d'évaluation informatisé des SCOOP d'hévéa (EVA SCOOP). **L'application EVA SCOOP** est un outil d'évaluation des performances des coopératives, conçu à partir de critères préalablement définis par les acteurs de la Filière Hévéa. Deux niveaux d'utilisation ont été retenus par le FIRCA : (i) un premier niveau d'utilisation exercé par les consultants en charge des missions de supervision du projet, ayant pour objectif d'évaluer le niveau de performance des SCOOP sur une base objective et consensuelle et (ii) un deuxième niveau d'utilisation par les acteurs des SCOOP en tant qu'outil d'auto-évaluation et d'amélioration des performances de leur SCOOP.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE KARITÉ

Le financement des projets de la Filière Karité provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à la professionnalisation de ses acteurs.

Projets de recherche appliquée

Identification et caractérisation génétique et biochimique des arbres élités de sept départements producteurs de karité

Le projet vise à contribuer à la préservation des ressources génétiques du karité et à mettre au point du matériel végétal performant, répondant aux critères de productivité et de qualité des noix.

Ce projet est mis en œuvre par l'UFR des Sciences Biologiques de l'Université Peloforo Gbon Coulibaly de Korhogo.

Les travaux réalisés sur **220 des 630 arbres élités** identifiés dans les régions de la Bagoué (Boundiali et Tengrela) et du Tchologo (Ferkessedougou) ont permis de déterminer **3 morphogroupes** :

le 1^{er} Groupe, constitué d'arbres avec des **troncs de petits diamètres (121,21 cm)** portant de **grandes feuilles** (avec un limbe de 15,21 cm de longueur x 4,69 cm de largeur) et produisant **moins de fruits par arbre** (1341 fruits par arbre et une masse de 12,44 kg de fruit par arbre)

le 2^e Groupe rassemblant des arbres avec des troncs de **grands diamètres (244,56 cm)** portant de **petites feuilles** (avec un limbe 13,66 cm de longueur X 4,17 cm de largeur) et produisant **un nombre élevé de fruits par arbre** (3 247 fruits par arbre et une masse de 30,08 kg de fruit par arbre)

le 3^e Groupe réunissant des arbres de diamètres de **tronc moyens (185,78 cm)** portant des feuilles de tailles moyennes (14,34 cm de longueur du limbe et 4,45 cm de largeur du limbe) dont le **niveau de production en fruits est intermédiaire** (2339 fruits par arbre et une masse de 20,70 kg de fruit par arbre)



Jeunes plants de karité élevés sur la plateforme de production de plants de l'UPGC de Korhogo

Parallèlement à ces travaux, des essais conduits sur trois (3) techniques de multiplication, pour la production de plants en pépinière, montrent des résultats encourageants :

la multiplication à partir de la noix de karité : la scarification de la noix favorise l'émission du pivot et le développement racinaire. En culture sous serre avec des températures variant de 34,97°C à 38,63°C, sur substrat de sciure de bois, le taux de germination s'établit à 95%.

la multiplication à partir de jeunes boutures : pratiquée sous serre avec des jeunes boutures traitées avec des phytohormones (Acide β indole butyrique ou AIB) pour favoriser l'induction racinaire (rhizogénèse)

le greffage : les essais ont permis de maîtriser la technique de greffage du karité avec plus de 75% de taux de réussite.

Transfert de technologies de production et de transformation du beurre de karité

Le projet vise à partager l'expérience des principaux pays producteurs africains en matière de recherche, de collecte du karité, de production, de transformation et de commercialisation du beurre de karité.

300 rouleaux à karité (shea rollers) ont été acquis au Ghana, auprès de la coopération néerlandaise (SNV), et remis aux femmes collectrices des **7 grandes régions productrices** de beurre de karité de Côte d'Ivoire.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE

Le financement des projets de la Filière Palmier à Huile provient des cotisations de cette filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne.

Projets de Recherche appliquée

Création de matériel végétal performant et adapté de palmier à huile (phase II)

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la productivité du palmier à huile, par la sélection de matériel végétal.

A cet effet, les mensurations de **6 essais** mis en place respectivement en 2002 (EHGP01, EHGP02, EHGP03), en 2003 (EHGP05, EHGP06) et 2005 (EHGP10), sont achevées. Les résultats de ces six essais ont permis d'identifier **19 descendances** avec des rendements qui varient de **22 à 24 tonnes de régimes par ha et par an**, contre 20 à 21 tonnes de régimes par ha pour les témoins. En outre, les résultats d'analyse de régimes indiquent des valeurs de **taux d'huile sur régime (THR) d'au moins 30%** chez 4 descendances testées, avec des vitesses de croissance en hauteur de l'ordre de 43 cm à 45 cm. Ces croisements pourront être vulgarisés après la confirmation des résultats par les analyses du prochain semestre.



Mise sous serre de boutures de jeunes rameaux de karité traitées par une phytohormone (AIB).



Plant greffé de karité à la pépinière de l'UPGC. De droite vers la gauche, greffage en fente terminale et jeune karité greffé ayant fleuri en pépinière.

Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) sur l'huile de palme en Côte d'Ivoire et statut nutritionnel des populations enquêtées

Les résultats préliminaires du projet, présentés par 8 thèses de doctorat en médecine, se présentent comme suit :

La quasi-totalité des ménages enquêtés (85%) ne connaît ni la composition, ni les effets de l'huile de palme sur la santé

La majorité du personnel de santé (58%) affirme que la consommation de l'huile de palme aurait une influence sur la santé

La consommation de l'huile de palme n'a pas d'influence sur les paramètres lipidiques et lipoprotéiniques, ainsi que sur les paramètres anthropométriques.

Ces résultats seront confirmés par des analyses d'échantillons au CHU de Montpellier.

Consommation de l'huile, obésité, diabète, hypertension et maladies cardio-vasculaires

Les résultats préliminaires du projet, présentés par **7 thèses de doctorat en médecine** ont conclu que la consommation ou non de l'huile de palme chez les patients diabétiques, obèses ou porteurs de maladies cardiovasculaires, n'a pas d'influence sur les paramètres lipidiques et lipoprotéiniques, ainsi que sur les paramètres anthropométriques.

Ces résultats seront confirmés par des analyses d'échantillons au CHU de Montpellier.

Projets de Conseil agricole

Assistance technique aux planteurs villageois de palmier à huile

Le projet a pour objet de contribuer à l'amélioration de la productivité des plantations villageoises de palmier à huile.

Le dispositif déployé en 2019 pour apporter l'assistance technique à **45 000 planteurs de palmier à huile** est composé de **229 agents d'encadrement**, dont **173 encadreurs "habillés"**, **15 chefs d'exploitation** et **41 superviseurs**. 13 avenants aux contrats de prestations de conseil agricole ont été signés avec 5 sociétés coopératives, **7 unions de sociétés coopératives** et une convention avec la FENACOPAH-CI au profit des planteurs des zones d'intervention de PALM EHANIA, COOPENCO et USCG.

En attendant la mise en œuvre des nouvelles dispositions de Conseil Hévéa-Palmier à Huile (CH-PH), relatives à l'agrément des prestataires de conseil agricole, un nouveau cahier des charges pour les prestations de conseil agricole a été adopté par les acteurs de la Filière Palmier à Huile.

Projets de formation professionnelle agricole

Formation du personnel d'encadrement des planteurs de palmier à huile sur les approches de développement durable

Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration des prestations de conseil agricole au profit des planteurs de palmier à huile.

Les capacités de **228 agents d'encadrement** (99,5 % du personnel d'encadrement) des sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile ont été renforcées sur les techniques culturales du palmier à huile.

Formation des transformatrices artisanales de la Filière Palmier à Huile sur les bonnes techniques de transformation, d'hygiène et de sécurité.

Les capacités de **42 transformatrices artisanales** ont été renforcées sur les bonnes techniques de transformation, d'hygiène et de sécurité.

Projets d'études d'accompagnement des filières

Promotion des normes de développement durable auprès des acteurs de la Filière Palmier à Huile

Ce projet a pour objet de susciter l'adoption des normes de développement durable, par les acteurs de la Filière Palmier à Huile par une démarche volontaire.

Le groupe de travail pour l'interprétation nationale de la norme RSPO, installé le 15 juillet 2019, a élaboré un document provisoire de l'interprétation nationale qui a été transmis au Secrétariat Général de la RSPO pour avis avant la consultation publique.

Le Secrétariat Général de la RSPO a formulé **8 observations** sur la composition du Groupe de travail et la méthodologie appliquée pour l'élaboration de l'interprétation nationale. Ces observations ont été prises en compte et les propositions de réponses formulées ont été transmises au Secrétariat Général de la RSPO.

Dans le cadre de la vulgarisation de la norme RSPO aux petits exploitants de palmier à huile, le FIRCA a financé l'adhésion de l'AIPH au projet « RSPO Smallholder Academy Training cooperation » et la formation en « master training » de 6 représentants de la Filière Palmier à Huile, organisée du 22 au 28 novembre 2019 à Accra, par l'Académie RSPO pour les petits exploitants.



Etude pour la valorisation de l'huile de palme dans un contexte concurrentiel

Une documentation complète et fournie est disponible sur les campagnes de dénigrement qui accusent l'huile de palme d'être la cause de : (i) déforestation ; (ii) perte de la biodiversité ; (iii) nuisance sur la santé humaine ; (iv) conditions dégradantes de travail ; (v) spoliation des terres au détriment de populations vulnérables, etc.

Les actions de dénigrement et de marginalisation de l'huile de palme portent sur : (a) la diffusion de publicités dénigrantes de l'huile de palme, (b) des prises de sanctions ou boycott des produits à base d'huile de palme, (c) la substitution de l'huile de palme par d'autres oléagineux, (c) l'utilisation exclusive d'huile de palme durable, (d) la discrimination de l'huile de palme, et (e) la surtaxation de l'huile de palme.

Toutefois, **malgré les campagnes de dénigrement, la production, la demande, les cours mondiaux, l'économie des pays producteurs**, pour l'instant, ne sont pas impactés. On assiste plutôt à une hausse de la production et de la demande. Néanmoins, à long terme, les pays producteurs d'huile de palme pourraient subir les effets néfastes des campagnes de dénigrement, si (i) la décision de la Commission Européenne de réduire, à partir de 2023, l'utilisation de l'huile de palme dans les biocarburants pour atteindre zéro en 2030, venait à s'appliquer et (ii) le boycott et les actions de marginalisation de l'huile de palme perdurent.

Aussi, face à ces campagnes de dénigrement de l'huile de palme, **les pays producteurs ne sont pas restés inactifs. Ils ont initié des actions de :** (i) communication ; (ii) lobbying auprès des pays qui dénigrent l'huile de palme ; (iii) appui à la recherche scientifique sur l'huile de palme ; (iv) mise en place et adoption de normes de certification du palmier à huile ; (v) menaces de représailles à l'encontre des pays qui sanctionnent l'huile de palme ; (vi) recherche de nouveaux débouchés et de renforcement de partenariats commerciaux, etc.

Sur le plan agronomique, **l'huile de palme a le meilleur rendement**, utilise moins de surfaces, d'engrais et de pesticides que les autres oléagineux (soja, colza, tournesol, etc...). Sur le plan nutritionnel, **l'huile de palme consommée avec modération n'est pas dangereuse pour la santé humaine**. Sur le plan environnemental, en Côte d'Ivoire, la déforestation, la perte de la biodiversité et l'accaparement des terres sont minimisés par le modèle de gestion intégrée des plantations de palmier à huile, qui octroie une part importante aux plantations villageoises, mises en place par les populations sur leurs espaces agricoles et gérées par elles-mêmes. Sur le plan socio-économique, **l'huile de palme, comparativement aux autres huiles, est moins chère** et est source de nombreux emplois.

La stratégie proposée pour la valorisation de l'huile de palme de Côte d'Ivoire s'articule autour des axes suivants : **(i) amélioration de la productivité des exploitations agricoles de palmier à huile, (ii) mise en place d'une Filière Palmier à Huile durable et (iii) sensibilisation, communication et promotion de l'huile de palme.**

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COCOTIER

Le financement des projets de la Filière Cocotier provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de redynamiser la Filière Cocotier.

Projets d'études d'accompagnement des filières

Appui à la valorisation des produits et sous-produits du cocotier

L'objectif du projet est de contribuer à l'accroissement du niveau de valorisation des produits et sous-produits du cocotier.

Cette étude conduite par le CIRAD a fait l'analyse fonctionnelle de la Filière Cocotier en Côte d'Ivoire et a permis de faire l'identification des acteurs de la filière de même que la cartographie des produits à base de cocotier commercialisés en Côte d'Ivoire. Les premiers résultats de l'étude démontrent clairement **une reprise des activités dans la Filière Cocotier** avec des entreprises dynamiques et de jeunes start-up qui misent sur les marchés national et international, proposant des produits tels que l'eau de coco, l'huile vierge de coco, le charbon de coques. Par ailleurs, les acteurs ont exprimé des besoins importants dans l'accompagnement de leurs initiatives.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COTON

Le financement des projets de la Filière Coton provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les revenus des producteurs et de rendre la filière professionnelle, pour une culture cotonnière durable.

Projets de Recherche appliquée

Production de semences de pré base et de base coton

Le projet vise à assurer annuellement la production par le CNRA de **60 000 kg de semences coton G3** de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences R1 la campagne suivante, de **2 000 kg de semences coton G2** de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences G3 la campagne suivante, de **150 kg de semences coton G1** de bonne qualité pour assurer la production de semences G2 la campagne suivante et de **9 kg de semences G0** de bonne qualité pour assurer la production de semences G1 la campagne suivante.

Au terme de la campagne 2018-2019, les quantités de semences produites s'établissent comme suit : **70 230 kg de G3 (117% de prévision)**, **3 210 kg de G2 (161% de prévision)**, **73 kg de G1 (49% de prévision)** et **33 kg de G0 (367% de prévision)**. Les taux potentiels de germination des semences G3 variant entre **70% et 77%**, sont en baisse par rapport à ceux de la campagne précédente (où ils étaient compris entre 73% et 98%). Ces taux sont cependant acceptables au regard de la **norme admise qui est de 60% au moins**.



Mise au point de stratégies de lutte contre les ravageurs et les maladies

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme minimum du **Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA)**, a pour objectif global de développer une stratégie régionale de gestion intégrée des nuisibles du cotonnier et des risques de résistance aux insecticides, d'intoxication et de pollution environnementales et de contribuer de façon durable à l'amélioration de la compétitivité de la filière, des revenus des producteurs, à la sécurisation de leur santé et à la préservation de l'environnement.

Les **14 activités** prévues par le CNRA pour la campagne 2018-2019 ont été réalisées et ont permis d'enregistrer les résultats ci-après :

- Les niveaux moyens d'infestations, au cours de la campagne agricole 2018-2019, très variables d'une zone à l'autre, ont globalement connu une légère augmentation par rapport aux campagnes agricoles précédentes 2016 et 2017, surtout pour les chenilles carpophages (*H. armigera*, *Eariassp.* *D. watersi*, *P. gossypiella*) et les acariens.

La surveillance des infestations parasitaires a mis en évidence que les localités à fortes pressions parasitaires sont situées à l'Est de la zone cotonnière. Et les périodes de fortes infestations des chenilles carpophages correspondent aux mois de septembre et d'octobre, comme à la campagne dernière. Toutefois, le nouveau découpage parasitaire n'est pas encore disponible.

- **Le taux de perte de récoltes** en l'absence de la protection se situe à **33,4 %** en moyenne, par rapport à la protection vulgarisée (en hausse par rapport à celui de 2017 qui était de 29%). Les plus fortes pertes ont été enregistrées à Bouaké (76,9 %) et les plus faibles à Nambingué et Séguéla (21,20% et 21,80 %).
- **Le niveau d'efficacité** du programme de traitement insecticide en 2018-2019 (**81%**), est en baisse par rapport à celui de 2017 qui était d'environ 90 %.
- **Les essais de sensibilité** des principaux ravageurs aux familles d'insecticides vulgarisées, ont montré (i) une perte de sensibilité de *Helicoverpa armigera* vis-à-vis des pyréthrinoïdes (deltaméthrine et la cyperméthrine) et (ii) une perte de sensibilité des jassides et des mouches blanches vis-à-vis de certaines familles chimiques utilisées pour les traitements insecticides.
- **Les recommandations** faites aux sociétés cotonnières et aux producteurs, pour une gestion efficace de ces résistances, sont les suivantes :

Gestion de la résistance de *H. armigera* aux pyréthrinoïdes : **respecter strictement l'interdiction** d'utiliser cette famille d'insecticide avant le 10 août au nord de la zone cotonnière et avant le 20 août pour le sud de la zone.

Lutte contre les jassides : utiliser des produits à base de l'emamectine, le sulfoxaflor et les spynosynes, qui se sont montrés efficaces contre ce ravageur.

Lutte contre les mouches blanches : (a) utiliser les produits insecticides à base de chlorpyrifos éthyle, Indoxacarb et profénofos et (b) éviter les produits à base de spinosad et de chlorantraniliprole (à cause de leur faible efficacité contre les mouches blanches).

Helicoverpa armigera NPV et **Bacillus thuringiensis kurstaki**, deux (02) biopesticides d'origine microbienne, ont été efficaces au champ contre les chenilles (*Helicoverpa armigera* et *Pectinophora gossypiella*) et contre les piqueurs-suceurs (mouche blanche et jasside).

- **Deux formulations sous code** et **l'Azadirachtine 0,3 %** (Neem), trois (03) biopesticides d'origine végétale, formulés au laboratoire, ont été efficaces au champ contre les chenilles *Helicoverpa armigera*, *Thaumatotibia leucotreta* et *Earias spp.*
- Un « **Manuel de reconnaissance des ravageurs en langues vernaculaires** » a été produit par les chercheurs du PR-PICA du CNRA, pour les services de vulgarisation des sociétés cotonnières, au terme de la campagne 2018-2019.

Effet de la "pluie solide" sur la production du cotonnier en Côte d'Ivoire

Le projet a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité du cotonnier par l'utilisation d'un rétenteur d'eau au niveau du sol, dans un contexte de changement climatique. De façon spécifique, il vise à étudier l'effet de la pluie solide sur la production du cotonnier et sur les caractéristiques hydrodynamiques des sols sous culture cotonnière.

Les premiers résultats des essais de la campagne 2017- 2018 indiquent que (i) le rétenteur d'eau (la pluie solide) retient effectivement l'eau, (ii) la meilleure profondeur d'enfouissement est à 20 cm, (iii) le produit accélère la croissance des plants de cotonniers, (iv) les doses à l'hectare de 120 kg et 140 kg donnent les meilleurs résultats en termes de rendement et les gains de rendement ont varié entre 9 à 166 Kg/h à Séguéla et de 175 à 546,88 kg/ha à Boundiali. Les résultats récents obtenus au cours de la campagne 2018-2019 révèlent que (v) la « pluie solide » absorbe environ 92 % de l'eau apportée et libère cette eau absorbée sur une période d'environ 4 jours, (vi) l'effet de l'interaction dose x profondeur d'enfouissement a été significatif sur le nombre de branche végétative, la hauteur des plants à la récolte et sur le rendement en coton graine. Ainsi le **la dose de 60 kg à la profondeur de 20 cm a permis d'avoir le meilleur rendement en coton graine** et (vii) la Réserve Utile (RU) en eau est améliorée par l'utilisation du rétenteur d'eau (la pluie solide).

Projets de Conseil Agricole

Assistance technique aux producteurs de coton

Les objectifs de l'assistance technique aux producteurs de coton sont ainsi déclinés : améliorer la productivité des exploitations cotonnières, améliorer les revenus des exploitants agricoles, lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton et relancer durablement la production cotonnière.

Les résultats de l'assistance technique aux producteurs de coton au cours de la campagne 2018-2019 sont indiqués dans le **tableau 6**.

Par rapport à la campagne 2017-2018, la campagne 2018-2019 a enregistré une hausse de **13,5%** de la production de coton graine, passant de 413 240 tonnes à **468 925 tonnes**. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation des surfaces semées qui se sont accrues de **20%**, passant de 327 334 ha à **392 154 ha**. Cette production a été assurée par **103 379 producteurs** contre 88 364 pour la campagne 2017-2018, soit une **hausse de 17%**. Il a été enregistré, au cours de la campagne 2018-2019, une légère baisse du rendement moyen (**-5%**) qui est passé de 1 262 kg/ha à **1 196 kg/ha**. Ce rendement moyen est toutefois supérieur au niveau minimum de 1 100 kg/ha fixé par le cahier des charges.

Les réalisations portent également sur la consolidation des acquis de l'expérience Champs Ecole Paysan (CEP), notamment à travers les missions de sensibilisation organisées par la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI) dans **44 localités** du bassin cotonnier, qui ont permis de toucher **2 587 producteurs** influents sur 2 500 prévus (103%).



Les activités de la campagne 2019-2020, ont également débuté avec (i) le déploiement de tout le personnel d'encadrement requis, soit **958 agents** sur 944 prévus (101%) équipés de 100% des moyens logistiques prévus, (ii) le semis de **408 437 ha** de coton sur une prévision de 417 000 ha (**98%**) et **520 539 ha** de vivriers pour **472 275 ha** prévus (**110%**), (iii) la fourniture de **121 766 tonnes** d'engrais NPK (**108%** des prévisions) et **35 116 tonnes** d'urée (**110%** des prévisions), **106%** des prévisions des produits insecticides végétatifs (**431 344 litres**), **113%** de produits végétatifs/fructifères (**1 057 062 litres**) et **96%** de produits fructifères (**404 939 litres**) et (iv) la formation de **119 agents (92%)** des sociétés cotonnières sur la technique de prélèvement des échantillons de sol sur une parcelle homogène pour les analyses dans le cadre de la mise en œuvre de la fertilisation raisonnée par le facteur N-NH4+ et des **66 superviseurs** (89% de présence) des sociétés cotonnières sur l'approche et le suivi-évaluation des CEP.

701 CEP ont été mis en place sur 710 prévus (99%), pour **13 511 producteurs inscrits** (dont 84 femmes) contre 464 CEP et 8 561 producteurs inscrits, pour la campagne 2018-2019, soit un taux de progression de **51%** pour les CEP et de **58%** pour les producteurs inscrits. Les CEP ont enregistré en moyenne **9 187 participants réguliers**, soit un taux d'assiduité de **68%** contre 72% en 2018-2019.

Appui à INTERCOTON pour le renforcement du Système d'Identification et de Traçabilité de la production de Coton (SITRACOT)

Les objectifs généraux de l'appui à INTERCOTON sont : l'amélioration des performances du SITRACOT et son application à la gestion des données, depuis les champs jusqu'aux destinations des balles (Ports et industries locales de filature), l'amélioration de l'efficacité du dispositif organisationnel et fonctionnel du système (objectif zéro camion volé) et la contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté dans le bassin cotonnier, par la sécurisation des gains des producteurs et la pérennisation de l'action des structures éligibles.

Le FIRCA a signé le 8 mars 2019 une nouvelle convention avec INTERCOTON pour la mise en œuvre de cette activité.

Il ressort des missions de suivi du fonctionnement du SITRACOT, les résultats suivants : (i) l'appropriation du système par l'ensemble des acteurs, (ii) l'amélioration de la traçabilité de la production cotonnière, (iii) la réduction des enlèvements frauduleux du coton graine.

Toutefois, a-t-il été noté (i) la faible efficacité de la procédure d'élaboration des Situations Nominatives des Sociétés coopératives (SNP-SCOOP), (ii) la faible motivation des agents SITRACOT et (iii) l'absence de plan de formation de ceux-ci.

Projets de renforcement des capacités des OPA

Appui à la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI) pour la mise en œuvre de son programme de formation

Toutes les activités prévues au programme de formation 2018-2019 de la FPC-CI ont été réalisées. Ces formations ont touché **2 859 personnes** dont 80 femmes sur une prévision de 3 170 personnes (**90%**).

Le programme de formation 2019-2020 a débuté par le thème : « La nature, l'évolution et la gestion des organisations » qui a été dispensé à **796 personnes** (dont 20 femmes) sur une prévision de 830 (**96%**).

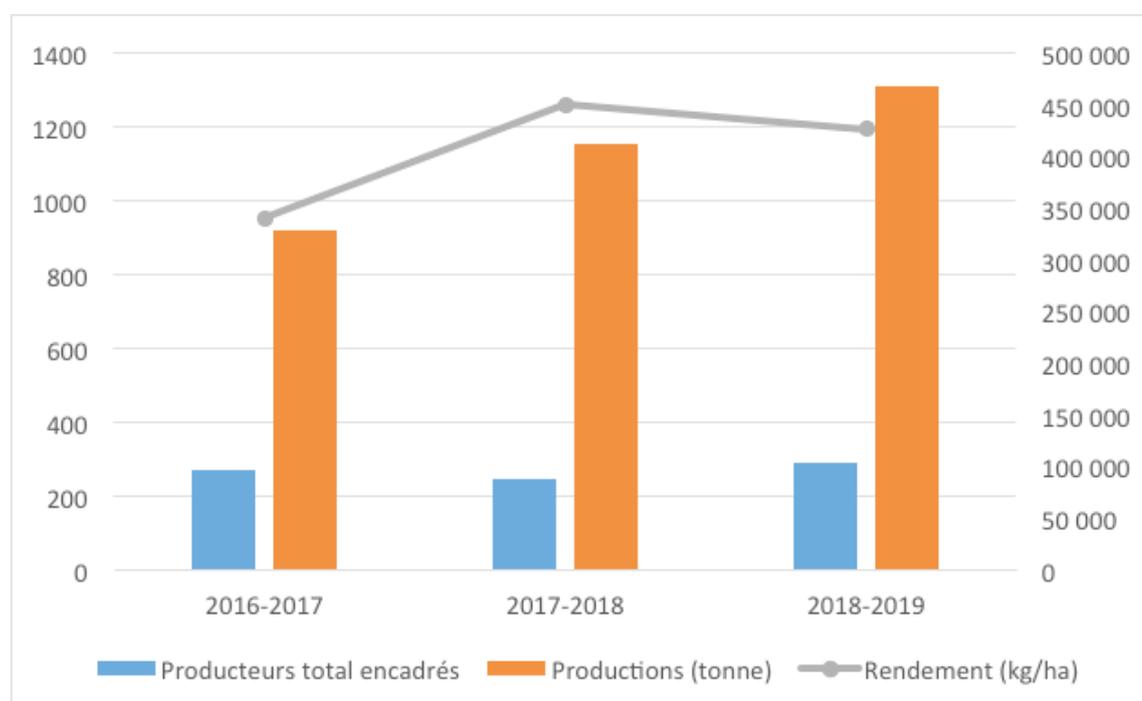
La formation a concerné **201 Sociétés Coopératives** (toutes membres des Unions de la Fédération) pour une prévision de 160 (126%), réparties dans **9 régions productrices de coton** (Bagoué, Bèrè, Gbèkè, Hambol, Haut-Sassandra, Kabadougou, Marahoué, Poro et, Tchologo), **21 Départements, 63 Sous-préfectures et 270 Villages**.



Tableau 6 : Évolution des résultats du conseil agricole dans la Filière Coton

Prestataires	Campagnes agricoles	Nombre de producteurs	Surfaces emblavées (ha)		Production coton (kg)	Rendement coton (kg/ha)
			vivriers	Coton		
	2018-2019	24 695	108 044	107 060	145 792 960	1 362
CO.I.C	2017-2018	20 284	91 747	85 756	122 628 980	1 430
	2016-2017	30 144	149 307	110 242	120 359 460	1 092
	2018-2019	16 278	66 585	59 613	73 548 838	1 234
CIDT	2017-2018	14 603	58 021	52 930	65 106 732	1 230
	2016-2017	11 059	44 855	32 459	31 562 836	972
	2018-2019	37 925	192 390	131 153	153 570 140	1 171
IVOIRE COTON	2017-2018	30 040	168 996	100 894	126 517 960	1 254
	2016-2017	34 620	204 446	122 463	97 588 220	797
	2018-2019	17 901	99 347	73 852	80 563 817	1 091
SECO	2017-2018	16 841	85 912	68 885	80 068 786	1 162
	2016-2017	16 594	78 408	64 464	65 319 845	1 013
	2018-2019	5 717	19 002	19 919	15 162 680	761
SICOSA 2.0	2017-2018	5 735	21 408,50	18 143	18 717 000	1 032
	2016-2017	3 506	14 303,75	13 786,50	12 629 640	916
	2018-2019	863	624	557	286 960	515
GLOBAL COTTON	2017-2018	861	988	726	200 804	277
	2018-2019	103 379	485 992	392 154	468 925 395	1 196
TOTAL	2017-2018	88 364	427 073	327 334	413 240 262	1 262
	2016-2017	95 923	491 320	343 415	327 460 001	954

Évolution du nombre de producteurs, de la production et du rendement



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANACARDE

Le financement des projets de la Filière Anacarde provient des cotisations de cette filière et des ressources mobilisées, à travers le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA). L'objectif général de ce programme est d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Projets de recherche appliquée

Sous-composante 2.1 du PPCA : Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré,

Il s'agit spécifiquement (i) d'appuyer la mise en œuvre du PNRA, à travers les **6 axes** (Amélioration Variétale et Agronomie, Défenses de Cultures, Biotechnologie, Valorisation des produits de l'anacarde, Socio-Economie), (ii) de développer l'accès des producteurs au matériel végétal amélioré et, (iii) de soutenir un programme de partenariat de recherche avec les autres pays producteurs d'anacarde (Brésil, Viêt Nam, Tanzanie...).

Mise en place et animation des instances de gestion et d'opérationnalisation du PNRA

Il s'agit de rendre opérationnel le PNRA par la mise en place des organes que sont le **Comité Technique (CT)**, la **Coordination Scientifique (CS)** et les **Comités Scientifiques et Techniques (CST)** et l'organisation des travaux de ces organes.

Les principaux résultats obtenus sont : (i) la mise en place d'un CST de 15 membres, (ii) le recrutement d'un coordonnateur scientifique et (iii) la désignation des membres du Comité technique. Le système de suivi-évaluation du PNRA a été élaboré. Les tableaux de bord pour le suivi des activités ont été validés et les protocoles expérimentaux des Unités Opérationnelles (UOP) du PNRA harmonisés.

Une évaluation des plateaux techniques des Institutions Nationales de Recherche Agronomiques (INRA) du PNRA



Clôture réalisée autour du parc à bois de Badikaha (Katiola)

et d'autres institutions a été réalisée, pour déterminer les besoins effectifs en renforcement des équipements de leurs UOP, en vue de leur satisfaction.

Programme d'Amélioration Variétale de l'Anacardier (PAVA)

L'objectif du programme est de contribuer à l'intensification de la cajouculture, par la mise au point de matériel végétal de plantation performant, répondant aux critères de précocité, de rendement, de qualité des noix et de résistance aux maladies et ravageurs.

Les activités conduites en 2019 ont permis (i) la caractérisation agro-morphologique de **80 Arbres Haut Producteur (AHP)** sur 100 prévus (80%), (ii) la mise à densité des **6 parcs à bois de 7,5 ha** et des **7 sites des tests multi locaux** pour un total de 7 ha, (iii) la formation de **27 personnes** à la collecte des données sur les AHP des sites du PAVA et (iv) la mise en place des essais de greffage dans des vergers autour de **3 Centres de Développement** de la Cajouculture (Badikaha, Koflandé et Sanankoro)

Appui aux volets gestion durable des sols et résilience des producteurs au changement climatique

Le projet vise à améliorer la durabilité des systèmes de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire.

De manière spécifique, il s'agit d'améliorer les connaissances sur l'état de fertilité des sols dans les systèmes de culture à base d'anacarde, de fournir des recommandations pour une meilleure gestion de ces sols, et de développer des pratiques de gestion des cultures pour une meilleure adaptation à la variabilité et au changement climatique.

Conduit par ICRAF, ce projet a permis (i) l'installation de **34 Systèmes Agro-Météorologiques** opérationnels (100% des prévisions), (ii) l'identification de 3 localités pour l'étude de référence de villages climato intelligents, (iii) l'équipement partiel (à 50%) du labo de pédologie de développement de Sinématiali et (iv) la formation de **2 pédologues** nationaux issus du CNRA et de l'UPGC de Korhogo.



Une plantation d'anacardiers après les travaux de réhabilitation (éclaircie)



Mise en œuvre des activités de l'axe "Agro-Pédologie" du PNRA

Le projet a pour objectif d'élaborer la carte d'aptitude culturale des sols sous les vergers d'anacardiens et de proposer un plan de gestion durable des sols dégradés.

Conduit par l'Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo, le projet a permis, au 31 décembre 2019, (i) l'acquisition et le traitement de **6 images satellitaires** (100%) et (ii) la caractérisation morphologique des sols de **1 845 ha de vergers** d'anacardiens de **3 degrés carrés** (Ouangolo, Dikodougou, M'Bengué).

De même, ont été élaborés :

- **une carte d'occupation des sols** dans le degré carré de Korhogo, qui se présente comme suit : 66% de savane, 21% des cultures de coton et vivriers, 6,5% de vergers d'anacardier et 2% de parcelles de canne à sucre
- **une carte des unités cartographiques** avec les vergers d'anacardiens.

Mise en œuvre des activités de l'axe "Défense des Cultures" du PNRA

Le projet a pour objectif d'améliorer le revenu des producteurs d'anacarde et la productivité des vergers, à travers l'accès aux stratégies de lutte durable contre les nuisibles.

Mis en œuvre par l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), le projet a enregistré, au 31 décembre 2019, un résultat majeur : **l'identification d'un biopesticide** pour lutter contre la bactériose en pépinière. Par ailleurs, les capacités de **5 doctorants et 5 Masters** de l'équipe de la Défense des Cultures ont été renforcées.

Mise en œuvre des activités de l'axe "Biotechnologie" du PNRA

Le projet a pour objectif d'améliorer les revenus et la compétitivité des producteurs, à travers l'accès au matériel végétal performant.

Exécuté par l'Université Nangui Abrogoua (UNA), le projet a enregistré, au 31 décembre 2019, les réalisations ci-après : (i) l'identification de **250 Arbres Haut Producteurs** (AHP) en complément de la collection de 203 AHP du CNRA, (ii) la réalisation des essais préliminaires d'extraction d'ADN et leur analyse au Laboratoire de Génétique du Centre de Recherche et Développement (LGCRD) au Canada, (iii) la réalisation des essais préliminaires d'assainissement des organes végétaux à multiplier in vitro et (iv) la collecte de matériel végétal sur les 250 AHP identifiés.

Mise en œuvre des activités de l'axe "Valorisation des produits de l'Anacarde" du PNRA

Le projet a pour objectif de valoriser l'anacarde et ses sous-produits, afin d'améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde.

Conduit par l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro, le projet a enregistré, au 31 décembre 2019, les résultats suivants : (i) la conception et **la fabrication de cuiseur autoclave à double coques** induisant un temps de cuisson plus rapide de la noix de cajou (25 min au lieu de 45 min) et une cuisson plus homogène et (ii) **la production de vinaigre**, à partir de la pomme de cajou.

Mise en œuvre du projet de sécurisation des sites acquis dans le cadre du Projet d'Amélioration Variétale de l'Anacardier, phases 1 et 2 (PAVA I et II)

Dans le cadre du développement du matériel végétal amélioré, il importe de sécuriser les acquis du PAVA (parcs à bois et parcelles des tests de comportement des génotypes) exécuté par le CNRA. Ainsi, après la réalisation de l'étude technique en 2018, il est prévu en 2019 de procéder à la sécurisation physique et foncière des sites.

A cet effet, au 31 décembre 2019, les principales réalisations sont (i) la conduite de **3 missions de screening** environnemental et social par les experts de

l'UCP-PCCA et du FIRCA, (ii) la rencontre avec l'Agence Foncière Rurale (AFOR) en vue de mettre en œuvre le processus de délivrance des certificats fonciers des sites et (iii) la réalisation et l'achèvement des travaux de clôture de **8 sites sur 12** (les travaux étant en cours sur les 4 derniers sites).

Appui à l'accès au matériel végétal amélioré

Le projet vise à mettre à la disposition des producteurs des plants greffés pour la création de nouvelles plantations.

Au 31 décembre 2019, au total **318 785 greffons** ont été livrés aux pépiniéristes qui ont fourni à **820 producteurs, 161 355 plants greffés** correspondant à **1 536 ha** (51% de l'objectif de 3 000 ha), dont 119 125 plants greffés subventionnés (1 134,5 ha).

Appui à la création de Centres de Développement du Cajou (CDC)

Le projet a pour objectif général de réaliser l'analyse complète et pertinente des aspects techniques, logistiques et financiers relatifs à la création de centres pour la promotion, la diffusion et la vulgarisation de plants améliorés, la production de greffons/semences, la formation de pépiniéristes aux techniques de greffage/surgreffage, la gestion de pépinières d'anacardières et toutes autres innovations mises au point par la recherche.

Au 31 décembre 2019, les principales réalisations sont : (i) la conduite de 3 missions de screening environnemental et social par les experts de l'UCP-PCCA et du FIRCA, (ii) la validation de l'étude de faisabilité des CDC, réalisée en 2018 ; le choix de 3 sites prioritaires à mettre en place (Badikaha/Département de Niakara, Sanankoro/Département de Touba et Koflandé/Département de Bouna) et la rencontre des autorités coutumières de ces 3 sites par le FIRCA et l'UC-PCCA, (iii) la réalisation de l'étude du Plan d'Action de Réinsertion (PAR) du CDC de Badikaha.

Projets de Conseil Agricole

Sous-composante 2.2 : Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde

Mise en œuvre du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde

Il s'agit d'assurer la formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, en vue d'accroître durablement la production, d'améliorer la qualité de la noix de cajou et des revenus.

Conduit par l'ANADER, le conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde, a mobilisé, au titre de l'exercice 2019, **274 conseillers agricoles** et **35 techniciens spécialisés anacarde** qui sont déployés sur le terrain et équipés chacun en moyens de déplacement (**309 motos** au total)

A fin décembre 2019, les principaux résultats sont :



(i) **2740** (100%) Champs Ecoles Paysans (CEP) sont mis en place et ont permis de former **54 800** producteurs (100%), (ii) **46 490** producteurs formés (**85%**) ont été visités dans le cadre du suivi des applications (iii) **93%** des Formations Villages (FV) ont été réalisées et ont permis de former **32 880** producteurs (**93%**), (iv) **16 887** tonnes de noix de cajou ont été vendues à travers les ventes groupées organisées avec **12 418** producteurs.

La qualité des produits, évaluée bord champ, a donné un **KOR moyen de 48**.

Au niveau des indicateurs du conseil agricole, **les superficies réhabilitées** (80,25 ha) en 2018 ont donné un rendement moyen estimé à 625 kg/ha, en **2019** contre 410 kg/ha en 2018, soit une progression de **52%**. Pour l'année 2019, les **197 ha réhabilités** ont un rendement moyen actuel de **371 kg/ha**.

Mise en œuvre du programme des Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)

La mise en œuvre d'un programme des **Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)** dans la Filière Anacarde a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des vergers d'anacardier et accroître les revenus des producteurs. Ces entreprises de proximité dénommées « Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA) » interviendront sur toutes les activités de l'itinéraire technique de production agricole de l'anacarde en côte d'Ivoire.

Les réalisations au cours de l'exercice 2019 ont porté sur : (i) l'élaboration de la stratégie de réhabilitation des vergers d'anacardières, en collaboration avec l'UC-PCCA et l'ANADER, (ii) la sélection et la formation de **268 tronçonneurs** pour réaliser les travaux dans les **34 zones** de l'ANADER, (iii) la réhabilitation de **11169 ha** appartenant à **10 040** producteurs dont **963 femmes (9,6%)**.

Projets d'Etude d'Accompagnement

Etude de faisabilité de la vulgarisation électronique (e-extension) dans la Filière anacarde

Le projet consiste à réaliser une étude de faisabilité de la vulgarisation électronique (e-extension) dans la Filière Anacarde.

L'étude de faisabilité a été réalisée et la stratégie de mise en œuvre de la « e-extension », adoptée avec la coordination du PCCA, a été intégrée dans le PTBA 2020 du projet.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BANANE DESSERT

Le financement des projets de la Filière Banane Dessert provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de rendre la Filière Banane Dessert compétitive.

Projets de recherche appliquée

Monitoring cercosporiose du bananier

L'objectif général du monitoring cercosporiose est de contribuer à l'amélioration de la productivité des exploitations de banane, par la mise à disposition des producteurs, d'un outil d'aide à la décision, pour un meilleur contrôle sanitaire de la maladie.

Les résultats de la 5^{ème} campagne du 3^{ème} cycle du projet monitoring cercosporiose du bananier ont été transmis aux bénéficiaires.

Des stratégies de lutte, en fonction des zones de production de la banane dessert, ont été proposées aux producteurs. Les familles de fongicides systémiques, telles que les benzimidazoles et les morpholines, ont été réintroduites dans les stratégies de lutte contre la cercosporiose noire.

Par ailleurs, les analyses ont révélé que les fongicides de la famille des triazoles sont de moins en moins efficaces contre la cercosporiose noire du bananier.

Monitoring des champignons post récolte de la banane

Le projet vise (i) l'identification des champignons post récolte présents au cours de l'usinage des bananes dans les stations de conditionnement, (ii) le suivi de la sensibilité des champignons post récolte aux différents fongicides utilisés dans les stations de conditionnement de la banane et (iii) le contrôle efficace des maladies fongiques post récolte sur l'ensemble des stations de conditionnement de la banane.

Les résultats d'analyse de la 3^{ème} campagne du 2^{ème} cycle du monitoring des champignons post récolte, transmis aux producteurs, indiquent que la combinaison des fongicides imazalil et azoxystrobine est efficace contre les champignons post récolte de la banane.

Par ailleurs, il a été rappelé aux producteurs que la confection des bouquets de bananes hors bain, limite les infections et la contamination des bananes destinées à l'exportation.

Projets de Conseil agricole

Appui à la prise en compte des questions environnementales dans la conduite des activités de production de la banane dessert

Le projet a pour objectif de sensibiliser les structures de production de banane dessert aux normes environnementales, dans la conduite des activités de production de la banane dessert.

L'évaluation environnementale des structures de production de banane dessert en Côte d'Ivoire est en cours de réalisation.



Projets de formation professionnelle agricole

Renforcement des capacités techniques des acteurs des structures de production

Le projet a pour objectif de former les techniciens des plantations de banane sur les bonnes pratiques agricoles.

103 agents applicateurs (103% de l'objectif), issus de **6 structures** de production de banane dessert (SCB, BANACI, EGLIN, SIAPA, BACIBAM et CANAVESE), ont été formés à l'utilisation efficace et sécurisée des équipements et appareils de traitement phytosanitaire.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANANAS

Le financement des projets de la Filière Ananas provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'augmenter les exportations et d'améliorer le niveau de vie des producteurs villageois.

Projets de recherche appliquée

Projet pilote de production in vivo de plants d'ananas MD2 à partir de tiges d'ananas

L'objectif du projet est de produire en masse et de mettre à la disposition des petits producteurs d'ananas des rejets d'ananas de la variété MD2.

Les parcelles de production de rejets mises en place ont déjà produit, au 31 décembre 2019, plus de 100 000 vivo plants d'ananas aptes au planting. Un programme d'enlèvement des vivo plants chez le pépiniériste, établi par l'OCAB, l'OBAMCI et la FENACOFRUITEL, a permis l'enlèvement, au 31 décembre 2019 de plus de 20 000 plants par les producteurs.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MANGUE

Le financement des projets de la Filière Mangue provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité de la mangue ivoirienne.

Projets de recherche appliquée

Appui au transfert des technologies de mise au point d'aliments pour animaux à base de déchets de la mangue

2 enseignants-chercheurs de l'Université Nangui Abrogoua ont été mandatés par le FIRCA, pour assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du projet de transfert des technologies de mise au point d'aliments pour animaux à base de déchets de la mangue, le transfert de technologies étant assuré par l'INERA du Burkina Faso.

Il ressort des missions effectuées par les experts que le projet se déroule conformément au cahier des charges, à savoir : (i) l'installation des équipements destinés à la production des aliments, (ii) la formulation des aliments et (iii) la production en masse des aliments pour animaux à base de déchets de mangue. L'analyse des aliments formulés est en cours.

Mise au point d'aliments pour animaux à base des déchets de la mangue

L'objectif du projet est de mettre au point des aliments à base de déchets de mangue pour les animaux (bovins, ovins, porc, volaille, etc.), dans les conditions des zones de production de mangue en Côte d'Ivoire.

Le site de l'unité de séchage de mangue de la société coopérative des producteurs de mangue de Tengrela a été choisi et équipé pour la formulation et la production d'aliments à base de déchets de mangue.

Plus de 12 tonnes d'aliments pour animaux de diverses formulations (mangue/maïs/riz, mangue/tourteaux de coton/riz, etc.), ont été produits.

Les tests de performance des formules alimentaires mises au point ont débuté dans des élevages de poulets de chair, sur la période du 15 novembre au 23 décembre 2019. Les résultats des tests sont en cours de production.



Projets de Conseil agricole

Encadrement des petits producteurs d'ananas à l'utilisation des itinéraires techniques innovants de la culture de l'ananas

L'objectif du projet est d'amener les producteurs à utiliser les itinéraires techniques innovants de la variété d'ananas MD2 élaborés en Côte d'Ivoire.

10 producteurs d'ananas (3 OCAB, 4 FENACOFRUITEL, 3 OBAMCI) disposant au total de 10 hectares d'ananas MD2, mis en place avec une densité de 70 000 pieds/ha, bénéficient de l'assistance technique pour l'application des itinéraires techniques innovants de la variété d'ananas MD2 élaborés en Côte d'Ivoire. Pour la mise en place de ces parcelles, en 2019, le projet a mis à la disposition des producteurs **700 000 plants d'ananas MD2**. C'est au total plus de **3 000 000 de plants d'ananas MD2** que le projet a fournis, pour la relance de la production d'ananas par les petits producteurs.

Projets de Formation

Formation sur les itinéraires techniques innovants de la culture de l'ananas

L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des petits producteurs et les techniciens des structures industrielles de production d'ananas, pour une bonne application des itinéraires techniques innovants de la culture de la variété d'ananas MD2, adaptés aux conditions bioclimatiques de la Côte d'Ivoire.

23 apprenants, sur 25 attendus (92%), composés de petits producteurs et de techniciens des entreprises agro-industrielles de production d'ananas, ont été formés sur tous les aspects techniques de la culture de l'ananas MD2, dans les conditions environnementales de la Côte d'Ivoire, par le Laboratoire de Physiologie Végétale de l'Université FHB de Cocody.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PAPAYE

Le financement des projets de la Filière Papaye provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la commercialisation de la papaye.

Projet de Renforcement des Capacités des OPA

Renforcement des capacités promotionnelles et commerciales des OPA de la Filière Papaye

Le projet vise à former les OPA de la Filière Papaye aux techniques commerciales permettant d'assurer un meilleur écoulement des produits de la papaye (fruit frais, vin, thé à base de feuilles) sur le marché national.

Les capacités de **25 apprenants** issus des **8 organisations professionnelles** de la Filière Papaye ont été renforcées sur les techniques marketing et commerciale, les réseaux de distribution, ainsi que la promotion de leurs produits. L'accompagnement apporté aux 8 OPA dans la recherche de nouveaux marchés a abouti au référencement des produits de la filière (fruit frais, vin de papaye, thé à base de feuille de papaye, nectar de papaye), au niveau des grands groupes de distribution au plan national (SODISPAM, PROSUMA, CARREFOUR, CDCI, SODIREP).

Par ailleurs, des circuits de distribution des produits de la papaye sont en cours de développement dans plusieurs villes (Abidjan, Grand-Bassam, Tiassalé, Adzopé et San Pédro).

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES RIZ ET MAÏS

Le financement des projets conduits pour les Filières Riz et Maïs provient de la Caisse de Solidarité et du FADCI. Le programme de développement des Filières Riz et Maïs a pour objectif général de renforcer durablement la sécurité alimentaire, à travers l'amélioration des conditions de production, la professionnalisation des petits producteurs et la facilitation de leur accès à des technologies appropriées et des services financiers formels.

Projets de renforcement des capacités des OPA

Appui institutionnel à l'Organisation Interprofessionnelle Agricole Riz

Il s'agit d'assurer l'opérationnalisation de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole Riz.

Dans le cadre de l'appui au développement de la Filière Riz, une convention a été signée le 25 mars 2019 entre l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Riz (OIA Riz) et le FIRCA, portant sur **le Projet « Appui au processus de reconnaissance de l'Interprofession de la Filière Riz de Côte d'Ivoire »**.

Cet appui a permis (i) l'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques pour le siège de l'OIA Riz, (ii) l'immatriculation de **2 Fédérations** et **8 Unions de Pôle**, (iii) la publication au journal officiel de l'immatriculation des 2 Fédérations et des 8 Unions de Pôle, (iv) la finalisation et la régularisation des documents de reconnaissance de l'OIA et (v) la mise en œuvre d'activités nécessaires à un fonctionnement optimal de l'OIA Riz.

Les documents liés à la demande de reconnaissance de l'OIA ont été transmis à l'autorité compétente, en vue de la signature du décret.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LÉGUMES ET SOJA

Le financement des projets conduits pour les Filières Légumes et Soja provient de la Caisse de Solidarité, du PARFACI, du FADCI et du PRO2M. Le programme de développement de ces deux filières a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des légumes et des légumineuses, à une meilleure structuration des filières et à une professionnalisation des acteurs.

Projets de recherche appliquée

Production de semences de qualité des variétés de tomate, piment, gombo et aubergine sur les périmètres aménagés des régions du Poro, Tchologo, Bélier et Gontougo

Le projet vise à contribuer à l'amélioration durable de la production des semences de légumes en Côte d'Ivoire.

Plus de **1525 kg de semences améliorées de légumes** (piment, aubergine, tomate et gombo) ont été produits par les multiplicateurs semenciers. Ces semences, certifiées sur la base de l'analyse du LANASEM, se répartissent selon les variétés comme suit :

- **61,83 kg pour le piment**, constitué de 3,78 kg du PM90, 28,1 kg de PM86 et de 29,95 kg de PM89
- **260,3 kg pour l'aubergine**, constitué de 67,47 kg de AB34, de 54,03 kg de AB42 et de 138,80 kg de AB50
- **18,4 kg pour la tomate**, constitué de 8,1 kg de TM43, et de 10,3 kg de TM44
- **1184,88 kg pour le gombo**, constitué de 797,43 kg de GB1230 et de 387,45 kg de GB1450.

Projets de conseil agricole

Appui à la réhabilitation et la création de périmètres maraîchers et l'installation d'agro-entrepreneurs dans le cadre du PRO2M

L'objectif du projet est d'améliorer la production maraîchère en toutes saisons, à travers la réhabilitation de **300 ha de périmètres maraîchers**, l'aménagement et l'équipement de nouvelles parcelles pour une superficie globale de **200 ha** et l'installation de **10 serres** d'une superficie de **510 m²** chacune.

Le processus de sélection des sites à aménager, au profit des agro entrepreneurs en zones rurale et périurbaine, a été finalisé à la suite des études de faisabilité (avant-projet sommaire et avant-projet détaillé). En définitive, ce sont **32 sites de 180 ha** et **33 sites de 130 ha** qui seront respectivement aménagés et réhabilités.

Toujours au titre de la production, **11 serres** ont été installées (dont celle de l'INFPA de Bingerville qui est à but didactique) et rendues fonctionnelles avec des systèmes d'aération et d'alimentation en énergie solaire.

Les 10 serres de production ont été mises en culture par les bénéficiaires en octobre 2019, de même que la serre didactique.



Récolte de tomate sous serre (Assouindé)



Récolte de concombre (Adzopé)



Conteneur Frigorifique solaire



Séchoir solaire pour légumes

Les spéculations mises en place sont : la tomate (sur 7 serres), le concombre (sur 2 serres), le poivron (sur une serre) et le piment (sur une serre).

Appui aux producteurs sur les espaces de production (nouvelles parcelles, serres et périmètres maraichers existants)

10 agroentrepreneurs et leurs employés (3 par site) ainsi que le responsable et 2 techniciens de la serre didactique ont été formés aux techniques de production sous serre.

Par ailleurs, les bénéficiaires des sites à aménager (40) et ceux des serres (10) ont été formés sur l'entrepreneuriat agricole, afin de leur permettre de mieux gérer leurs activités.

Projet d'Appui aux OPA

Mise en place des infrastructures de conservation et de transformation

Le projet vise à réduire les pertes post-récolte et à assurer, de manière continue, la disponibilité en produits agricoles sur les marchés.

Un dispositif de conservation proposé a rencontré l'adhésion des acteurs de la filière. Il s'agit d'un conteneur frigorifique solaire d'une capacité de **40 m³ (25 à 30 tonnes)** de légumes : tomate, oignon, etc.) vendu à 6 325 000 FCFA.

En ce qui concerne les dispositifs de séchage, le choix des bénéficiaires s'est porté sur **le séchoir solaire** pour légumes (piment, oignon, tomate). Les dimensions peuvent être ajustées selon les besoins. L'outil est facilement réalisable par les artisans locaux (Voir photo ci-dessous).

De manière spécifique, l'accent a été mis sur le stockage-conservation de l'oignon. A ce niveau, il a été proposé un dispositif utilisé au Burkina Faso (entrepôt développé par l'IRSTA). Il s'agit de d'un entrepôt de stockage amélioré (voir photo ci-dessous).

La capacité de l'entrepôt de 209,5 m³ (10,1m x 6,1m x 3,4m), est de **10 tonnes**, avec un **taux de pertes au stockage de 3 à 7 % en 6 mois de stockage**. Le bâtiment est entièrement construit en géo-béton (bonne isolation thermique) couvert de tôle avec un plafond de contre-plaqué.

Appui institutionnel à l'Organisation Interprofessionnelle Oignon de Côte d'Ivoire (OICI)

Suite à une demande formulée par l'OICI, et soutenue par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le FIRCA a consenti à soutenir le fonctionnement et l'appui à l'élaboration du Plan de développement de l'OICI. La convention signée à cet effet avec l'OICI, le 23 aout 2019, est en cours de mise en œuvre.

Projets de formation professionnelle agricole

Formation d'une masse critique de spécialistes destinés à la formation et à l'encadrement des acteurs

Le projet vise à mettre en place, au niveau national, un noyau d'experts dans le domaine de la production maraichère, pour assurer de manière durable, le développement du secteur.

99 spécialistes des cultures maraichères et issus des universités, des centres de recherches et du privé, ont été conviés à prendre part à un campus universitaire à Yamoussoukro.

Ils ont été formés sur la physiologie des cultures maraichères, la fertilisation, l'irrigation, la phytopathologie ainsi que les techniques de commercialisation et de valorisation des produits issus des récoltes.

Projets d'étude d'accompagnement des filières

Etudes de référence et installation de panel (2019-2021)

L'étude de base pour établir la situation de référence du PRO2M dans les régions ciblées par le projet a été réalisée par l'ESA et les résultats restitués en février 2019.

L'ESA a ensuite été sélectionnée pour mettre en place le panel pour le suivi des indicateurs du projet.



Vues de l'entrepôt de stockage et de conservation d'oignon, de l'extérieur et de l'intérieur



Démonstration in situ pour la détermination de la cause de la mortalité de la plante



Explication du mécanisme d'irrigation goutte à goutte

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE IGNAME

Le financement des projets conduits pour la Filière Igname provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général d'appuyer la diffusion des technologies générées par le projet YAMSYS, dans quatre grandes zones de production, à travers les plateformes d'innovation.

Projet de conseil agricole

Appui à la diffusion des technologies générées par le projet YAMSYS

L'objectif du projet est d'améliorer la productivité de l'igname et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, par la diffusion dans les systèmes de culture à base d'igname, des innovations de gestion durable de la fertilité du sol développées par le projet YAMSYS.

La Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) utilisée a mis en évidence l'existence de 2 calendriers culturels pour l'igname dont le premier commence en septembre avec la préparation des parcelles et le second à partir de mars.

9 agents de vulgarisation (4 du CSRS et 5 de l'ANADER) formés, assurent le suivi du projet dans les quatre zones. **200 producteurs champions** ont été recensés dont 136 formés. **4 plateformes multi-acteurs** ont été mises en place.

De même, 4 visites commentées, ayant enregistré la participation de **287 producteurs** dont 14 femmes et 273 hommes, ont été organisées pendant la récolte sur les **4 sites** (Kouassi-kouassikro, Bondoukou, Dabakala et Kong), pour montrer les performances agronomiques des innovations de gestion durable de la fertilité des sols promues par le projet dans ces zones.

Un voyage d'échanges entre les producteurs issus des sites et les commerçants du Marché de Gros de Bouaké (MGB), organisé à Tieningboué, Bouaké et Kouassi-kouassikro, a regroupé **53 acteurs** (chercheurs, producteurs et commerçants) dont 48 hommes et 5 femmes. Ce voyage a permis de créer le contact entre eux, de faciliter la circulation de l'information dans les zones de production d'igname, notamment sur les besoins des consommateurs.

Au plan technique, les résultats des essais, ont prouvé l'efficacité des innovations pour la gestion durable de la fertilité du sol en culture d'igname, en multipliant le rendement de référence (7 tonnes/ha) par **2, 3 et 4** sur les sites de Bondoukou, Dabakala et Kong (mais pas à Kouassi-kouassikro, probablement à cause de la mauvaise qualité des semences utilisées sur ce dernier site).



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MANIOC

Le financement des projets conduits pour la Filière Manioc provient du PRO2M et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la Filière Manioc a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité et la professionnalisation des acteurs de la chaîne des valeurs.

Projets de recherche appliquée

Introduction de nouvelles variétés et production de matériel végétal de base

Il s'agit de produire des boutures de base, afin de pouvoir ravitailler, de manière continue, les pépiniéristes de boutures de base de manioc.

L'évaluation agronomique de 4 nouvelles variétés de manioc introduites de l'IITA dont le contrat a été signé le 20 septembre 2018 est en cours d'exécution. Le bilan des activités réalisées en 2019 est le suivant :

Il ressort des évaluations, à la station du CSRS de Bringakro, de 4 nouvelles variétés de manioc introduites de l'IITA, que la variété Karibou avec son bon rendement à la production, a le taux de transformation le plus élevé (plus de 60%). De plus, elle est dépourvue de fibre, très facile à éplucher, avec un bon goût et une belle couleur. Les autres variétés (IBA1, IBA2 et IBA3) présentent aussi un grand potentiel et sont appropriées à la production d'attiéké, avec des rendements supérieurs à la variété IAC, la référence en matière de production d'attiéké en Côte d'Ivoire.

Des essais multi-locaux ont été mis en place à Bangolo à l'Ouest, M'Bahiakro au centre, Agnibilékro à l'Est et Anyama sud, pour apprécier le comportement de ces 4 variétés dans les différentes zones agro-écologiques de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, **1 400 000 boutures de base de 9 variétés** (Sika 400 000, Accra Bankye 300 000, Yavo 210 000, Ampong 200 000, Otuhia 100 000, Bayère 60 000, Broni Bankye 60 000, Olekanga 55 000 et TMS 15 000) ont été produites et distribuées à **65 pépiniéristes** qui ont emblavé **130 ha**.

Projets de conseil agricole

Mise en place de quatre Groupements d'Utilisation de Matériel Agricole au profit des producteurs de manioc

Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité et d'installer 4 Groupements d'Utilisation de Matériels Agricoles (GUMA), après capitalisation des expériences au niveau national, sous régional et international et identification des modèles susceptibles d'être reproduits, selon chaque contexte agro écologique et social.

Les marchés pour les équipements des GUMA (8 tracteurs, 4 charrues, 4 sous-soleuses, 4 pulvérisateurs, 4 billonneuses, 4 remorques) ont été passés. La livraison des équipements a démarré et s'achèvera en janvier 2020.



Appui à la production de boutures commerciales de variétés améliorées de manioc

Le projet vise à assurer une fourniture de boutures de base saines de variétés de manioc appréciées, aux producteurs de manioc. Plus spécifiquement, il s'agit d'équiper **200 ha** de parcelles de production de boutures de manioc en système d'irrigation au profit de **100 pépiniéristes**.

La nécessité de disposer d'une source d'eau abondante et permanente pour assurer l'irrigation des parcelles n'a permis, en définitive, de ne retenir que **75** candidats comme pépiniéristes de manioc et qui emblaveront au total **150 ha**. Parmi ceux-ci, 65 ont déjà été installés sur des parcelles d'une superficie de **2 ha** chacune, soit **130 ha** mis en place.

Appui à la production de manioc

L'activité vise à identifier et sélectionner **5 000 producteurs** de manioc et à leur fournir des kits de matériels et de boutures de variétés améliorées de manioc.

A fin décembre 2019, sur **800 producteurs de masse** identifiés, 183 ont installé leurs parcelles de production sur une superficie totale de **106 ha**, à partir de boutures fournies par quatre (4) pépiniéristes.

Projets de formation professionnelle agricole

Renforcement des capacités des pépiniéristes de boutures de manioc

Le renforcement des capacités des pépiniéristes vise à favoriser leur professionnalisation, notamment à travers l'acquisition de bonnes pratiques de production de boutures de qualité.

90 apprenants sur 100 attendus (90%) ont été formés aux techniques de production de boutures.

Projets d'appui aux OPA

Appui au fonctionnement de l'Association des pépiniéristes de boutures de manioc

Le projet vise à appuyer la création et le fonctionnement de l'Association des pépiniéristes de boutures de manioc.

En 2019, le FIRCA a apporté un appui financier pour le fonctionnement de l'Association des Pépiniéristes de Manioc de Côte d'Ivoire (APEMACI), légalement reconnue en août 2018.

Projets d'études d'accompagnement des filières

Réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de 4 Groupements d'Utilisation de Matériels Agricoles (GUMA)

Cette étude vise à déterminer la faisabilité d'un programme de mécanisation agricole dans les zones visées par le volet Manioc du projet PRO2M, à travers la mise en place de Groupements d'Utilisation de Matériels Agricoles (GUMA), et à définir le profil institutionnel et fiscal adéquat pour un fonctionnement optimal de ces GUMA.

L'étude de faisabilité réalisée a proposé, en lieu et place des Groupements d'Utilisation de Matériels Agricoles (qui sont de type associatif), la mise en place de Centres de Prestations de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) ayant un fonctionnement et une gestion d'entreprises commerciales de prestation de services ; le producteur étant désormais un client du CPSAM.

Réalisation des études de dimensionnement des systèmes d'irrigation des parcelles de production de boutures des pépiniéristes

L'étude de dimensionnement des systèmes d'irrigation vise à élaborer le plan d'installation des systèmes d'irrigation, à dimensionner le réseau et à établir le devis quantitatif et estimatif, en vue de l'installation de systèmes d'irrigation sur les parcelles de production de boutures de manioc.

A fin décembre 2019, les études ont été finalisées pour **60 sites** (sur 75) et se poursuivent pour les 15 derniers.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PORCINE

Le financement des projets conduits pour la Filière Porcine provient des cotisations de la filière et du PARFACI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer l'intégration et la compétitivité de la Filière Porcine nationale.

Projets d'appui aux OPA

Appui à la commercialisation des produits porcins

Le projet a pour objectif d'améliorer la commercialisation des produits porcins, à travers la réalisation d'infrastructures structurantes et la promotion des produits porcins.

Les principales réalisations en 2019 portent sur (i) la réception définitive et l'équipement du point de vente de Korhogo, construit en 2018 et (ii) la construction et l'équipement du point de vente de San Pedro.

Ce sont au total **9 points de vente** qui ont été construits depuis 2016.

En 2019, **1246 porcs** ont été vendus dans les **6 points de vente** déjà opérationnels (Bouaké, Man, Abengourou, Daloa, Abobo et Korhogo) portant le nombre total de porcs vendus à travers ces installations à **2314**, depuis 2016. Ces ventes se répartissent comme suit : (i) 136 porcs pour Bouaké (portant le nombre total de porcs vendus à 795 depuis février 2017), (ii) 97 porcs pour Man (portant le nombre total de porcs vendus à 391 depuis juillet 2016), (iii) 31 porcs pour Abengourou (portant le nombre total de porcs vendus à 43 depuis juin 2018), (iv) 150 porcs pour Daloa (portant le nombre total de porcs vendus à 253 depuis septembre 2018), (v) 791 porcs pour Abobo depuis février 2019 et (vi) 41 porcs pour Korhogo depuis mars 2019.

Renforcement des capacités des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) porcins

L'objectif du projet est d'aider les éleveurs à maîtriser les bonnes pratiques d'élevage, en vue d'accroître leurs revenus. A fin décembre 2019, les réalisations portent sur : (i) l'appui à la mise en place du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) porcine d'Agnibilekro avec la création et l'équipement dudit GDS (1 moto, 1 unité informatique, 1 GPS et 5 paires de bottes) et (ii) l'appui au fonctionnement (sous forme de carburant et communication téléphonique) des GDS mis en place.

Au total, **14 GDS** ont été mis en place et équipés.

Formation des responsables des sociétés coopératives des vendeuses de viande porcine à la gestion coopérative

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des dirigeants des sociétés coopératives des vendeuses de viande porcine, en vue de leur consolidation structurelle, leur professionnalisation, et la pérennisation des activités desdites sociétés.

20 responsables des sociétés coopératives de vendeuses de viande porcine ont été ainsi formés à la gestion coopérative et à l'esprit associatif.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES RUMINANTS

Le financement des projets conduits pour la Filière des Ruminants provient des cotisations de la filière et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité des ruminants.

Projets de Conseil agricole

Multiplication de reproducteurs ovins performants

L'objectif du projet est de contribuer à l'approvisionnement des éleveurs ovins en géniteurs de bonne qualité.

Au terme de la première phase de ce projet, les principaux résultats obtenus sont : (i) la réhabilitation de la station de production de géniteurs ovins du Programme National de Sélection Ovine (PNSO), (ii) l'installation complète de **2 élevages de multiplication** avec **52 reproducteurs** (50 brebis et 2 béliers) chacun, et (iii) la production de **131 reproducteurs** à raison de 70 par les élevages de multiplication et 61 par la station du PNSO.

Compte tenu de la demande en reproducteurs exprimée par les éleveurs ovins, une deuxième phase dudit projet a été prévue en 2020, afin de consolider les premiers élevages de multiplication et d'installer d'autres multiplicateurs.

Projets d'appui aux OPA

Appui à la mise en place de l'interprofession de la Filière des Ruminants

L'objectif du projet est de contribuer à améliorer la structuration et l'environnement institutionnel d'exercice des métiers dans cette filière, par la création d'une interprofession.

Après la phase de sensibilisation, le processus de création des unions régionales des sociétés coopératives (d'éleveurs, de marchands de bétail et de bouchers), en cours, a permis, à fin décembre 2019, la création de 5 unions régionales des sociétés coopératives d'éleveurs de bovins, respectivement dans les régions du Poro, du Tchologo, des Lagunes, de la Bagoué et dans le district de Yamoussoukro.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AVICOLE

Le financement des projets conduits pour la Filière Avicole provient des cotisations professionnelles de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des performances des acteurs.

Projets de formation professionnelle agricole

Formation des aviculteurs du Sud-Ouest à la conduite d'une bande

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de 40 aviculteurs de la zone du Sud-Ouest à la bonne conduite d'une bande de poulets chair/ponte.

40 aviculteurs du Sud-Ouest ont été formés à la conduite d'une bande de poulets chair/ponte.

Projets d'appui aux OPA

Renforcement des capacités des gestionnaires des sociétés coopératives avicoles

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des dirigeants des sociétés coopératives avicoles, en vue de leur consolidation structurelle, leur professionnalisation, et la pérennisation des activités desdites sociétés.

40 responsables des sociétés coopératives avicoles ont été formés à la gestion coopérative et à l'esprit associatif.

Renforcement des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) avicoles

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui au fonctionnement des 9 GDS avicoles afin de les rendre plus opérationnels.

Une convention a été signée avec l'Interprofession avicole (IPRAVI) pour la mise en œuvre dudit projet. Cet appui (carburant et communication) a permis aux différents GDS de (i) collecter les données sur l'état sanitaire des fermes avicoles au niveau national et de les transmettre régulièrement (rapports mensuels et trimestriels) au secrétariat de l'IPRAVI et (ii) sensibiliser davantage les aviculteurs à la prévention des maladies.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES ÉLEVAGES NON CONVENTIONNELS

Le financement des projets conduits pour la Filière des Elevages Non Conventionnels provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité de la filière.

Projets de Recherche appliquée

Production de reines et d'essaims d'abeilles

Le projet vise à mettre en place des ruchers de production de reines et d'essaims d'abeilles, afin de rendre disponibles, à tout moment de l'année, des colonies.

Les essais effectués en laboratoire, ont permis de retenir « la méthode de rayons porteurs de cellules royales » comme moyen de production de reines. Cette méthode consiste à laisser les abeilles produire elles-mêmes des cellules royales qui sont ensuite transférées dans une ruche pour éclosion.

Cette méthode a été transférée en milieu rural avec la création de deux ruchers, respectivement à Soungassou (Dimbokro) et à Lamekaha (Ferkessédougou), pour la production de reines et d'essaims d'abeilles.

30 apiculteurs ont également été formés à la production de reines et d'essaims d'abeilles, par la méthode de rayons porteurs de cellules royales.

Renforcement des capacités de production cunicole

L'objectif du projet est de mettre en place et de conduire un élevage de grands parentaux et de renforcer les capacités techniques des cuniculteurs.

Au terme de ce projet, les principaux résultats enregistrés sont : (i) l'équipement de **6 bâtiments avec 1080 cages polyvalentes modernes**, (ii) l'acquisition de **164 Grands Parentaux** pour la production des lapins reproducteurs, (iii) la production et la mise à la disposition des éleveurs de lapins de **6203 reproducteurs** au prix subventionné de 16 000 FCFA l'unité et (iv) le renforcement des capacités de **78 éleveurs** de lapins.



Il est à noter, cependant, que seulement **1496** (24%) des lapins produits ont été vendus comme reproducteurs et le reste en boucherie par faute de commande, eu égard à l'éloignement du site des zones de production.

La pérennisation de la production de reproducteurs est assurée par la Société Agro-pastorale de la ME (SAP de la ME).

Projets de conseil agricole

Installation de cuniculteurs multiplicateurs

L'objectif du projet est d'appuyer la mise en place d'élevages de production de reproducteurs dans les zones cunicoles, pour l'approvisionnement des éleveurs sur toute l'étendue du territoire national.

En 2019, les activités ont permis (i) la sélection de **7 cuniculteurs multiplicateurs** et la mise aux normes sanitaires de leurs (7) fermes de multiplication, (ii) la formation des techniciens des fermes de multiplication, (iii) la livraison de **89 femelles et 16 mâles** aux 7 cuniculteurs multiplicateurs, (iv) l'appui conseil aux fermes de multiplication et (v) la poursuite des travaux du centre de reproducteurs avec un cheptel à fin décembre de **29 grands parentaux** (24 femelles et 5 mâles), 48 lapereaux sous mère, 21 lapereaux en engraissement, et 67 lapins de boucherie.

Appui à l'Aulacoderie Centrale de Toumodi (ACET) pour la production de géniteurs d'aulacode (phase II)

Ce projet a pour objectif de contribuer à la préservation des acquis du Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture (PNPA), afin de trouver une solution à la problématique de l'approvisionnement en noyaux et en viande d'aulacodes.

A fin décembre 2019, l'effectif du cheptel d'aulacode s'établit à **365**, avec **301** reproducteurs (165 femelles et 136 mâles, dont 20 introduits du Ghana et 52 du Bénin, pour réduire la consanguinité) et **64** jeunes en engraissement.





RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE

Le financement des projets de la Filière Pêche et Aquaculture provient des cotisations de la filière, de la Caisse de Solidarité et du PARFACI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les performances des sous-Filières Pêche et Aquacole.

Projet de Recherche appliquée

Optimisation de la production aquacole nationale par la mise en place d'une station de production d'alevins

L'objectif du projet est, d'une part, de mettre en place une station d'alevinage capable de produire et distribuer des alevins de bonne qualité et, d'autre part, de fournir des services de formation et d'appui-conseil aux pisciculteurs.

Installée au sein de l'Université Nangui Abrogoua (UNA), la station d'alevinage est en phase de démarrage des activités de production, après la mise en place des infrastructures (forage d'approvisionnement en eau des structures d'élevage, construction des bassins cimentés et des étangs et fabrication du photo-bioréacteur pour la production de spiruline) et l'acquisition des petits matériels et intrants piscicoles.

Projet de conseil agricole

Appui à la pisciculture paysanne en Côte d'Ivoire

L'objectif du projet est de contribuer au développement durable de la pisciculture paysanne, en vue d'accroître la production piscicole nationale et d'améliorer les revenus des pisciculteurs.

Les 5 pisciculteurs multiplicateurs appuyés ont produit en 2019, **2 949 192 alevins**, portant le nombre d'alevins produit par les pisciculteurs multiplicateurs à **5 004 402** alevins, sur un objectif de production de 6 000 000 alevins, soit un taux de réalisation de **83,40%** de l'objectif du projet.

Une étude technico-économique des fermes de production d'alevins a été réalisée et a notamment permis de (i) déterminer le coût d'installation d'une ferme de production d'alevins en termes d'investissements et d'équipements pour un objectif de production donné, (ii) établir le compte d'exploitation type de chaque ferme de multiplication d'alevins et (iii) évaluer le coût de production d'un alevin qui est de **14 FCFA** pour les fermes **d'Offoumpo** (Agboville), Abengourou, Méagui et Odienné ; et de **13 FCFA** pour la ferme de Daloa.

Projets d'appui aux OPA

Appui au recensement des acteurs de la pêche artisanale

L'objectif de ce projet est de connaître le nombre d'acteurs directs de la filière et de disposer d'une base de données des acteurs de la filière pêche artisanale.

Le recensement en cours sur le littoral, avec la FENACOOPCI, a déjà couvert les zones d'Abidjan, Jacquville, Grand Lahou et Tabou et permis de dénombrier **449 pêcheurs** avec **657 embarcations**.

Projets d'appui aux OPA

Appui à la mise en place de sociétés coopératives d'apiculteurs

L'objectif du projet est la mise en place de sociétés coopératives bien structurées, dotées de tous les organes adaptés, selon les textes en vigueur et rendant des services aux membres, notamment en matière de production et de commercialisation des produits de la ruche.

Les principales réalisations portent sur : (i) l'immatriculation et la mise en conformité avec les textes de l'OHADA de **11 sociétés coopératives** dans les localités cibles de Djebonoua, Prikro, Toumodi, Odienné (Korondougou), Boundiali, Korhogo (Tioro), Ferkessedougou (Lamekaha), Tafiré (Nambanakaha), Bouaflé (N'denoukro), Danané et Nassian; (ii) la formation des membres des organes des 11 sociétés coopératives à leur rôle, à la gestion, à la comptabilité suivant le SYSCOA, à la planification, à la commercialisation et à la budgétisation et (iii) l'appui technique nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des 11 sociétés coopératives créées.

Appui à la mise en place de sociétés coopératives d'aulacodiculteurs

L'objectif du projet est la mise en place de sociétés coopératives bien structurées, dotées de tous les organes adaptés, selon les textes en vigueur et rendant des services aux membres, notamment en matière de production et de commercialisation des aulacodes.

Le projet a permis la constitution de **6** sociétés coopératives d'aulacodiculteurs dans les localités de Bouaké, Katiola, Dabakala, M'Bahiakro, Béoumi et Sakassou.

GESTION DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORMATION AUX MÉTIERS AGRICOLES

Le financement du programme de formation aux métiers agricoles provient des cotisations des filières agricoles, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général de rendre les acteurs agricoles plus professionnels et performants dans l'exercice de leurs métiers.

Projet de formation aux métiers agricoles

Programme pilote de formation aux métiers agricoles

L'objectif des formations est de renforcer les capacités des producteurs en situation de travail, afin qu'ils s'approprient de nouvelles connaissances techniques, avec un regard nouveau du métier et améliorant leurs pratiques agricoles.

Les besoins en formation aux métiers agricoles évalués en début d'année 2019, ont été **satisfaits à 95,5%**, touchant ainsi **320 producteurs**, sur une cible de **335**.

Ainsi, les acteurs agricoles formés se répartissent selon les thématiques et les filières comme suit : **20** producteurs, à la production de semences de qualité et aux critères de certification et d'homologation des semences, **40** éleveurs, au diagnostic des pathologies aviaires et porcines et à la gestion sanitaire des élevages avicoles et porcins, **60** producteurs de café-cacao, aux bonnes pratiques agricoles et agroforestières et aux techniques de fermentation des fèves, **40** producteurs, à la mise en place et la conduite d'une pépinière de riz dans un système de riziculture intensive (SRI), **20** producteurs, aux bonnes pratiques de production en culture légumière (aubergine, tomate, chou et laitue), de la pépinière et à la parcelle de production, **20** éleveurs et provendiers, à la formulation, la fabrication, l'analyse de la qualité et au calcul du coût de production des aliments de ferme pour bétail, **20** apiculteurs, aux techniques modernes de production et à la valorisation du miel produit, **60** jeunes femmes, à la saignée initiale en hévéaculture, **20** agriculteurs et éleveurs, aux techniques simplifiées de gestion de leurs exploitations, **20** agriculteurs et éleveurs à la fabrication et à l'utilisation du compost en agriculture.

Projet d'appui aux OPA

Formation des acteurs des filières agricoles aux thématiques de développement de l'agriculture et à la gestion des facteurs de production

L'objectif de ce projet est de former, dans le cadre d'un partenariat avec Galilée International Management Institute (GIMI), en Israël, sur la période 2018-2019, **30 producteurs et agents du FIRCA**, sur les thématiques de développement de l'agriculture, la gestion des facteurs de production et l'agro-business, afin de contribuer efficacement à l'amélioration de leurs performances et de celles des filières agricoles.

A cet effet, pour l'année 2019, les besoins identifiés avec les filières font ressortir 2 thématiques majeures portant sur « L'économie responsable et projets durables » et « L'agriculture à l'ère du changement climatique ». **13** personnes, dont **11 acteurs des filières agricoles** et **2 cadres du FIRCA** ont pris part aux ateliers de formation sur les 2 thématiques précitées.

Résultats du Programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA

Le financement du programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA provient du C2D-FADCI. Ce programme a pour objectif général d'améliorer le revenu des acteurs et de faire des exploitations de véritables entreprises agricoles.

Mise en place de Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER)

Le projet vise à mettre en place **3 Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER)** dans les régions de Poro, Gbèkè et Haut-Sassandra, avec pour objectif d'accompagner, sur une durée de 3 ans, **240 exploitants agricoles en suivi collectif**, **120 exploitants individuels** et **45 OPA** dans la gestion de leurs activités.

Les **3 CeGER**, mis en place dans les régions concernées, ont enregistré l'adhésion de **310 exploitants agricoles en suivi collectif**, contre 287 en 2018 (**+8%**), **175 en suivi individuel**, contre 162 en 2018 (**+8%**) et **56 OPA**, contre 49 en 2018 (**+14%**). Ceux-ci ont bénéficié d'un accompagnement des conseillers de gestion et un suivi régulier, en matière de gestion des exploitations agricoles et de mise à marché des produits.

De 2018 à fin 2019, **14 Exploitants agricoles** (dont **12** en 2019), avec l'appui des conseillers de gestion, ont **obtenu plus de 16 200 000 FCFA de prêts** de certaines institutions de microfinance.



RÉSULTATS DU PROJET D'APPUI À LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le Projet est financé par le C2D-FADCI. Il a pour objectif de jeter les bases d'un nouveau Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments en Côte d'Ivoire, avec pour finalités de : (i) protéger la santé des consommateurs, (ii) représenter, de façon active et argumentée, la Côte d'Ivoire au sein des instances internationales, (iii) permettre aux opérateurs de se développer et (iv) prendre en considération les droits des consommateurs, tout en contribuant au renforcement de leurs organisations représentatives. Le projet est composé de 2 volets : « **la structuration institutionnelle de l'Agence de gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments** » et « **l'appui aux filières alimentaires et aux organisations de consommateurs** ».

Les conclusions de la réunion, tenue le 5 février 2018 au cabinet du MINADER, relatives au changement d'orientation du volet 1 du projet, marqué par le passage d'une **Agence de gestion des risques** à une **Agence de coordination des activités de SSA**, ont abouti à un arrêt des activités. La mise en œuvre du volet 2 a été tout aussi affectée par ce recadrage du projet.

L'étude de recadrage, conduite de novembre 2018 à mars 2019, a permis d'élaborer une proposition de projet recadré qui a reçu l'ANO de l'AFD le 12 décembre 2019.

En ce qui concerne particulièrement le FAIFA, plusieurs rencontres ont été initiées avec les institutions financières et les interprofessions pour approfondir la question de son opérationnalisation, en réponse aux diligences de l'AFD. Une étude, dont les TDR ont été transmis à l'AFD pour ANO, est prévue pour dégager les grandes articulations de cette opérationnalisation.

Il ressort du bilan des activités conduites en 2019 au niveau des différents volets du projet, les réalisations essentielles présentées ci-après.

Volet 1 : Réforme du cadre juridique et institutionnel pour la création de l'Agence de gestion des risques de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Les activités conduites en 2019 ont concerné essentiellement les aspects juridiques. Ainsi, dans le contexte du recadrage, un avant-projet de décret de création de l'Agence de coordination des activités de SSA a été élaboré en avril 2019. Cet avant-projet de décret a fait l'objet d'examen du Comité Technique Restreint, réunissant les représentants des ministères impliqués dans la SSA, avant de faire l'objet d'un atelier organisé par la Primature les 20 et 21 juin 2019. Il a ensuite été introduit dans le circuit de signature sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

Volet 2 : Appui aux filières et aux organisations de consommateurs. Les actions conduites concernent l'appui aux organisations de consommateurs et l'appui aux filières pilotes.

Ce volet vise l'accroissement de la capacité des consommateurs en sécurité sanitaire des aliments et des acteurs des filières alimentaires à mettre sur le marché



des denrées répondant aux règlements sanitaires et, le cas échéant, aux normes sanitaires, pour préserver la santé et la vie des personnes. A cet effet, outre les organisations des consommateurs, quatre filières pilotes (Avicole, Porcine, Maïs et Légumes/Maraîchers) sont particulièrement impliquées.

En 2019, les réalisations sur ce volet portent essentiellement sur les Filières Avicole et Légumes/Maraîchers.

Renforcement de la sécurité sanitaire des denrées avicoles et d'origine avicole

Cette sous-composante, dédiée à la Filière Avicole, vise l'amélioration de la prise en compte par les opérateurs, tout le long de la filière, des préoccupations de SSA. Pour ce faire, les activités visent l'identification et la caractérisation des risques majeurs dans la filière, l'élaboration d'outils de maîtrise sanitaire, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d'un fonds dédié à l'appui aux investissements de SSA.

L'année 2019 a été essentiellement marquée par l'organisation de trois ateliers de formation des acteurs de la Filière Avicole à l'usage des antibiotiques en lien avec la SSA.

Les ateliers de formation ont réuni au total **107 participants** dont 99 acteurs de la Filière Avicole.

Renforcement de la sécurité sanitaire des légumes, produits maraîchers et de leurs produits dérivés

Cette sous-composante dédiée à la Filière Légumes/Maraîcher, vise l'amélioration de la prise en compte par les opérateurs, tout le long de la filière, des préoccupations de SSA. Pour ce faire, les activités visent l'identification et la caractérisation des risques majeurs dans la filière, l'élaboration d'outils de maîtrise sanitaire, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d'un fonds dédié à l'appui aux investissements de SSA.

L'année 2019 a été essentiellement marquée par l'organisation de trois ateliers de formation des acteurs de la filière à l'utilisation rationnelle des pesticides. Ces ateliers ont réuni au total **125 participants** dont 90 acteurs de la Filière Légume/Maraîcher.



RÉSULTATS DU PROJET FONDS COMPÉTITIF POUR L'INNOVATION AGRICOLE DURABLE

Le projet **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD)** est une composante du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), financé dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole, animale, halieutique et forestière, en vue de stimuler, faciliter et renforcer l'utilisation des innovations, permettant d'améliorer et de renforcer ces productions. Plus spécifiquement, il contribue à financer, par appel à propositions, des projets de recherche appliquée porteurs d'innovations, visant à accélérer l'évolution des techniques et les transferts de technologies, impliquer et stimuler les recherches et les innovations de tous les acteurs, se donner les moyens de capter les travaux et les idées « non conventionnelles », renforcer la dynamique de développement et l'utilisation de nouvelles techniques et solutions, développer et renforcer les partenariats entre les acteurs professionnels des secteurs de la production et de la transformation, ainsi que les structures de recherche et de développement.

Financement des projets pertinents sélectionnés dans les cinq thématiques

Il s'agit des activités en lien avec le financement des projets de recherche-développement, présentés par un ou plusieurs acteurs de la recherche ou du développement et un ou plusieurs acteurs de la production ou de la transformation des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières.

Les projets doivent répondre aux attentes des utilisateurs, tout particulièrement des filières et du secteur privé. À l'issue de la durée de mise en œuvre de 2 ans maximum, les résultats des projets devraient être facilement diffusables à grande échelle au niveau du secteur productif (producteurs et/acteurs de valorisation des productions).

À l'issue du 4^e Appel à Projets, **8** projets ont définitivement été retenus pour financement par le FCIAD, sur 47 dossiers reçus.

Les interventions de ces **8 projets** toucheront au total, **6 filières** (coton, mangue, banane plantain, manioc, cola et karité).

Le coût de ces 8 projets s'établit à 879 419 936 FCFA, dont une contribution du FCIAD de **585 038 246 FCFA**.

L'AFD a donné en janvier 2019, un avis de non-objection pour le prolongement de la durée du projet FCIAD au 31 décembre 2021, sans coût additionnel.

Afin d'utiliser les ressources restantes sur la ligne financement des projets innovants, le Comité de Pilotage du FCIAD a autorisé le FIRCA à lancer un 5^{ème} appel à projets.

À l'issue du 5^{ème} appel à projets, **4 Projets ont été retenus** sur 32 dossiers soumis. Ces 4 projets portent sur **4 filières** agricoles que sont les Filières **Karité, Palmier à Huile, Riz, Aquacole** (production de tilapia)

Les négociations entamées le 18 décembre 2019 avec les porteurs de projets, et qui s'achèveront au plus tard le 31 janvier 2020, permettront de déterminer le coût effectif de chaque projet ainsi que le montant de la contribution du FCIAD au financement de ces 4 projets.

Au terme des quatre premiers appels à projets, lancés depuis le démarrage des activités du FCIAD en 2017, ce sont **40 projets** qui ont été retenus. Ces 40 projets sont mis en œuvre par **21 structures** et concernent **22 filières** dont **17 filières de production végétale** (Anacarde, banane dessert, banane plantain, cacao, chou, cola, coton, hévéa, igname, karité, maïs, mangue, manioc, papaye, pistache, riz, tomate), **4 filières de production animale** (aualacode, lapin, silure et tilapia) et une (1) **filière forestière** (bois). Le coût total de ces 40 projets s'établit à **5,3 milliards de FCFA** avec une contribution du FCIAD de **3,4 milliards de FCFA (64%)**.

Des missions de suivi sont régulièrement organisées, par l'équipe interne de coordination du FCIAD au niveau du FIRCA et par l'UCP-FADCI, pour évaluer l'état d'avancement des différents projets mis en œuvre. Au cours de l'année 2019, en collaboration avec le Secrétariat Technique du C2D, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a effectué une mission de suivi-évaluation des activités du FCIAD.

Par ailleurs, un répertoire décrivant les **23 innovations** soutenues par le FCIAD de 2017 à 2018 a été élaboré et édité en **500 exemplaires**. Ce document est également disponible en téléchargement sur le site du FCIAD (firca.ci/fciad).

Organisation annuelle du Concours de l'Innovation Agricole Durable

Le Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD) vise à récompenser les meilleures innovations produites ou imaginées, en vue de faire connaître ces réalisations qui n'auraient pas forcément été portées à la connaissance des acteurs et des potentiels utilisateurs ou du grand public. Le CIAD permettra également de valoriser et gratifier des expériences réussies, ainsi que les bonnes pratiques développées par des institutions, des entreprises ou des personnes physiques engagées dans l'innovation.

Les **3 lauréats** de la **2^e édition du CIAD**, lancée en 2018, ont été primés lors de la journée de l'Innovation Agricole Durable (J'INNOV) organisée le 18 février 2019 sous la présidence effective du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

A la date de clôture de la **3^{ème} édition du CIAD**, les 30 dossiers reçus et analysés par le CST ont permis de sélectionner **7 lauréats répartis, selon les thématiques, comme suit** : (i) Thématique 1 - **1** lauréat, (ii) Thématique 2 - **1** lauréat, (iii) Thématique 3 - **2** lauréats, (iv) Thématique 4 - **1** lauréat et (v) Thématique 5 - **2** lauréats.

Ces lauréats ont été primés lors de la cérémonie de clôture du SARA 2019, le 1er décembre 2019, en présence du Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.

Mise en œuvre d'une campagne de promotion et de visibilité du FCIAD

Il s'agit de mettre en œuvre des actions nécessaires pour assurer la promotion du FCIAD et la visibilité du C2D, du MINADER, de l'AFD, du FIRCA et du FCIAD.

La cellule de coordination du FCIAD a participé à la 56^e édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA 2019), en vue d'assurer sa promotion. En marge du SIA 2019, le représentant du FCIAD a participé au Salon International du Machinisme Agricole (SIMA) qui s'est tenu du 24 au 28 février 2019 à travers trois événements majeurs : (i) la Conférence sur le thème : Agriculture augmentée, une réalité aujourd'hui et demain, (ii) l'African Summit et (iii) le SIMA Innovation Awards.

Par ailleurs, Le FCIAD a participé au SARA 2019 par l'animation d'un stand sur l'espace aménagé par le FIRCA. A cette occasion, les premiers résultats du FCIAD ont été présentés aux visiteurs. En outre, un panel a été organisé en collaboration avec l'AFD sur le thème « le Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD) : exemples de projets de recherche-action et résultats », qui a vu la participation de plusieurs partenaires, notamment les structures financées, les partenaires techniques et financiers, les bénéficiaires des projets, les filières agricoles, etc. Le SARA 2019 a constitué également le lieu de la signature officielle des contrats des projets sélectionnés à la suite du 4^e appel à projets.

Organisation de la Journée de l'Innovation Agricole Durable

La première édition de la Journée de l'Innovation Agricole Durable (J'INNOV) s'est déroulée, le 18 février 2019 à l'Espace Latrille Event à Abidjan II plateaux.

Placée sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, cette journée a permis de partager les premiers résultats du FCIAD et de primer les lauréats de la deuxième édition du Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD).

Cette première édition de la J'INNOV a vu la participation d'environ **250 personnes** réparties entre bénéficiaires des projets financés, promoteurs des projets innovants, ministères, partenaires techniques et financiers, filières agricoles, centres de recherches, universités et grandes écoles, etc.



RÉSULTATS DU PROGRAMME GESTION DURABLE ET DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

Le financement du programme gestion durable et développement inclusif provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Il a pour objectif de veiller, en étroite collaboration avec les départements du FIRCA et les filières agricoles, à la prise en compte effective des questions relatives au genre et à l'environnement, dans les activités opérationnelles du FIRCA et d'assurer le développement inclusif des activités.

Projets de conseil agricole

Mise en œuvre du projet de valorisation des déchets agroindustriels en énergie : Projet AGROVALOR "

Le projet a pour objectif la diffusion des équipements de valorisation énergétique adaptés au contexte local pour valoriser les déchets agroindustriels en assurant un transfert de compétences pour la réplique de ces technologies en Côte d'Ivoire, dans les Filières Anacarde, Manioc et Karité.

En 2019, les réalisations du projet ont porté sur la construction de **7 foyers améliorés institutionnels** et **1 torréfacteur motorisé** au bénéfice de **3 groupements de femmes** dont 1 groupement de productrices d'attiéké à Bouaké (COFENVIB) et 2 groupements de productrices de beurre de karité à Korhogo (TCHERIGNIMIN et CHIGATA). Les 3 groupements bénéficiaires ont également été formés en gestion coopérative et en comptabilité simplifiée.

Promouvoir des approches agro-écologiques et « climate smart » auprès des acteurs des filières (pratiques de gestion de la fertilité des sols, développement de l'utilisation des engrais organiques et du compost issu des déchets ménagers, agroforesterie)

Le projet a pour objectif l'assainissement du cadre de vie des populations rurales par la valorisation des déchets ménagers en compost.

Les actions menées en 2019 ont permis (i) la construction, à Kouassibeniekro (Abengourou), des **6 box de stockage des ordures**, du hangar et du magasin servant à la mise en œuvre des activités de compostage, de **l'unité de compostage** (table de tri et de caractérisation) ainsi que (ii) **la réalisation du forage** devant servir à l'alimentation en eau de l'unité de compostage.

Promouvoir des outils de recyclage et de valorisation des déchets et sous-produits agricoles (compostage, valorisation des eaux usées)

Le projet a pour objectif l'assainissement du cadre de vie des productrices d'attiéké, de beurre de karité et des petits éleveurs, la réduction de la pollution environnementale et l'émission des gaz à effet de serre à travers la valorisation des déchets en énergie.

Le projet a permis, en 2019, d'installer **3 biodigesteurs** (1 à Bouaké et 2 à Korhogo) et **12 foyers améliorés institutionnels** (2 à Yamoussoukro, 4 à Bouaké et 6 à Korhogo).

Dans tous les groupements de femmes bénéficiaires de ces installations, les biodigesteurs (nouvellement installés ou existants déjà) ont été couplés à des **foyers améliorés massifs** pour assurer l'efficacité énergétique dans le processus de production du beurre de karité (pour les groupements de Korhogo) et d'attiéké (pour les groupements de Bouaké et Yamoussoukro).

86 femmes ont vu leurs capacités renforcées sur le fonctionnement et l'utilisation des biodigesteurs et **242 femmes ont été formées** sur l'utilisation et la gestion des nouveaux foyers améliorés massifs.

« ACTIVITES TRANSVERSALES »

Les activités transversales concernent les appuis apportés aux différentes filières agricoles et projets pour la mise en œuvre des activités en lien avec le volet environnement et genre.



Au titre du programme coton

Les séances de sensibilisation à l'endroit de la Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton, ont abouti à la réalisation d'un voyage d'échanges d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de promotion des foyers améliorés, du 26 Mai au 01 Juin 2019, à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

A l'issue de cette mission, la fédération a commandé et réceptionné **1180 foyers améliorés** au profit des ménages de producteurs de coton.

Une séance de formation-sensibilisation sur l'utilisation et la gestion des foyers améliorés a touché plus de **250 participants** dans les **5 grandes zones de production** de coton en Côte d'Ivoire (Korhogo, Boundiali, Sinématiali, Ouangolodougou et Mankono).

Au titre du projet PPCA

Des appuis ont été apportés à l'équipe du projet PPCA pour (i) la réalisation du screening environnemental et social des Centres de Développement du Cajou, (ii) la finalisation du programme d'installation des stations agrométéorologiques, en partenariat avec l'ICRAF.

Améliorer la visibilité du FIRCA sur les projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique

L'objectif du projet est de rendre visible toutes les actions du FIRCA dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique.

Le FIRCA a participé aux journées africaines de l'écologie à Abidjan, au cours desquelles il a présenté les actions entreprises en direction des acteurs des chaînes de valeur agricoles en matière d'adaptation et d'atténuation.

Ces actions portent notamment sur (i) **l'identification de cinq bonnes pratiques agroécologiques** dans le domaine agricole, (ii) **l'assainissement du cadre de vie des productrices d'attiéké et de beurre de karité et la production d'énergie par la valorisation des effluents** et (iii) **la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la diffusion d'équipements de cuisson propre**.

Au cours de ces journées, **le prix spécial de l'écologie JFAC 2019 a été décerné au FIRCA** pour ses actions de promotion de l'écologie dans le milieu agricole.

Par ailleurs, les résultats du projet AGROVALOR, portant sur la valorisation énergétique des déchets agroindustriels, lors d'un atelier à Bouaké, ont fait l'objet d'une large diffusion à travers la radio et la télévision.

De même, le FIRCA a participé à la COP 25 à Madrid, au cours de laquelle toutes les actions qu'il a initiées en matière d'adaptation et d'atténuation ont été présentées.

Projets de formation et de renforcement des capacités

Appui-accompagnement des initiatives en faveur de l'approche genre

Il s'agit de créer une plateforme genre agricole, visant à rendre effective la prise en compte du genre dans les filières agricoles, à décloisonner les initiatives en faveur du gender mainstreaming dans l'agriculture et à mutualiser les efforts.

En vue de mobiliser les acteurs du secteur agricole autour de l'approche Genre, impulser l'intégration systématique du Genre dans les filières agricoles, renforcer les analyses sexospécifiques, améliorer la conception des programmes et projets, et surtout assurer avec l'ensemble des acteurs, un monitoring plus efficace de la problématique genre, **le FIRCA a mis en place une Plateforme Genre Agricole composée de 19 institutions partenaires et actrices du monde agricole ivoirien**. Il s'agit de (i) **8 structures d'appui au secteur agricole** : l'ADERIZ, l'ANADER, l'ANOPACI, BIRCOVET, 2 PAI BELIER, la PFS Agneby-Tiassa, l'I2T et FIRCA, (ii) **5 Organisations faitières**, interprofessions agricoles et organismes de régulation (l'AIPH, l'APROMAC, le Conseil Coton-Anacarde, l'OIA RIZ, le RETPACI), (iii) **6 Centres de recherche, Universités et Grandes Ecoles** (CNRA, le CSRS, l'ENSEA, l'ESA/INP-HP, l'Université Félix Houphouët-Boigny et l'Université Nangu Abrogoua).

La Plateforme Genre Agricole a été présentée officiellement aux autorités et aux partenaires techniques et financiers en mars 2019.

REPUBLICQUE DE CÔTE D'IVOIRE

FIRCA
FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
L'AGRICULTURE ET LE CONSEIL AGRICOLE

PLATEFORME
GENRE AGRICOLE

LA PLATEFORME GENRE AGRICOLE
EST UN CADRE DE CONCERTATION
ET D' ACTIONS POUR L'INTÉGRATION
SYSTÉMATIQUE DE L'APPROCHE
GENRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Cocody II Plateaux, 7 Tranche
01 B P. 3726 Abidjan 01
+225 22 52 81 81
firca@firca.ci
firca.ci
FIRCA Côte d'Ivoire

Facilitation de la compréhension de la dimension genre par les acteurs et partenaires d'appui

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des centres de décision du FIRCA sur les questions de genre, en les sensibilisant sur les impacts des inégalités de genre sur les activités et les résultats du FIRCA et les inciter à une meilleure prise en compte des questions de genre ou de la dimension genre dans la conception des programmes et projets.

Les formations organisées en 2019 ont touché :

- **14 cadres du FIRCA**, dont 5 femmes et 9 hommes.
- **17 Points Focaux Genre** (05 hommes et 12 femmes) membres de la Plateforme Genre Agricole dont les capacités ont été renforcées sur les outils d'analyse genre.

Formation des Directeurs, Chefs de service et Chargés de Programme sur la Politique Environnementale et Sociale du FIRCA et les outils de sa mise en oeuvre

Cette activité vise à faciliter la compréhension des Directeurs, des Chargés de Programmes et des Chefs de services du FIRCA, de sa politique environnementale et sociale.

Au total **19 cadres** (1 femme et 18 hommes) ont pris part à cette formation.

Projets d'étude d'accompagnement

Une action majeure a été réalisée au cours de l'exercice 2019. Il s'agit de la validation des indicateurs sensibles au genre dans le secteur agricole. Cette action est consécutive à l'élaboration, au cours de l'exercice 2018, d'un guide pratique comprenant les principes, les processus et procédures pour intégrer le Genre dans les programmes et projets financés par le FIRCA.

RÉSULTATS DU PROGRAMME TRANSFORMATION ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le financement du programme de transformation et de valorisation des produits agricoles provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général d'accroître le niveau de transformation et de valorisation des produits agricoles ivoiriens.

Projets de recherche appliquée

Amélioration de la disponibilité des équipements pour la petite transformation dans la Filière Manioc

Ce projet vise à concevoir des équipements pour faciliter la transformation du manioc. Il comporte deux activités principales :

- o **Concevoir un prototype de broyeur mobile** à manioc.
- o **Concevoir un prototype d'essoreur mobile** pour la pâte à attiéké.

La fabrication de ces prototypes a été confiée à l'entreprise ABM-USI.

Les deux équipements sont finalisés et opérationnels. Un site sera choisi pour éprouver leurs fonctionnalités auprès des transformatrices traditionnelles de manioc, en vue de leur adoption.

Projets de conseil agricole

Appui à la transformation du manioc dans les zones du PRO2M

Ce projet vise à promouvoir la transformation semi-industrielle du manioc dans les zones couvertes par le volet manioc du PRO2M. Il s'articule autour de deux composantes :

Appui à la mise en place des systèmes intégrés pour le volet manioc du PRO2M

L'objectif de cette composante est de mettre en place des systèmes intégrés pour le manioc, qui auront comme locomotive les unités semi-industrielles de transformation de manioc, dans le cadre du PRO2M. La mise en place d'un tel système passe nécessairement par le renforcement en matériel et la formation du personnel des unités semi-industrielles, afin qu'elles puissent absorber les quantités de manioc qui seront produites par l'installation de nouvelles plantations de manioc, dans la zone autour des unités de transformation.

Les activités menées ont permis les réalisations suivantes :

- sélection de **6 unités semi-industrielles** de transformation de manioc basées respectivement à Brofodoumé, Taabo, Lolobo, Bouaké, Bouaflé et Odienné
- lancement du DAO pour la construction de 6 biodigesteurs et visite des sites avec les prestataires
- Lancement du DAO pour la formation et le coaching aux techniques de commercialisation, pour les unités semi-industrielles.



Appui à la mise en place des transformateurs périphériques dans le volet manioc du PRO2M

L'objectif de cette composante est de renforcer des unités périphériques de transformation de manioc, afin qu'elles puissent accroître leur production et, par conséquent, résorber une partie des quantités de manioc qui seront produites par l'installation de nouvelles plantations de manioc dans le cadre du PRO2M. Plus spécifiquement, il s'agira d'apporter un appui pour l'aménagement et l'équipement des unités et pour renforcer les capacités du personnel, par la formation.

Les activités menées ont permis les réalisations suivantes :

- o Sélection de **60 unités périphériques**
- o Dimensionnement et proposition des plans pour le renforcement en infrastructures pour les 60 unités périphériques de transformation de manioc
- o Attribution du marché pour la fourniture de **1 tricycle** pour chacune des 60 unités périphériques

Renforcement des capacités des transformateurs sur les bonnes pratiques de production et d'hygiène

Ce projet vise à améliorer les pratiques de production dans les unités de transformation de manioc, en vue de garantir la qualité des produits qui en sont issus. Il comporte trois activités principales :

Apporter un appui pour le fonctionnement des lignes de production d'attiéké de LOLOBO et de BOUAKE

Des appuis ont été apportés aux lignes de productions d'attiéké basées à Bouaké et Lolobo, notamment pour l'adduction en eau (installation d'un forage pour la ligne de Bouaké), la mise en état des équipements de production (réparation du broyeur pour la ligne de Lolobo) et la protection des installations de production contre les intempéries (construction d'un hangar de cuisson).

Apporter un appui pour le fonctionnement des lignes de production de farines de manioc et de banane plantain basées à l'INPHB-ESA

Cette unité a pour vocation de produire et de mettre à la disposition des usagers des farines locales de manioc et de banane plantain, dans un premier temps. Les lignes de production de cette unité doivent aussi servir d'exemple et permettre aux différents opérateurs de se projeter dans l'activité de production de farines locales, avec pour finalité, de les amener à prendre la décision d'investir dans ce nouveau type d'activité.

Une évaluation du fonctionnement de ces lignes de production de farines locales a permis de relever des points d'amélioration, notamment le matériel complémentaire à acquérir et les travaux à réaliser pour un fonctionnement optimal de l'usine.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la compétitivité des farines locales produites, des négociations ont été menées avec les fournisseurs de la matière première (manioc).



Elles ont permis une réduction du coût de production de la farine de manioc et d'enregistrer, corrélativement, une baisse du prix de vente de la farine de manioc.

Ainsi, le prix du kg de la farine de manioc est passé de **400 FCFA à 350 FCFA/kg**, au détail, et de **350 FCFA à 325 FCFA/kg**, en gros. Ces prix sont plus compétitifs que le prix de la farine de blé vendu, en gros, à 360 FCFA/kg.

Appuyer les transformateurs du RETPACI.

La convention d'appui pour l'année 2019 a été signée et les actions suivantes ont été réalisées :

- o Atelier pour l'élaboration du PTBA 2019 du RETPACI
- o Participation au SIA 2019 à Paris
- o Renforcement des capacités des transformateurs sur la qualité sanitaire des aliments et la traçabilité, animé par SACO CESO
- o Participation au SARA 2019.

Projets d'étude d'accompagnement

Etude de faisabilité de la mise en place d'une centrale d'achat d'emballages (PRO2M)

L'étude vise à **appuyer la mise en place d'une centrale d'achat d'emballages** dans le cadre du PRO2M.

L'étude a été menée et le rapport provisoire déposé le 31 décembre 2019. Les conclusions de l'étude seront validées au début de l'année 2020.

RÉSULTATS DU PROGRAMME FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

Le financement de ce programme provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général d'initier des actions pouvant contribuer durablement à l'amélioration du financement holistique du secteur agricole.

Renforcement de la base de mobilisation des ressources pour le financement des services agricoles

Rechercher des financements additionnels pour les projets des filières.

En prélude à l'élaboration de projets à soumettre à différentes sources de financement, une équipe interne de montage de projets de développement, de projets d'entreprise et de projets climatiques a été constituée. Le renforcement des capacités des membres de l'équipe a débuté et se poursuivra en 2020.

Par ailleurs, le FIRCA a été sélectionné, à l'issue de l'AMI lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), pour participer au processus d'accréditation en tant qu'Entité nationale de mise en œuvre auprès du Fonds Vert pour le Climat, dans la catégorie des organismes pouvant gérer « des Petits Projets » c'est-à-dire des projets dont les montants sont compris entre **10 et 50 millions de dollars**. Une feuille de route a été élaborée pour la mise en œuvre du processus de préparation à l'accréditation. Le Centre de suivi Ecologique du Sénégal (CSE), commis pour accompagner les candidats ivoiriens à l'accréditation, a eu une séance de travail avec le FIRCA du 11 au 12 juillet 2019, pour faire la revue des documents à fournir et établir un chronogramme pour leur mise à disposition. Au terme de ces rencontres, le FIRCA a mobilisé la plupart des documents requis et les a transmis au CSE pour l'analyse préliminaire de leur qualité.

En outre, le processus d'accréditation du FIRCA comme Entité Nationale de mise en œuvre auprès du Fonds pour l'Adaptation, entamé en juillet 2018, s'est poursuivi avec la soumission officielle de son dossier de candidature, le 06 Mars 2019, au Secrétariat du Fonds pour l'Adaptation. L'équipe du FIRCA a également répondu, durant les mois d'août et de septembre 2019, aux différentes questions posées par le Panel chargé de l'analyse de son dossier de demande d'accréditation au niveau du Fonds d'Adaptation. Toutes les diligences relevées par le Panel d'experts devant analyser le dossier du FIRCA ont été traitées et le dossier d'accréditation du FIRCA sera soumis au Conseil d'Administration du Fonds d'Adaptation qui se tiendra en mars 2020.

Elargir la base de mobilisation des ressources pour le financement des services agricoles

Le rapport provisoire de l'étude sur la diversification des sources de mobilisation des ressources endogènes, pour le financement des services agricoles, a été produit et est en attente de validation par le Comité de Direction.



RÉSULTATS DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

La composante « Planification et suivi-évaluation des Programmes de Développement des Filières et des Programmes Transversaux » a pour but de placer les interventions du FIRCA dans un cadre cohérent et d'en mesurer les résultats.

Les réalisations de l'exercice 2019 sont ci-après présentées.

Au titre de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de développement des filières et des projets conventionnés

Projet d'Appui à la mise en valeur des périmètres à aménager (FADCI)

Le rapport final de l'étude de référence de la S/C 1.1.3 du FADCI a été transmis par l'ENSEA au FIRCA le 05 mars 2019. Le Cadre de Résultats du projet a été élaboré.

Projet Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD)

L'atelier d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation des projets financés par le FCIAD dans le cadre du deuxième Appel à Projets s'est tenu les 06 et 07 février 2019. Il a permis de disposer, pour chacun des **09 projets financés**, d'un cadre de résultats, ainsi que des procédures de suivi-évaluation, des outils d'informations et de collecte des données (fiche de collecte de données) et des mandats en matière de suivi-évaluation des partenaires et des structures d'exécution (responsabilités spécifiques, processus de transmission des données, supervision en cours d'exécution, évaluations après l'exécution, traitements des données).

Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde

Sous-composante 2.1. « Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.1. « **Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré** » du PPCA, le FIRCA a signé avec les Institutions Nationales de Recherche Agricole (INRA), des contrats spécifiques pour la mise en œuvre des activités portant sur les différents axes de ce programme.

Pour permettre aux Unités Opérationnelles (UOP) des INRA d'optimiser la gestion et d'assurer une bonne consolidation des données relatives à l'exécution des projets, le FIRCA a organisé, du 18 au 22 juin 2019, un atelier qui a permis d'harmoniser les outils de suivi-évaluation à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre des projets exécutés par les INRA.

Sous composante 2.2. « Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde »

Du 25 au 29 mars 2019, il a été tenu, en collaboration avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), l'atelier de formation en suivi-évaluation des agents d'encadrement de l'ANADER. Au cours de cet atelier, le dispositif de suivi-évaluation du PPCA, et plus particulièrement celui mis en place dans le cadre du Conseil Agricole dédié aux producteurs d'anacarde, a été présenté aux agents de l'ANADER.

Ainsi les procédures de suivi-évaluation, le cadre de résultats du conseil agricole dédié, les outils d'informations et de collecte des données (fiche de collecte de données) et les mandats en matière de suivi-évaluation des partenaires ont fait l'objet de partage avec les participants.

Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M)

Les travaux préparatoires à " **l'installation et au suivi d'un panel d'observations** " pour le Projet PRO2M, ont débuté avec la validation de la méthodologie proposée par l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) et l'élaboration des questionnaires de l'enquête annuelle 2020, de même que les fiches de collecte de données agronomiques et financières devant permettre un meilleur suivi des activités et une documentation continue du cadre de mesure des résultats du projet.

RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS FINALES ET D'IMPACTS RÉALISÉES EN 2019

Filière Anacarde

Le rapport final de l'étude portant sur la " **Mesure de l'impact du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde** " a relevé les conclusions suivantes :

Au titre des caractéristiques socio-économique des ménages

Les ménages concernés par cette étude sont ceux dont au moins un membre est impliqué dans la production d'anacarde, soit pour son propre compte, soit pour le compte du ménage.

60% de la population active exerce dans le secteur agricole notamment, dans les cultures de rente.

Au titre de l'exploitation agricole

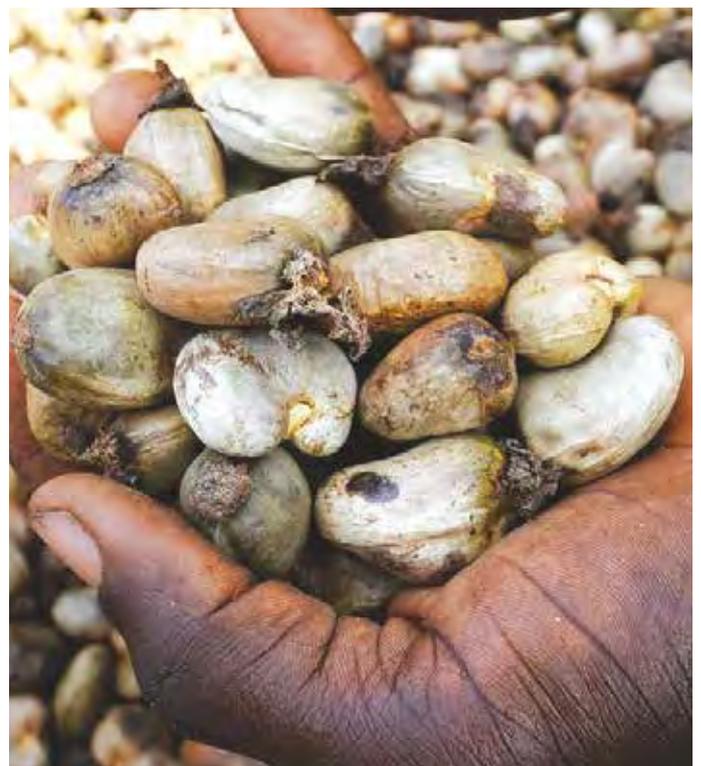
La taille moyenne des exploitations d'anacarde est de **7,5 ha**. Les vergers d'anacardier ont en moyenne **15 ans** d'âge.

Au titre de la vente de la production et du prix bord champ

Le prix plancher bord champ est passé de **225 FCFA/kg à 500 FCFA/kg** de 2014 à 2018.

8 producteurs sur 10 (80%) ont vendu leur production à un prix supérieur au prix plancher de 2014 à 2017, tandis qu'en 2018, **6 producteurs sur 10** (60%) ont vendu en dessous du prix plancher.

Comparativement aux non-bénéficiaires, les bénéficiaires du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde (CDA) vendent leurs noix de cajou à un meilleur prix.



Au titre de l'accès au conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde

- **1 producteur sur 3** (33%) déclare avoir bénéficié d'appui dans le cadre du Conseil Agricole Dédié aux producteurs d'Anacarde (CDA).
- **4 bénéficiaires sur 10** (40%) ont été régulièrement suivis sur la période 2014-2018.
- **3 bénéficiaires sur 4** (75%) sont satisfaits des services reçus. Les moins satisfaits déplorent la faible fréquence des visites de leurs plantations (soit en moyenne 2 visites par an).

Au titre de l'évolution du rendement

- Du point de vue des bénéficiaires, l'accès au conseil agricole a amélioré leur performance.
- Les bénéficiaires du CDA, sont effectivement ceux qui étaient confrontés à de réelles contraintes de production (faible rendement).
- **6 producteurs sur 10** (60%) ont connu une évolution assez régulière du rendement sur les 5 années de référence. Le rendement médian est passé de **366 kg/ha**, en 2014, à **415 kg/ha**, en 2018 ; soit une augmentation globale de 13%.
- La disposition au ramassage régulier (récolte et ramassage fréquent de la production) et la disposition des plants sur la parcelle (7 mètres entre les plants et 10 mètres entre les lignes) contribuent à une hausse du rendement. Toutefois, plus la superficie est importante, plus l'exploitant a des difficultés à ramasser toute sa production et à bien entretenir sa parcelle.
- La pression parasitaire influe négativement sur l'accroissement du rendement.
- Le CDA a un impact significatif sur la fréquence de ramassage qui est un déterminant important du rendement. Toutefois, l'impact sur le rendement, bien que reconnu par les producteurs, s'avère encore marginal.

Au titre de l'impact sur les conditions de vie

L'analyse de l'accès au CDA sur les conditions de vie des ménages a été restreinte aux producteurs qui possèdent au moins une parcelle d'anacarde en production.

L'analyse différenciée selon la durée d'accès au CDA permet de constater que pour ceux qui ont passé moins de 3 années dans le CDA, la baisse de l'incidence de pauvreté n'est pas significative. Elle décroît significativement après la 3^e année d'accès au CDA. En effet, de la première à la troisième année, l'incidence de pauvreté est en moyenne de **40%**, et passe à **33%** après plus de 3 ans dans le CDA, pour atteindre 29% pour ceux qui ont été régulièrement suivis.

Filière Palmier à Huile

Il ressort de l'étude portant sur "**L'Evaluation de l'impact du conseil agricole de la Filière Palmier à Huile**" les conclusions suivantes :

- Le rendement annuel du palmier à huile est de **7,5 t/ha**. La productivité annuelle quant à elle est de **182 500 FCFA/ha**.
- Les facteurs favorisant l'accroissement du rendement sont l'âge de la plantation, l'utilisation des intrants et l'encadrement des producteurs. Ainsi, selon l'étude, les plantations d'âge compris entre 10 et 19 ans ont un rendement élevé si elles sont bien entretenues.
- Le conseil agricole a un impact positif significatif sur le niveau de connaissance et d'adoption des bonnes pratiques agricoles par les planteurs.
- En moyenne, un ménage consacre **69%** de sa superficie d'exploitation agricole à la culture du palmier à huile.
- La variété de matériel végétal la plus répandue est le Tenera, variété recommandée dans la Filière Palmier à Huile. Elle est présente sur **84 %** des plantations.
- En Côte d'Ivoire, dans le secteur du palmier à huile, les adultes occupés représentent 45 % de la population active. 7 % des planteurs de palmier à huile sont des femmes. 8 % des planteurs de palmier à huile sont des jeunes (de 15 à 34 ans).
- L'accès aux intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) est le principal problème que rencontrent les planteurs de palmier à huile. Ce problème est évoqué par les **deux tiers (66%)** des ménages.
- **Deux planteurs sur trois (66 %)** ont accès à l'encadrement et 63 % de cette population est encadrée par une coopérative.



- **La quasi-totalité des planteurs** (93 %) pensent que l'appui technique reçu répond aux véritables besoins des planteurs. Toutefois, une amélioration de cette prestation est souhaitée par ceux-ci.
- **Quatre planteurs sur 10** (40%) ne sont membres d'aucune organisation professionnelle agricole.
- Le taux de pauvreté dans la population étudiée est de **41 %**. Cette prévalence de la pauvreté chez les planteurs de palmier à huile semble indiquer que ces derniers ont de meilleures conditions de vie, comparativement à l'ensemble des ivoiriens.
- Le score de consommation alimentaire est élevé chez les planteurs de palmier à huile : il est de **53,7**. Neuf planteurs sur 10 (**92 %**) sont en sécurité alimentaire.

Filière Hévéa

Les conclusions du rapport final de l'étude portant sur "**L'Evaluation de l'efficacité des outils de transfert de technologies au niveau de l'assistance technique aux planteurs d'hévéa**" sont les suivantes :

Au titre de la pertinence des outils

Les outils de diffusion des technologies sont pertinents au regard du document de planification 2015-2020 de la Filière Hévéa et en adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

La Côte d'Ivoire, en termes de conseil agricole, a adopté une stratégie d'alignement sur le leader mondial (Thaïlande).

Au titre de l'efficacité dans l'utilisation des outils

L'opérateur TRCI est le plus efficace dans l'utilisation des plantations, les groupes de vulgarisation, la formation à la saignée initiale et le perfectionnement in situ en zone ordinaire. La SAPH est plus efficace en termes du nombre de plantations encadrées et de groupes de vulgarisation en zone d'expansion.



Au titre de la diffusion des outils de transfert

Au niveau des Planteurs et Planteurs-saigneurs

En zone ordinaire, les planteurs ont reçu des technologies à travers la visite de plantations à **98 %**, les sessions d'animation des groupes de vulgarisation à **57%**, des voyages d'étude à **36%**, des planteurs saigneurs à **36 %** et la formation à la saignée initiale.

En zone d'expansion, il ressort des interviews des planteurs que la diffusion des outils s'est faite via les sessions d'animation des groupes de vulgarisation à **82,35%** et via l'école de saignée à **47,10%**.

Au niveau des Planteurs leaders / délégués

En zone ordinaire, la diffusion des outils s'est faite par la visite de plantations à **100 %**, l'animation des groupes de vulgarisation à **73%**, la formation initiale à l'école de saignée en tant que planteurs leaders-saigneurs à **47%** et les voyages d'étude à **47%**.

En zone d'expansion, la diffusion des outils s'est faite à **100%** par les centres d'apprentissage participatif et à **50%** par les sessions d'animation des groupes de vulgarisation.

Au niveau des saigneurs

La diffusion des outils de transfert s'est faite au moyen de la formation initiale à l'école de saignée à **100%** tant dans en zone ordinaire qu'en zone d'expansion.

Parmi les saigneurs formés en zone ordinaire, dans le cadre du suivi post-formation, **50%** ont été perfectionnés in situ et/ou recyclés.

Au titre de l'adoption des bonnes pratiques culturelles

Adoption des clones recommandés

Le programme d'appui aux planteurs a contribué à faire adopter les clones (GT1 et IRCA 41) recommandés par la filière pour la pratique culturelle de l'hévéa. Le taux d'adoption du clone GT1 est de **80%** et de **10%** pour le clone IRCA 41.

Adoption de la densité de plantation recommandée

En zone ordinaire comme en zone d'expansion, les dispositifs recommandés les plus observés sont **6m x 3m** (52,43%) et **5m x 3m** (17,48%).

Adoption des ouvertures de lignes et du rabattage

Tous les planteurs adoptent les règles d'ouverture de lignes et de rabattage.

Adoption du remplacement en cas de mortalité des plants

13,4 % des plantations visitées indiquent avoir subi des cas de mortalité au cours de l'année du planting. Les pieds endommagés ont été remplacés pour **76,7%** d'elles.

Adoption et application des bonnes pratiques de saignée (BPS)

Le taux d'application des BPS pour les saigneurs formés et exerçant le métier est de **78%** sur l'ensemble des zones.

Au titre des effets

Effets sur les performances techniques des plantations (observations in situ)

L'entretien est correctement réalisé dans **92,3%** des parcelles aussi bien en zone d'expansion qu'en zone ordinaire.

Seulement **12%** des plantations ont fait l'objet d'attaques par des insectes et des parasites.

En ce qui concerne le fomès, sa présence est observée dans **52%** des plantations visitées **en zone d'expansion** et dans **35 %** des plantations **en zone ordinaire**. Par ailleurs, l'état sanitaire général des plantations est bon tant en zone d'expansion (**74%**) qu'en zone ordinaire (**92%**).

Effets sur la gestion des panneaux de saignée

La gestion des panneaux de saignée est jugée bonne dans 75% des plantations. Ce résultat suggère que le conseil agricole a eu un effet positif sur la performance des saigneurs.

Effets sur le rendement

Fort du conseil agricole, les rendements se sont maintenus à un niveau moyen de **1,65 tonnes/ha** de caoutchouc sec, soit la 2^{ème} performance au niveau mondial.

ETUDE D'IMPACT DES INTERVENTIONS DU FIRCA DANS LA FILIÈRE HÉVÉA

L'Etude d'impact des interventions du FIRCA dans la Filière Hévéa, relève les conclusions suivantes :

Au titre des caractéristiques sociodémographiques des acteurs enquêtés

L'âge des planteurs individuels se situe majoritairement (79 %) entre **35 et 65 ans**.

50 % des planteurs leaders se situent dans la tranche d'âge comprise entre **45 et 55 ans**.

7,32% des planteurs **sont des femmes**.

63% des saigneurs ont **moins de 35 ans**, pendant que **75% des régisseurs** sont des adultes dont l'âge est compris entre **35 et 55 ans**.

34,4% des saigneurs et **30,20% des moniteurs** sont **célibataires** ; les **taux les plus élevés de mariés** se rencontrent chez les **régisseurs (87,50%)** et les **producteurs individuels (77,21%)**.

Au titre de l'adoption des bonnes pratiques agricoles

Des 5 clones vulgarisés, **Le GT1** est le plus utilisé par les bénéficiaires.

Le matériel végétal utilisé par les plantations provient des opérateurs techniques d'encadrement (**50%**), du CNRA (**2,77%**), des achats subventionnés (**8,11%**), des pépiniéristes privés (**16,66%**) et du « tout venant » ou de pépinières personnelles (**22,22%**).

85% des planteurs effectuent le remplacement des plants morts.

83,8% des plantations créées à partir de 2015, ont adopté le dispositif de plantation « 6mx3m », pour les planteurs encadrés contre 72,72%, pour les non encadrés.

67,8% des planteurs encadrés pratiquent **l'association de l'hévéa avec des cultures vivrières** dans les nouvelles plantations (avec une prédominance pour l'association hévéa-banane), contre 11,11% pour les planteurs non encadrés.

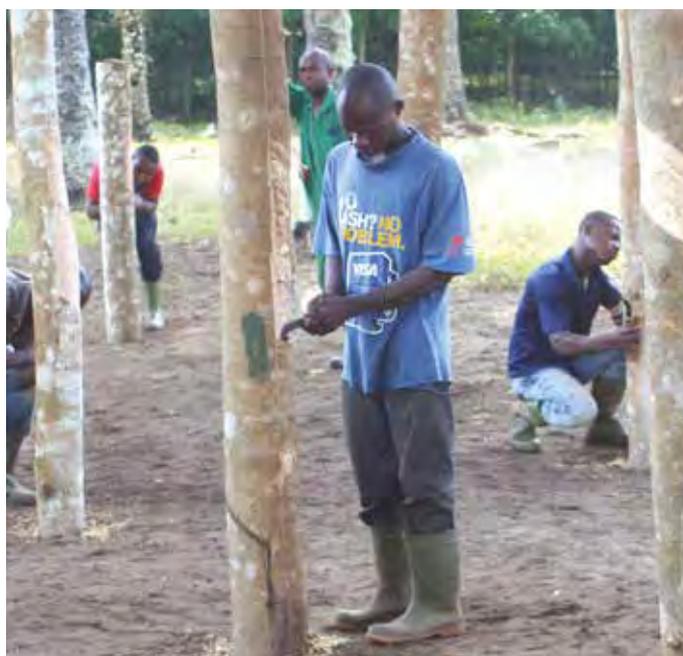
Au niveau de l'entretien des parcelles, chez les planteurs encadrés, **52,5%** (contre 22% des non bénéficiaires) désherbent régulièrement leurs parcelles, **82,5%** (contre 68,6% des non bénéficiaires) luttent contre les parasites et plus de **80%** ont une bonne qualité de rabattage des interlignes.

100% des planteurs **reconnaissent les symptômes du Fomès**, mais seuls **17,69%** des bénéficiaires (contre 5,48% des non bénéficiaires) le traitent.

Les planteurs bénéficiaires de l'assistance technique sont satisfaits à **98%** des visites de plantation, à 99% des groupes de vulgarisation et à **97,5%** des voyages d'études. Ces taux sont de 100% au niveau des saigneurs.

Grâce aux programmes de recherche bénéficiant de l'appui financier de la Filière Hévéa, **20 publications** et **17 communications scientifiques** ont été rendues possibles, **2 thèses** soutenues et **6 masters** achevés. Par ailleurs, le CNRA a accueilli et encadré 9 stagiaires.

Sur les 3 dernières années, le revenu brut moyen tiré des plantations est estimé à **362 662 FCFA/ha/an** pour les bénéficiaires contre 225 485 FCFA pour les non bénéficiaires, soit un écart de **137 177 FCFA**, imputable à l'écart de rendement de caoutchouc humide entre les deux types de planteurs.





Au titre des coopératives

100% des coopératives enquêtées ont une existence légale (90% ont un Conseil d'Administration et 10% sont des Sociétés Coopératives Simplifiées).

100% des coopératives exercent leurs activités essentiellement dans le domaine de la commercialisation des fonds de tasse (collecte et vente groupée de la production). Elles offrent également d'autres prestations (approvisionnement en intrants, transport des produits etc.)

Le niveau de professionnalisation des coopératives est satisfaisant. Toutefois, relativement à l'existence des plans de développement, seulement **71,4%** des coopératives bénéficiaires de l'Assistance Technique (contre 50% des non bénéficiaires) en disposent.

78,6% des coopératives sont satisfaites des prestations reçues dans le cadre de l'Assistance technique.

EVALUATION FINALE DES PROJETS DE RECHERCHE DE LA FILIÈRE HÉVÉA CONDUITS PAR LE CNRA

Il ressort de l'évaluation finale des 10 projets de recherche de la Filière Hévée, conduits par le CNRA, que 7 projets ont obtenu plus de 60 % des résultats attendus [**Projet 1** : Méthodes de lutte efficaces contre *Corynespora sp* (phase 2), **Projet 2** : Effet de la fertilisation organique en culture immature d'hévée (phase 2), **Projet 3** : Elaboration d'une clé d'identification clonale (phase 2), **Projet 5** : Adaptation des clones en zones marginales : valorisation des jachères de l'ancienne boucle du cacao (phase 3),

Projet 7 : Projet international d'échange multilatéral de clones d'hévée sous l'égide de l'IRRDB, **Projet 8** : Valorisation des résultats des champs de comportement en Côte d'Ivoire et la diffusion de nouveaux clones performants d'hévée et **Projet 9** : Etude sur le transfert des technologies de valorisation des graines d'hévée].

Les principaux acquis transférables des projets conduits et leurs effets se présentent comme suit :

- **L'identification d'un atomiseur de portée 14 m** pour le traitement des hévéas contre *Corynespora cassiicola* (projet 1). Cet appareil peut être utilisé dans des jeunes vergers hévéicoles.
- **« Le retournement et l'arrosage mensuel »** permet de réduire de moitié le temps de maturation du compost. Le barème de fumure préconisé en **pépinière est de 0,5 kg** de compost par plant (projet 2). Ce résultat permettra de réduire l'usage des engrais minéraux. La phase 2 du projet a permis d'obtenir du compost sous forme liquide (vermi compost).
- **La consolidation des clefs d'identification clonale (projet 3)**, qui est un élément très important pour les services d'encadrement et de vulgarisation. La capacité d'identifier les clones en plantation constitue un atout indéniable pour la gestion des maladies, la gestion de la stimulation, la prédiction des rendements, etc. Un catalogue de reconnaissance morphologique des 5 clones recommandés par la Filière Hévée, a été édité.
- **Le dispositif de quarantaine pour sécuriser les échanges de clones (projet 7)**. Cette collection vivante ex-situ de clones diversifiés est un atout national en termes de dispositif de biosécurité, pour la protection des végétaux et l'enrichissement de la biodiversité. Par ailleurs, ce projet a permis d'acquérir 16 nouveaux clones performants, qui vont enrichir la collection ivoirienne.
- **La connaissance des souches virulentes de Corynespora et de leur degré d'agressivité (projet 8)** qui permet d'entreprendre des essais de pathogénicité, de durabilité des résistances et le déploiement des clones, en fonction de la distribution des souches de pathogènes.
- **Des fiches techniques éditées pour quatre technologies de valorisation des graines d'hévée (projet 9)**. Ce résultat permet aux opérateurs de la Filière Hévée qui souhaitent y investir, de disposer de sources complémentaires de revenus tirées de leur exploitation.

D'autres résultats, bien que prometteurs, nécessitent, toutefois d'être consolidés avant leur transfert en milieu de production (projets 2, 5, 6, 8 et 10).

RÉSULTATS DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU FIRCA ET DE LA PROMOTION DES FILIÈRES

Le financement du programme de communication institutionnelle du FIRCA et de promotion des filières agricoles provient des filières et de l'Etat. Il a pour objectif global d'assurer la visibilité optimisée des actions conduites pour le compte du FIRCA et des filières agricoles, et d'œuvrer au rayonnement de ces filières auprès de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers, des Institutions Nationales et Internationales, ainsi que des Communautés Economiques Régionales.

Communication institutionnelle du FIRCA

La communication institutionnelle vise à assurer la bonne visibilité des actions réalisées par le FIRCA auprès de ses diverses cibles, afin de garantir sa notoriété et son positionnement en tant qu'institution nationale majeure chargée de la mobilisation des ressources financières, pour le financement durable des services agricoles.

Les principales réalisations enregistrées en 2019, au titre de la communication institutionnelle portent sur :

- (i) **la couverture audiovisuelle et médiatique de plusieurs activités et événements** dont la 5^e édition du SARA, la 8^e édition des JAAD, la 56^e édition du SIA, la 1^{ère} édition des J'INNOV, la 3^e édition du CIAD avec diffusion de reportages par 10 organes de presse et 10 blogueurs
- (ii) **l'édition et la diffusion de plus de 14 000 gadgets** (blocs-notes, calendriers, stylos, gilets, polos, t-shirts, casquettes, sacs, etc.), **de supports de visibilité** (cartes d'invitation et remerciements, affiches, banderoles, kakémono, etc.), et **de publications** (le rapport annuel 2018, 6 plaquettes et 18 livrets sur les actions menées et les technologies générées)
- (iii) **la réalisation et la mise en ligne du nouveau site-portal web du FIRCA et l'animation des réseaux sociaux** (Facebook, YouTube, Twitter, Instagram et LinkedIn), **diverses publications en ligne** (appels à projets, articles divers, appels d'offres etc.), et **la couverture numérique d'activités**, dont la campagne de la participation du FIRCA au SARA 2019
- (iv) **8 diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur la chaîne RTI1 et la production de 15 films** (2 sur l'état d'avancement des projets PRO2M et CDG et 7 capsules sur les lauréats du CIAD et 6 films de visites virtuelles de plantations et usines présentés au SARA 2019).

Communication pour la Promotion des filières agricoles

La promotion des filières agricoles a pour but de veiller à la bonne médiatisation des activités des filières et des actions conduites pour leur compte par le FIRCA, singulièrement la valorisation du métier d'exploitant agricole, à travers la diffusion des acquis des programmes de développement des filières et des programmes conventionnés.

Cette promotion a consisté, pour l'année 2019, en :

- (i) **25 diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur RTI1**, portant sur des reportages et documentaires dans les chaînes de valeur des filières Hévée, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane Dessert, Avicole, Porcine, Mangue, Pêche et Aquaculture, Racines-Tubercules-Plantain, ainsi que sur les activités des projets FCIAD et PPCA
- (ii) **Des missions de captation photo, audio et vidéo** pour la réalisation de divers films et l'alimentation du site web et des réseaux sociaux
- (iii) **L'édition et la distribution des N° 19, 20 et 21 du journal « La Filière du Progrès », des 1^{er} et 2^e numéro du bulletin d'information « Info PRO2M »** et de calendriers PRO2M, **d'un livret** sur le PSAC-Cacao ; **de banderoles** pour les activités des Filières Palmier à Huile, Coton, Hévée, Légumes/Maraîchers, **de 100 diplômes et 4 trophées pour la Filière Hévée**, ainsi que **d'une plaquette et du branding des stands du FIRCA** aux JNCC et au SARA 2019
- (iv) **La couverture audiovisuelle et médiatique** des ateliers des filières (PPCA-Filière Anacarde, RSPO-Filière Palmier à Huile, PRO2M-Filières Manioc et Maraîchers) et de la participation du FIRCA à la 5^e édition des JNCC.

Communication pour le Développement des filières agricoles

La communication pour le développement des filières agricoles porte sur les actions du FIRCA, en vue de changement qualitatif de comportement des différents acteurs, le long de la chaîne des valeurs agricoles, notamment à travers la vulgarisation des innovations technologiques et des bonnes pratiques agricoles développées.

En 2019, au titre de la communication pour le développement des filières, il a été principalement réalisé :

- (i) **L'édition de supports didactiques**, à 500 exemplaires chacun, du répertoire des innovations technologiques financées par le FCIAD de 2017 à 2018, du guide des bonnes pratiques de culture du colatier et de la plaquette sur la diversification agricole et l'amélioration des revenus du producteur de café-cacao, ainsi que la conception d'un nuancier présentant les maladies des feuilles d'hévée
- (ii) **18 diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur RTI1** portant spécifiquement sur des cas de succès, des sensibilisations et des didactiques concernant, les Filières Porcine, Hévée, Riz, Coton, Banane plantain, Igname et Patate douce, Avicole, Maïs, Légumes et Maraîchers, Manioc et Karité, ainsi que l'ensemble des filières agricoles (présentant le compost comme alternative à la problématique de gestion des déchets par les collectivités)
- (iii) **Une mission de tournage** pour la production d'un film didactique sur le contrôle de la consommation d'écorce pendant la saignée, à l'aide d'un outil innovant : le gabarit de traçage de repères à 10 coups de couteau (Filière Hévée).

SYNTHÈSE DES PROJETS EXÉCUTÉS ET/OU EN COURS D'EXÉCUTION

Pour diverses raisons, 14 projets de développement des filières agricoles programmés en 2019, ont été reportés ou supprimés. De ce fait, à fin décembre 2019, sur les 168 projets de développement initialement planifiés, **154 projets** ont été finalement retenus pour être mis en œuvre au cours de l'exercice 2019.

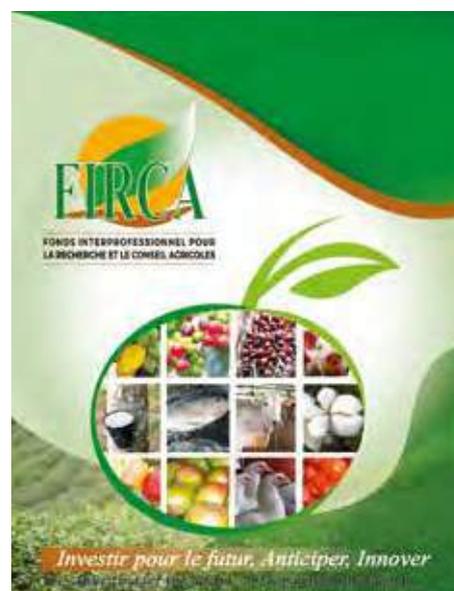
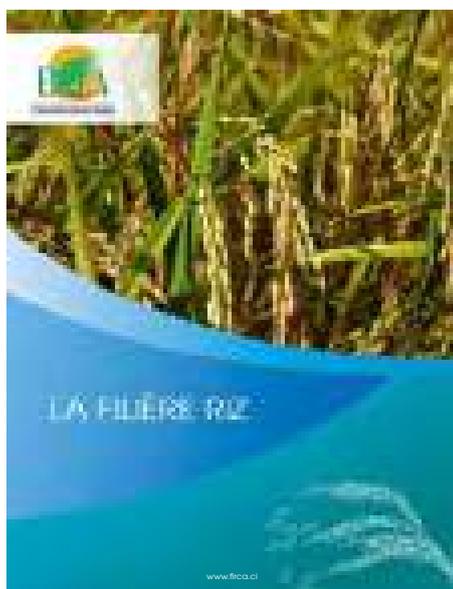
Sur les **154 projets retenus** pour l'exercice, **130 projets de développement des filières** sont exécutés et/ou en cours d'exécution à fin décembre 2019, soit un taux de réalisation de **84,4%** contre 80% en 2018 (119 projets sur 148) et 81% en 2017 (108 projets sur 133).

Selon les domaines d'intervention du FIRCA, les **130 projets** exécutés et/ou en cours d'exécution en 2019 se répartissent comme suit :

- **49 projets de Recherche appliquée** sur les 56 retenus (**87%**)

- **28 projets de Conseil agricole** sur les 33 retenus (**85%**)
- **12 projets de Formation professionnelle agricole** sur les 14 retenus (**86%**)
- **29 projets d'Appui/Renforcement des capacités des OPA** sur les 36 retenus (**81%**)
- **12 projets d'étude d'accompagnement des filières** sur les 15 retenus (**80%**).

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2019, sur **24 filières agricoles programmées, 23 (96%)** ont vu l'exécution ou le démarrage effectif de l'exécution de leurs projets de développement. Il s'agit des **8 filières cotisantes autonomes** (Cacao, Café, Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane dessert et Aviculture), de **4 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porc, Pêche et Aquaculture) et de **10 filières non cotisantes** (Cola, Riz/Maïs, Igname, Manioc, Banane Plantain, Karité, Gingembre, Poivre, Légumes/Soja et Elevages Non Conventionnels).



GOVERNANCE DE L'INSTITUTION EN 2019

SESSIONS DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration a tenu sa 49^{ème} session le 23 mai 2019 et a adopté les **Rapports annuels de l'exercice 2018** (Rapport Technique 2018 et Comptes clos au 31 décembre 2018). La 50^{ème} session, tenue le 19 décembre 2019, a adopté le Programme Annuel d'Actions et le budget de l'exercice 2020 du FIRCA.

L'Assemblée Générale Mixte, lors de sa 19^{ème} session tenue le 11 juin 2019, à titre ordinaire, a approuvé le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et les Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, et, à titre extraordinaire, a adopté le projet modificatif du règlement intérieur du FIRCA.

FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE RÉUNIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

10 réunions du Comité de Direction ont été tenues au cours de l'exercice, respectivement le 14 janvier, le 15 février, le 12 mars, le 10 avril, le 06 mai, le 17 juin, le 11 juillet, le 06 août, le 27 août et le 12 novembre 2019.

Ces réunions ont respectivement porté sur (i) l'examen des points de préoccupation du personnel, (ii) l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation, (iii) le bilan final de l'exécution du PAA et du Budget 2018, (iv) l'analyse des conclusions de l'étude sur l'identification des sources de financements et la structuration de la recherche de financements des projets, ainsi que la présentation du nouveau site web du FIRCA, (v) le point des interventions du FIRCA dans la Filière Hévée de 2004 à 2018, (vi) l'analyse du rapport sur la cartographie des risques du FIRCA, (vii) la présentation du diagnostic du CAM et (viii) les acquis des interventions du FIRCA dans la Filière Mangue, (ix) le bilan à mi-parcours de l'exécution du PAA et du budget 2019 et (x) la réunion interne de validation du projet de PAA et de budget 2020.

SESSIONS DU COMITÉ DES AGRÉMENTS ET DES MARCHÉS

Au total, **31** sessions du Comité des Agréments et des Marchés (CAM), se sont tenues au cours de l'année 2019, et ont été consacrées à l'adjudication de marchés portant sur **58 actions/projets** de développement des filières, dont **5** projets de recherche-développement, **6** projets de Conseil Agricole/Vulgarisation, **12** projets de Formation professionnelle agricole / renforcement des capacités, **2** projets d'appui au OPA, **14** études d'accompagnement, **8** actions de Suivi évaluation, **11** actions de renforcement des capacités opérationnelles des prestataires de services (instituts de recherche notamment) par l'acquisition d'équipements et la réalisation d'infrastructures.

PUBLICATIONS DU FIRCA

L'année 2019, particulièrement riche en publications du fait du SARA 2019, a vu la publication, outre du Rapport annuel 2018, de 15 livrets de présentation des actions du FIRCA en faveur des filières agricoles et des technologies générées ou diffusées :

Le FIRCA et la Filière Café-Cacao

Le FIRCA et la Filière Hévée

Le FIRCA et la Filière Coton

Le FIRCA et la Filière Palmier à Huile

Le FIRCA et la Filière Cocotier / Le FIRCA et la Filière Karité

Le FIRCA et la Filière Racines et Tubercules

Le FIRCA et la Filière Riz / Technologies diffusées

Le FIRCA et la Filière Anacarde / Technologies diffusées

Le FIRCA et la Filière Cola / Le FIRCA et la Filière Poivre

Le FIRCA et la Filière Légumes et Maraîchers / Le FIRCA et la Filière Oignon

Le FIRCA et la Filière Gingembre

Le FIRCA et la Filière Avicole / Le FIRCA et la Filière Porcine

Le FIRCA et la Filière Pêche et Aquaculture / Le FIRCA et la Filière des Elevages Non Conventionnels

Le FIRCA et les Filières Fruitières / Technologies générées

Le FIRCA, Préservation de l'Environnement et prise en compte du Genre / Technologies générées et diffusées.

Ont également été édités, le rapport bilan du projet PSAC-Cacao, le manuel des bonnes pratiques de culture du colatier, le catalogue d'identification morphologique des 5 clones d'hévée recommandés en milieu non industriel en Côte d'Ivoire, le catalogue des technologies de valorisation des graines d'hévée, ainsi que la plaquette de diversification agricole et amélioration des revenus des producteurs de Café-Cacao.

A cela s'ajoutent 6 plaquettes dédiées à la présentation des projets conventionnés (PPCA, PRO2M, FCIAD, SSA, CDG, PSAC Cacao) et la plaquette de présentation institutionnelle du FIRCA.

ORGANISATION DU FIRCA EN 2019

L'organisation du FIRCA, adoptée pour la **période 2015-2020**, et qui a servi à la mise en œuvre des activités, des projets du PAA et du budget de l'exercice 2019, est schématisée comme suit:

Outre les **sept unités et services rattachés à la Direction Exécutive** (Unité Planification et Suivi-Evaluation, Unité d'Audit Interne, Unité des Marchés et Conventions, Service Formation et Renforcement des Capacités, Service Communication, Service Genre et Environnement, et Service Financement Agricole), l'organisation de base du FIRCA est structurée autour des **quatre Départements** suivants :

le Département Administration, Finances et Comptabilité (DAFC) regroupant le Service Gestion des Cotisations professionnelles, le Service Gestion des Projets, le Service Gestion du Fonctionnement, le Service Informatique et le Service Gestion des Ressources Humaines et Moyens Généraux

le Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes (DCCAPS) comportant le Chargé de Programmes Appui à la Production et à la Diversification, le Chargé de Programmes Recherche-Développement et Etudes et le Chargé de Programmes Cola et Autres Plantes Stimulantes

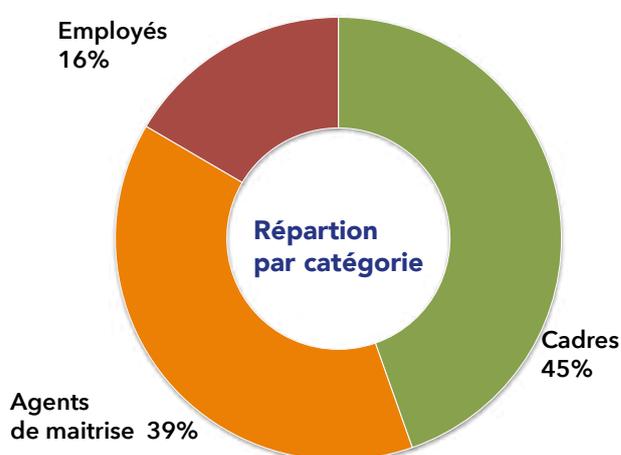
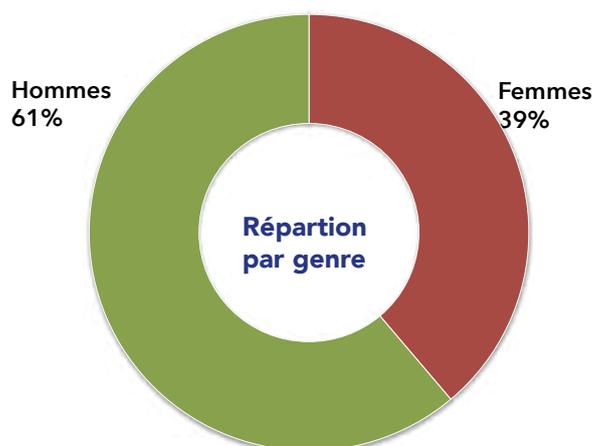
le Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF), regroupant le Chargé de Programmes Hévéa et Productions Forestières, le Chargé de Programmes Palmier à Huile, Cocotier et Autres Plantes Oléagineuses, le Chargé de Programmes Coton et Plantes à Fibres, le Chargé de Programmes Anacarde et Canne à Sucre, le Chargé de Programmes Fruits, Agrumes, Fleurs et Plantes Ornementales et deux (2) Chargés de Programmes Appui

le Département Cultures Annuelles et Ressources Animales (DCARA), comportant le Chargé de Programmes Riz et Autres Céréales, le Chargé de Programmes Productions Légumières, le Chargé de Programmes Racines, Tubercules et Plantain, le Chargé de Programmes Elevages et Pêches et le Chargé de Programmes Transformation et Valorisation.

En **2019**, l'effectif du personnel prévu pour assurer le fonctionnement optimum de l'institution et la gestion des programmes de développement des filières agricoles, y compris les programmes de développement agricole conventionnés, sur financement des partenaires techniques et financiers, s'établit à **121 agents (contre 115 en 2018)**, représentant **100%** des besoins estimés à **121 agents** sur la période 2015-2020. Par rapport à 2018, l'effectif du personnel s'est accru de **5,22% (6 agents)**. Les **6 nouveaux agents** recrutés se composent de **5 agents de maîtrise** (1 Assistant Communication, 2 Assistants Informatiques, 1 Assistant Technique UMC et 1 Secrétaire de Direction) et **d'un cadre** (1 Spécialiste en Passation des Marchés).

Il est à noter que l'accroissement des effectifs qui se poursuivra jusqu'en 2020, se justifie par la nécessité de doter l'institution d'un organigramme unique de gestion, à la fois des programmes de développement des filières et des programmes de développement agricole conventionnés.

Les caractéristiques de base de l'effectif des agents du FIRCA au 31 décembre 2019 sont les suivantes :





Mme TRAORE Assita
Directrice du Département
Cultures d'Exportations et
Productions Forestières (DDCEPF)



M. Jean-Paul LORNG
Directeur du Département
Cultures Annuelles et
Ressources Animales
(DDCARA)



M. AT SIN YAO LEON
DIRECTEUR EXECUTIF (DE)



M. N'DIAYE OUMAR
DIRECTEUR EXECUTIF
ADJOINT (DEA)



M. KOUAME Kouassi Joseph
Directeur du Département
Café-Cacao et Autres Plantes
Stimulantes (DDCCAPS)



M. HOURS Kouassi Marc
Directeur du Département
Administration, Finances et
Comptabilité (DDAFC)

ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2020

Le **PAA 2020**, adopté par le Conseil d'Administration du FIRCA en sa 50^{ème} session, tenue le 19 décembre 2019, consacre la mise en œuvre des programmes de développement de **25 filières agricoles** (24 au cours de l'exercice 2019) et des actions relevant de **10 Programmes transversaux**.

Au total, **178 projets** sont ainsi visés pour être réalisés, dans le cadre de la mise en œuvre de **35 programmes**, autour desquels s'articulent les activités du PAA 2020.

Le coût total des actions et projets à conduire pour les 25 filières agricoles et les 10 Programmes transversaux, s'élève à **35,782 milliards FCFA** contre **32 milliards FCFA** en 2019, en hausse de **3,782 milliards (+11,8%)**. Il se répartit, selon les domaines d'intervention du FIRCA, comme suit :

60 actions-projets de Recherche Appliquée (33,7%), d'un coût de **5,574 milliards FCFA** (15,6%)

44 actions-projets de Conseil Agricole (24,7%) d'un coût de **23,668 milliards FCFA** (66,1%)

14 actions-projets de Formation Professionnelle Agricole (7,9%), d'un coût de **1,226 milliard FCFA** (3,4%)

41 actions-projets de Renforcement des Capacités/ Appui aux OPA (23%) d'un coût de **4,466 milliards FCFA** (12,5%)

19 actions-projets d'Etude d'Accompagnement (10,7%), d'un coût de **0,848 milliard FCFA** (2,4%).

Les **178 actions-projets** du PAA 2020 concernent :

8 filières cotisantes autonomes (Cacao, Café, Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane et Aviculture) pour **80 actions-projets (44,9%)** d'un coût total de **23,101 milliards FCFA (64,6%)**

5 filières cotisantes non autonomes (Ananas, Mangue, Porcine, Ruminants, Pêche et Aquaculture) pour **8 actions-projets (4,5%)**, d'un coût total de **0,107 milliard FCFA (0,3%)**

12 filières non cotisantes (Cola, Riz/Maïs, Igname, Manioc, Banane Plantain, Légumes-Soja, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Karité, Gingembre, Poivre, papaye) pour **56 actions-projets (31,5%)**, d'un coût total de **8,157 milliards FCFA (22,8%)**

10 Programmes Transversaux (Formation aux Métiers, Conseil de Gestion, Genre et Environnement, Transformation et Valorisation des produits agricoles, Réseau et Coopération, Financement Agricole, Appui à la Construction d'un Système National de Contrôle des Aliments [FADCI-SSA], Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable [FADCI-FCIAD], Planification et Suivi-évaluation, Promotion des filières agricoles) pour **34 actions (19,1%)**, d'un coût total de **4,417 milliards FCFA (12,3%)**.

Le montant total requis pour le financement des actions du PAA 2020 est à mobiliser auprès de 3 principales sources de financement, comme suit :

15,371 milliards FCFA (43%) à financer par les filières agricoles

1,76 milliard FCFA (5%) à financer par les Guichets Spécifiques des filières agricoles (Caisse de Solidarité et Appui Programmes)

18,651 milliards FCFA (52%) à financer par les partenaires techniques et financiers.





FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

CREATION ET MISSIONS

Créé le 28 octobre 2003, **Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)**, est l'institution nationale chargée de **mobiliser des ressources** auprès des filières agricoles, de l'Etat de Côte d'Ivoire et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), **pour financer les programmes de développement** des filières agricoles et les projets conventionnés.

DOMAINES D'INTERVENTION

Le financement concerne **l'ensemble du secteur primaire** (25 filières de productions végétales, forestières, animales et halieutiques) ainsi que **les questions transversales** (foncier rural, genre et environnement, etc.). Et les programmes de développement portent sur **5 domaines** :

- ✓ **la Recherche appliquée**, à travers la génération de technologies
- ✓ **le Conseil-vulgarisation**, par le transfert et la diffusion des technologies
- ✓ **la Professionnalisation des acteurs**, via la formation aux métiers agricoles
- ✓ **le Renforcement des capacités** des producteurs et des OPA
- ✓ **les Études d'accompagnement**, pour la mise en œuvre des activités.

LA FILIERE DU PROGRES

Le FIRCA impulse une dynamique reliant ces 5 domaines d'intervention, dite «**la Filière du Progrès**», qui est une source d'amélioration de la productivité des exploitations, d'accroissement des productions et d'augmentation des revenus des producteurs.

ORGANISATION ET GESTION

Le FIRCA est organisé autour de 2 organes de gouvernance que sont **l'Assemblée Générale** (4 collèges, 152 membres) et **le Conseil d'Administration** (4 collèges, 35 administrateurs), et 1 organe de gestion, **la Direction Exécutive** (4 départements techniques, 3 unités autonomes et 4 services transversaux dont le service Genre et Environnement, 120 salariés).

VISION ET PARTENAIRES

Le FIRCA se veut **le moteur de financement pérenne et innovant, pour le développement d'une agriculture durable et compétitive**. Afin d'atteindre ses objectifs, l'institution a su lier **des partenariats stratégiques** ; du financement à l'appui technique de mise en œuvre des actions, en passant par la formation et la production. Notamment avec :

- ✓ **les Filières agricoles et leurs Organisations professionnelles**
- ✓ **les Partenaires Techniques et Financiers au développement**
- ✓ **les Universités et Grandes Écoles**
- ✓ **la presse nationale et internationale.**

RESULTATS ET IMPACT

Le FIRCA a mis en œuvre **747 projets**, qui ont permis la génération et la diffusion de plus de **75 technologies innovantes**, au bénéfice de plus d'**un million de producteurs** par an répartis dans **25 filières**, et de l'ensemble du secteur agricole ivoirien.

Depuis 16 ans, le FIRCA mobilise au quotidien des ressources auprès des filières agricoles ivoiriennes, via des cotisations professionnelles.

Depuis 10 ans, les Partenaires Techniques et Financiers lui font confiance pour l'exécution technique et fiduciaire des projets conventionnés.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACET	:	Aulacoderie Centrale de Toumodi
ACP	:	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	:	Agence Française de Développement
AGROVALOR	:	Projet de Valorisation des Déchets Agro-industriels en Energie
AIPH	:	Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile
ANADER	:	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANO	:	Avis de Non Objection
APMAV	:	Association des Professionnels de Matériel Végétal de Plantain
APROMAC	:	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
BVP	:	Bureau de Vente des Producteurs
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
CAM	:	Comité des Agréments et des Marchés
CCP	:	Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié
CeGER	:	Centres de Gestion et d'Economie Rurale
CES	:	Comité d'Etude et de Sélection
CHC	:	Compagnie Hévéicole du Cavally
CIAD	:	Concours de l'Innovation Agricole Durable
CIRAD	:	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNRA	:	Centre National de Recherche Agronomique
CSRS	:	Centre Suisse de Recherche Scientifique
CSSV	:	Cocoa Swollen Shoot Virus
CST	:	Comité Scientifique et Technique
DMP	:	Direction des Marchés Publics
DOPAF	:	Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
DSDI	:	Direction des Statistiques de la Documentation et de l'Informatique
DVD	:	Digital Versatile Disc
ESA	:	Ecole Supérieure d'Agronomie
EXAT	:	Exploitation Agricole Tehui
FADCI	:	Filière Agricole Durable de Côte d'Ivoire
FADCI-SSA	:	Projet d'Appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
FBS	:	Farmer Business School
FCIAD	:	Projet de Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable
FED	:	Fonds Européen de Développement
FENACOOPCI	:	Fédération Nationale des sociétés Coopératives et acteurs de la filière Pêche de Côte d'Ivoire
FIRCA	:	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FPC-CI	:	Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire
GDS	:	Groupements de Défense Sanitaire
GIZ	:	Agence Allemande de Coopération Internationale
GPS	:	Global Positioning System (Système Mondial de Positionnement)
GUMA	:	Groupement d'Utilisation de Matériels Agricoles
ICCO	:	Organisation Internationale du Cacao
IDH	:	Ivoirienne d'Hévéa

IITA	:	Institut International pour l'Agriculture Tropicale
INERA	:	Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles
INP-HB	:	Institut National Polytechnique Felix Houphouët Boigny
INTERCOTON	:	Association Interprofessionnelle de la Filière Coton
INTERPORCI	:	Interprofession Porcine de Côte d'Ivoire
IOCI	:	Interprofession Oignon de Côte d'Ivoire
IPRAVI	:	Interprofession Avicole Ivoirienne
IRRDB	:	International Rubber Research and Development Board
ITA	:	Institut de Technologie Alimentaire
JBG	:	Jardin de bois de greffe
LANASEM	:	Laboratoire de Semences de Yamoussoukro
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
NCB	:	Noix de Cajou Brute
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIA	:	Organisation Interprofessionnelle Agricole
OIC	:	Organisation Internationale du Café
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
PARFACI	:	Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire
PFR	:	Projet Foncier Rural
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNPA	:	Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture
PAAO/WAAP	:	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPCA	:	Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PR-PICA	:	Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique
PRO2M	:	Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers en Côte d'Ivoire
PRRC	:	Programme de Relance de la Recherche Cotonnière
PSAC	:	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PTAAO	:	Programme de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest
RETPACI	:	Réseau des Agro-Transformatrices de Côte d'Ivoire
RSPO	:	Roundtable on Sustainable Palm Oil
RTI	:	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne
SAPH	:	Société Africaine des Plantations d'Hévéa
SCB	:	Société d'Etude et de Développement de la Culture Bananière
SIA	:	Salon International de l'Agriculture
SIADES	:	Société Internationale d'Appui au Développement Economique et Social
SITRACOT	:	Système d'Identification et de Traçabilité du Coton
SOGB	:	Société Hévéicole de Grand Béréby
SSA	:	Sécurité Sanitaire des Aliments
SYSCOA	:	Système Comptable Ouest-Africain
TRCI	:	Tropical Rubber Côte d'Ivoire
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USAID	:	Agence des Etats-Unis pour le Développement International



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

Investir pour le futur, Anticiper, Innover

Abidjan, Cocody 2 Plateaux, 7^e tranche
01 BP 3726 Abidjan 01
Tél. : (+225) 22 52 81 81 - Fax : (+225) 22 52 81 87
www.firca.ci - firca@firca.ci